



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Débats de la Chambre des communes

VOLUME 146 • NUMÉRO 194 • 1^{re} SESSION • 41^e LÉGISLATURE

COMPTE RENDU OFFICIEL
(HANSARD)

Le vendredi 7 décembre 2012

—
Présidence de l'honorable Andrew Scheer

TABLE DES MATIÈRES

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve
à la fin du présent numéro.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 7 décembre 2012

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

• (1005)

[Français]

LOI VISANT À RENFORCER LA JUSTICE MILITAIRE POUR LA DÉFENSE DU CANADA

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 6 décembre, de la motion portant que le projet de loi C-15, Loi modifiant la Loi sur la défense nationale et d'autres lois en conséquence, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité, et de la motion portant que la question soit maintenant mise aux voix.

M. José Nunez-Melo (Laval, NPD): Monsieur le Président, d'emblée, nous nous opposons à l'adoption en deuxième lecture de ce projet de loi.

Le 7 octobre 2011, le ministre de la Défense nationale a déposé le projet de loi C-15, Loi modifiant la Loi sur la défense nationale et d'autres lois en conséquence.

Il fait suite à deux rapports. Le premier a été déposé par l'ancien juge en chef de la Cour suprême du Canada, l'honorable Antonio Lamer, et le deuxième est issu du Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles.

Notre caucus croit que le projet de loi manque à son objectif d'uniformiser les systèmes de justice militaire et de justice civile. Il ne répond pas non plus aux questions clés pour réformer le système des procès sommaires et celui des griefs. En 2003, l'ancien juge en chef de la Cour suprême du Canada a déposé son rapport portant sur l'examen indépendant de la Loi sur la défense nationale. Le rapport Lamer contenait 88 recommandations, mais seulement 28 d'entre elles ont été intégrées dans la législation.

En 2010, le projet de loi C-41 a été présenté pour répondre au rapport Lamer de 2003 et au rapport du Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles de 2009. Essentiellement, le projet de loi C-15 est similaire à la version du projet de loi C-41 présentée par le comité sénatorial lors de la dernière législature.

De nombreuses réformes importantes sont proposées dans ce projet de loi. Le caucus du NPD appuie depuis longtemps la mise à jour nécessaire du système de justice militaire. Les membres des Forces canadiennes sont soumis à des normes de discipline extrêmement élevées et méritent un système judiciaire soumis à des normes comparables.

Ce projet de loi contient plusieurs lacunes, lesquelles, nous l'espérons, seront abordées en comité si le projet de loi C-15 est adopté en deuxième lecture. Il est donc très important de retenir que, dans la réforme du système des procès sommaires, les amendements du projet de loi C-15 ne traitent pas adéquatement de l'injustice des procès sommaires. Présentement, une condamnation lors d'un procès sommaire dans les Forces canadiennes entraîne la constitution d'un casier judiciaire. Les procès sommaires sont tenus sans que les accusés puissent consulter le conseil. Il n'y a ni recours ni transcription du procès.

De plus, le « juge » est souvent le commandant de l'accusé. À notre avis, c'est trop sévère pour certains membres des Forces canadiennes qui sont condamnés pour des infractions mineures. Parmi ces infractions mineures, on compte notamment l'insubordination, les querelles, les écarts de conduite, les absences sans permission, l'état d'ébriété et la désobéissance à un ordre. Certes, ces infractions peuvent être très importantes lorsqu'il est question de discipline militaire, mais elles ne justifient pas nécessairement un casier judiciaire.

Rappelons qu'à l'étape du comité, en mars de l'année dernière, les amendements proposés par le NPD demandaient d'étendre, de 5 à 27, la liste des infractions qui pouvaient être considérées comme étant mineures.

• (1010)

Comprenons bien qu'un casier judiciaire peut rendre la vie après la carrière militaire très difficile. Se voir attribuer un casier judiciaire peut rendre l'obtention d'un emploi, la location d'un logement et les voyages à l'étranger un véritable cauchemar.

Deuxièmement, abordons la réforme du système des griefs par un comité externe d'examen. En ce moment, le Comité des griefs des Forces canadiennes ne permet pas l'examen externe. L'amendement du NPD suggère qu'au moins 60 % des membres du comité des griefs n'aient jamais été officiers ou militaires au sein des Forces canadiennes.

Malgré que ledit amendement ait été adopté en mars 2011 dans le contexte du projet de loi C-41, il n'a cependant pas été retenu lors de l'étude du projet de loi C-15. Il est important que cet amendement soit inclus de nouveau.

En dernier lieu, parlons du renforcement de la Commission d'examen des plaintes concernant la police militaire. Le projet de loi C-15 modifie la Loi sur la défense nationale afin d'établir le temps requis pour que le grand prévôt des Forces canadiennes puisse régler les plaintes et protéger les plaignants afin qu'ils ne soient pas pénalisés pour avoir déposé une plainte de très bonne foi.

Initiatives ministérielles

Le NPD croit que nous devons faire davantage pour renforcer la commission. Le fait de donner plus de pouvoirs à la Commission d'examen des plaintes concernant la police militaire, afin qu'elle agisse comme un organisme de surveillance a été très mal compris. Les pouvoirs de la commission doivent être renforcés par une disposition législative, afin que la commission puisse enquêter légitimement et faire rapport au Parlement. Parmi ceux qui appuient nos amendements, on retrouve d'une part, l'Association des libertés civiles de la Colombie-Britannique, et d'autre part, Michel W. Drapeau, colonel à la retraite des Forces canadiennes et expert en droit militaire.

Le procès sommaire est de loin la forme de tribunal militaire la plus utilisée au sein du système militaire judiciaire. Il a pour but de traiter les cas d'infractions mineures d'ordre militaire. L'objectif est de traiter rapidement les délits présumés au sein de l'unité, afin de retourner le membre à son service le plus rapidement possible, faisant ainsi la promotion et le maintien de la discipline de l'unité. Les cours martiales traitent des accusations plus sérieuses faisant l'objet de poursuites au sein du système et peuvent également traiter des accusations moins sérieuses, selon la volonté de la personne accusée.

Voici la définition et l'objectif du processus de règlement des griefs:

Les griefs concernent des questions comme les avantages sociaux, les rapports d'évaluation du personnel, les détachements, la libération des Forces canadiennes, les questions d'ordre médical et le harcèlement, toutes questions relatives aux droits, privilèges et intérêts des membres des Forces canadiennes.

Contrairement à d'autres organisations, les plaignants n'ont pas de syndicats ou d'associations d'employés vers lesquels se tourner pour donner suite à leur grief. Il est vital pour le moral des membres des Forces canadiennes d'aborder leur grief de manière équitable, transparente et rapide.

Finalement, nous voulons adresser un message aux membres des Forces canadiennes. Notre caucus croit que les membres des Forces canadiennes sont soumis à des normes extrêmement élevées de discipline et qu'ils méritent en retour un système judiciaire soumis à des normes comparables.

• (1015)

M. Jean-François Larose (Repentigny, NPD): Monsieur le Président, je remercie mon honorable collègue de son allocution. Ayant moi-même fait partie des Forces armées canadiennes et ayant reçu des formations extrêmement difficiles, mon expérience me montre que les militaires sont soumis à des conditions excessivement différentes de celles du monde civil.

On nous encourage à entrer dans les Forces armées canadiennes dans le but d'y vivre une expérience et d'en sortir avec des outils incroyables. J'y ai fait des gaffes, mineures. Cela nous arrive tous. Par exemple, on passe devant un officier supérieur, on est accusé, on se fait donner une amende, une tape dans le dos et on se fait dire de ne plus recommencer. Cela fait partie des leçons de la vie. On parle de jeunes qui s'y engagent à l'âge de 18, 19 ou 20 ans et qui ont besoin d'encadrement. Je ne crois pas qu'un encadrement pour des délits mineurs soit d'inviter les jeunes à entrer dans les Forces canadiennes, de les exposer à des conditions extrêmes et de leur attribuer un casier judiciaire lorsqu'ils en sortent. Cela ne fonctionne pas.

Mon honorable collègue peut-il comparer le monde militaire et le monde civil et me dire si c'est normal de mélanger les deux?

M. José Nunez-Melo: Monsieur le Président, je vais remercier mon distingué collègue de Repentigny de sa question.

Effectivement, comme je l'ai expliqué, il y a un manque flagrant actuellement dans ce projet de loi en ce qui concerne les deux systèmes: civil et militaire. On est trop exigeant, peut-être même à outrance, du côté militaire lorsqu'on traite les peines mineures d'une telle manière. Il est exagéré d'attribuer un casier judiciaire aux membres des Forces canadiennes lorsqu'ils sont reconnus coupables d'avoir commis ces infractions.

En comparaison, il y a plus de latitude dans le système civil. Notre collègue de Repentigny l'a bien exposé, par exemple. En effet, si nous allions de l'avant avec notre proposition de doter, de membres civils dans une proportion de 60 %, la Commission d'examen des plaintes concernant la police militaire, ce serait l'idéal et cela permettrait de rendre clairement justice aux accusés.

Mme Niki Ashton (Churchill, NPD): Monsieur le Président, j'aimerais remercier mon collègue de son excellent discours sur un enjeu d'une telle importance. Celui-ci ne reçoit pas beaucoup d'attention puisque nous parlons du système militaire, un système auquel le Canadien moyen n'a pas accès et sur lequel, en général, il n'a pas de connaissances.

L'objectif de ce projet de loi est relié à l'idée de la justice. Au NPD, nous parlons souvent du manque de justice en ce qui concerne ce gouvernement. Nous le voyons dans ce projet de loi, mais aussi, en général, en ce qui concerne le programme de ce gouvernement conservateur. En effet, il fait semblant de donner la priorité à la punition et aux victimes, par exemple, mais finalement, il aggrave la réalité et ne permet pas de réaliser cette idée de justice.

J'aimerais demander à mon collègue s'il peut nous parler un peu de cet enjeu non seulement dans le cadre de ce projet de loi, mais au regard de l'expérience générale que nous constatons ici, en cette Chambre.

• (1020)

M. José Nunez-Melo: Monsieur le Président, je remercie encore une fois mon distingué collègue de la précision de son commentaire et de sa question relative au mot « justice ». Il est vrai que des adultérations, des confusions et de mauvaises interprétations existent relativement à la sémantique du mot « justice ». En réalité, l'objectif final de la justice est de rendre une décision équitable, dans tous les sens ou, comme on le dit en anglais, *the whole nine yards*.

Du moment qu'il y a des lacunes, comme celle voulant que le juge soit le commandant de la personne accusée, il y a un grave problème. À mon avis, c'est ce qui devrait être corrigé à l'étape de la deuxième lecture par les propositions qu'avance le NPD.

[Traduction]

M. Wayne Marston (Hamilton-Est—Stoney Creek, NPD): Monsieur le Président, j'aimerais signaler, d'entrée de jeu, que je me souviens de plusieurs cas où, par le passé, des commissions militaires ont trahi la société. Permettez-moi de remonter à l'assassinat d'Abraham Lincoln, aux États-Unis, et à l'affaire Mary Surratt. Mme Surratt gérait une pension de famille où les conspirateurs s'étaient connus, mais elle n'avait rien à voir avec le complot. Forcée de comparaître devant une commission militaire, elle n'avait pas été autorisée à prendre la parole, ni ses avocats d'ailleurs. En fin de compte, Mme Surratt et d'autres personnes ont été pendues. À l'époque, cette affaire avait entraîné un changement aux États-Unis, à savoir que tous les citoyens auraient dorénavant droit à l'*habeas corpus*, c'est-à-dire le droit accordé à une personne de faire face à son accusateur pour connaître les éléments de preuve retenus contre elle.

Initiatives ministérielles

Les députés qui siègent à la Chambre depuis au moins deux mandats savent que je suis déjà intervenu à plusieurs prises dans cette enceinte pour parler de la situation d'Omar Khadr. La commission militaire chargée d'étudier son cas avait dû être mise sur pied à l'extérieur des États-Unis — en l'occurrence, à Guantanamo — pour éviter de devoir se conformer aux changements qu'avait entraînés l'affaire Mary Surratt. Au Canada, certaines personnes avaient trouvé qu'il s'agissait d'un abus de pouvoir, tandis que pour d'autres, la situation n'était pas si grave.

Dans ce contexte, examinons notre justice militaire et la façon dont elle est appliquée au Canada. J'ai servi avec fierté au sein des Forces canadiennes en 1963 et 1964. Il me semble qu'il y a une éternité de cela. Heureusement, je ne me suis jamais retrouvé dans une situation grave, mais, à cette époque, j'ai constaté une différence sur le plan de l'administration, des règles et des règlements entre les systèmes militaire et civil.

Permettez-moi de souligner que le projet de loi à l'étude aujourd'hui a déjà été présenté à la Chambre dans une version antérieure, soit le projet de loi C-41. Celui-ci avait été renvoyé à un comité, et les néo-démocrates avaient travaillé avec le gouvernement de l'époque pour tenter d'améliorer son contenu. Le projet de loi n'a pas pu être renvoyé à la Chambre puisque des élections ont été déclenchées. Par conséquent, nous en sommes probablement au moins à la troisième étude de la même mesure législative. L'excellent travail réalisé par le comité la dernière fois n'a pas été pris en compte dans le projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui. En effet, il ne comprend aucun des amendements sur lesquels on s'était alors entendu.

Le ministre de la Défense nationale a présenté le projet de loi C-15. Bien qu'il s'intitule Loi modifiant la Loi sur la défense nationale et d'autres lois en conséquence, le gouvernement parle du projet de loi visant à « renforcer la justice militaire ». Selon moi, le renforcement de la justice militaire consiste à établir un équilibre en ce qui concerne les droits des militaires, comme ce qui se fait dans la société civile. Peu de temps avant que j'entre dans l'armée en 1963, les sous-officiers pouvaient encore frapper les militaires. La situation a changé tout juste avant mon arrivée. On avait recours à un stratagème pour retenir l'attention des gens. On demandait à une personne de se mettre au garde-à-vous et on lui serrait le collet jusqu'à l'empêcher de respirer. Bien sûr, on n'allait pas plus loin, mais c'était suffisant pour se faire comprendre. On pourrait croire que je m'écarte du sujet, mais nous sommes en train de discuter d'un système de justice militaire qui, à bien des égards, date d'une autre époque. Il faut remédier à ce problème, et le projet de loi dont nous sommes saisis fait partie de la solution.

Nous avons déclaré que nous nous opposerons au projet de loi, mais nous sommes prêts à collaborer avec le gouvernement lorsque la mesure législative sera renvoyée au comité, si le gouvernement accepte de la soumettre à cet examen. Nous ferons alors tout ce qui est en notre pouvoir pour l'améliorer encore, car, selon nous, certains points essentiels laissent à désirer.

Les amendements que nous avons proposés prévoyaient notamment de donner au chef d'état-major de la Défense le pouvoir de donner directement suite aux recommandations du juge Lamer sur le processus de traitement des griefs. Selon nous, ce pouvoir revient au chef d'état-major. Il faudrait aussi changer la composition du comité des griefs pour qu'il comprenne 60 % de civils. Dans les pays démocratiques, le Parlement a l'autorité suprême, mais la société civile doit aussi avoir autorité sur les militaires.

● (1025)

Les Forces armées canadiennes sont depuis longtemps reconnues pour servir admirablement le Parlement, le pays et les citoyens. Néanmoins, pour ce qui est de l'administration de la justice et des tribunaux, il devrait y avoir un équilibre entre l'autorité militaire et la surveillance civile. Si ces tribunaux étaient composés à 60 % de civils, comme le prévoyait à l'origine le projet de loi C-41, leur degré de responsabilité serait accru. Le gouvernement nous répète depuis 10 ans qu'il s'intéresse à la question de la responsabilité. Je suis donc un peu surpris qu'il ne soit pas question de membres civils dans son projet de loi. Espérons que nous pourrions discuter de cela au comité et qu'on nous laissera ajouter cet amendement.

La disposition faisant en sorte qu'une personne reconnue coupable d'une infraction à l'issue d'un procès sommaire ne se voit pas injustement imposer un casier judiciaire est importante parce qu'il y a une différence, sur le plan de la responsabilité, entre un tribunal civil et une commission. Il est tout à fait injuste, pour ceux qui servent le pays, que certaines infractions entraînent la constitution d'un casier judiciaire à la suite d'un procès militaire, mais pas à la suite d'un procès civil. Un membre des forces armées qui commet une erreur devra en payer le prix jusqu'à la fin de ses jours, tandis qu'un civil n'aura pas à assumer un tel fardeau.

Pour ce qui est du système de procès sommaires, les modifications proposées dans le projet de loi C-15 ne permettraient pas de remédier au caractère injuste de ces procès. À l'heure actuelle, dans les Forces canadiennes, une condamnation lors d'un procès sommaire peut se traduire par un casier judiciaire. L'accusé est détenu sans possibilité de consulter un avocat. C'est la raison pour laquelle j'ai fait le lien avec l'affaire Surratt et le camp de Guantanamo, deux cas où les mesures prises sont exagérées. Ceux qui ne connaissent pas l'armée et n'ont pas d'expérience militaire seraient très surpris de savoir que, dans un procès sommaire au Canada, l'accusé ne peut pas consulter d'avocat. Nous pensons que c'est fondamentalement mauvais. Il n'y a même pas de processus d'appel et les délibérations judiciaires ne sont pas transcrites. Qui plus est, le juge peut fort bien être le commandant de l'accusé. La plupart des gens verraient un conflit évident dans le fait que le juge soit aussi l'officier qui a autorisé l'instruction. Cela nous dérange beaucoup.

Lors de l'étude du comité, en mars dernier, alors que nous étions saisis du projet de loi C-41, les amendements proposés par le NPD pour allonger la liste des infractions mineures ont été adoptés. Encore une fois, le but était de s'assurer que nos bons militaires ne se retrouvent pas avec un casier judiciaire pour avoir commis une infraction « vraiment » mineure. Nous ne proposons pas que des gens puissent commettre impunément des méfaits, mais la liste des peines qui pourraient être infligées par un tribunal sans que le délinquant se retrouve avec un casier judiciaire pourrait inclure une réprimande, une réprimande sévère, une amende pouvant atteindre un mois du salaire de base ou d'autres formes de peines mineures. Ce que je veux dire, c'est qu'il ne devrait pas y avoir de casier judiciaire. Manifestement, si l'infraction ne justifie pas de peine d'emprisonnement, il n'y a pas de quoi la considérer comme une infraction criminelle.

Je veux revenir à la question de la surveillance civile et de la nécessité que 60 % des commissions qui examinent ces affaires soient composées d'autorités civiles. Cet équilibre est important. Il donnerait plus de crédibilité au système. Au cours des 50 dernières années, notre armée a fait des progrès à maints égards dans ce domaine du système de justice. Nous avons maintenant l'occasion de faire encore mieux.

Initiatives ministérielles

• (1030)

[Français]

M. Mathieu Ravignat (Pontiac, NPD): Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt le discours de mon cher collègue.

La distinction se fait comme ceci: soit on est un soldat, soit on est un civil. Selon sa compréhension des principes, pourquoi un soldat devrait-il être traité différemment d'un autre citoyen?

[Traduction]

M. Wayne Marston: Historiquement, monsieur le Président, à l'époque de la Rome et de la Grèce antiques, les Spartiates appliquaient de terribles mesures disciplinaires; je ne m'attarderai pas aux détails, mais elles étaient plutôt grotesques. Notre armée a toujours infligé des sanctions sévères, souvent pour fouetter l'ardeur au combat des soldats afin de garantir qu'ils accomplissent leur devoir comme il se doit. Or, en réalité, il n'est pas question de soldats au combat, mais de personnes qui, dans leurs fonctions quotidiennes de militaires, subissent des démêlés par rapport à la réglementation martiale et sont traduites devant un tribunal qui ne leur accorde pas les droits véritablement essentiels à un processus équitable.

Plus tard aujourd'hui, je prononcerai à propos du projet de loi C-377 un discours où il sera question de la contestation de l'autorité. Voilà une chose que l'armée tient à éviter de la part de ses soldats et qu'elle considère presque comme un délit en soi.

Nous devons trouver une approche équilibrée pour que le processus soit sérieux — et j'insiste sur le mot « sérieux » —, démocratique et transparent et fasse l'objet d'une reddition de comptes à ceux qui, au sein de l'armée, administrent cette prétendue justice. C'est un fait: nous devons absolument assurer l'équilibre.

M. Ted Opitz (Etobicoke-Centre, PCC): Monsieur le Président, je remercie le député d'avoir servi dans les années 1960. J'ai moi aussi été militaire. Pour revenir aux commentaires du député de Laval, j'ai aussi été officier. J'ai servi pendant plus de 33 ans et je comprends le système de justice militaire. Je sais que les soldats peuvent parfois se mettre dans le pétrin et qu'ils doivent assumer la responsabilité de leurs actes.

Néanmoins, le système des procès sommaires permet aux soldats de choisir entre la cour martiale et le procès sommaire, et d'avoir recours à un officier désigné et à d'autres ressources. J'ai fait partie de tout cela pendant plus de trois décennies et je sais comment les choses se passent. J'aimerais souligner que les recommandations du juge Lamer visaient les militaires et la justice militaire, car les soldats méritent un système transparent en vertu de la Charte. Je crois que nous nous entendons tous sur ce point.

Pourquoi le député croit-il qu'il ne faudrait pas renvoyer cette mesure législative au comité? Je crois que c'est ce que nous devrions faire pour pouvoir entendre des témoins. Nous pourrions en discuter au comité et examiner la possibilité de mettre en oeuvre le reste des 88 recommandations, dont 29 sont déjà dans la mesure législative.

• (1035)

M. Wayne Marston: Monsieur le Président, je tiens moi aussi à remercier le député pour ses années de service. Je n'étais pas au courant. Nous devrions à l'occasion prendre un peu de recul et rendre à César ce qui lui appartient. Je ne parle pas beaucoup de mon expérience dans les forces armées, car je n'ai servi qu'en 1963-1964 dans un programme d'apprenti sapeur. J'ai demandé une libération, et je suis retourné à l'école secondaire. Je n'ai jamais ressenti un sentiment d'appartenance aussi grand que ceux qui en ont fait une carrière.

Lorsque nous avons discuté de cette mesure législative avec notre porte-parole, il nous a recommandé de ne pas l'appuyer. Il n'en demeure pas moins que le gouvernement est majoritaire et que ce projet de loi a toutes les chances d'être renvoyé au comité.

J'ai indiqué plus tôt dans mes remarques que nous sommes certainement disposés à réexaminer les recommandations passées du NPD et à tenter de collaborer avec le gouvernement à ce sujet, car nous croyons que nos amendements sont valables. Je ne voudrais pas qu'on croie que je dénigre notre système actuel, car j'ai indiqué à quel point il s'était amélioré au fil des ans. C'est ce que j'essayais de dire. Il s'agit d'une étape de plus sur la route qui mène à l'équilibre. Nous devons continuer d'essayer d'améliorer nos systèmes en général, y compris à la Chambre. Dans le cas présent, il s'agit de veiller à ce que le système de justice militaire soit juste, équilibré et équitable.

[Français]

M. Jonathan Genest-Jourdain (Manicouagan, NPD): Monsieur le Président, c'est suivant l'écoute des interventions de mes confrères, consoeurs et collègues portant sur l'initiative visant à modifier la Loi sur la défense nationale qu'il m'est apparu opportun d'intervenir également afin d'assurer un approfondissement des notions juridiques associées au sujet à l'étude.

J'inviterais mes confrères, consoeurs et collègues à aller quelquefois plus loin que les notes de la Chambre et les notes qui nous sont fournies, à s'en dissocier et à s'en distancier un peu, tout en restant proches de la position du parti. Je les invite donc à faire leurs propres recherches et à effectuer un certain exercice intellectuel et mental. À mon avis, nos auditeurs, les gens qui nous écoutent sur une base régulière, pourront agréer sur ce fait. Quelquefois, les discours que nous entendons en cette Chambre peuvent être redondants parce que les gens reprennent simplement l'information qui leur a déjà été fournie et c'est remâché.

Lorsque j'ai entendu les interventions de mes confrères et consoeurs de l'autre côté, mais particulièrement celles de mes collègues, certaines notions ont fait sonner à une cloche à mon oreille. Il faut comprendre, d'abord et avant tout, que je suis juriste criminaliste. Lorsque j'ai commencé mes études en droit, il nous était indiqué que l'administration de la justice dans le domaine militaire est différente de celle des tribunaux de droit commun, appliquée à la grandeur du pays. C'est la raison pour laquelle nous avons très peu abordé ce sujet, ou en fait, pas du tout. Je me demande même si des cours spécialisés étaient offerts à l'université, mais j'en doute. Par contre, nous avons su que cela faisait l'objet d'une formation à l'interne dans les Forces canadiennes et que les JAG, les décideurs au final, étaient formés, que des cours étaient dispensés et c'était une formation qui s'observait, d'abord et avant tout à l'interne.

Par contre, certaines notions revenaient dans les interventions de mes collègues, confrères et consoeurs, dont, entre autres, le droit à l'avocat, l'indépendance et l'impartialité du décideur ainsi que d'autres notions qui réfèrent à la Charte. Ces notions ont fait sonner une cloche à mon oreille et j'ai décidé de pousser un peu plus loin l'investigation. J'ai donc passé plusieurs heures, hier soir et ce matin, à faire des recherches sur le sujet. Cela s'est décidé tout de même à la dernière minute, et on avait besoin d'orateurs sur le sujet. Je me suis donc lancé dans l'étude et je suis arrivé à une somme considérable d'informations, notamment en ce qui concerne des outils statutaires, les différents textes de loi et de règlements qui s'appliquent à la situation ou au projet de loi étudié ici, mais également la doctrine et la jurisprudence.

Initiatives ministérielles

J'ai donc fait une recherche tout de même sommaire, puisqu'en quelques heures on ne peut pas réussir à cerner les tenants et aboutissants d'une question d'envergure comme celle-ci. Toutefois, plus loin dans mon intervention, vous verrez que plusieurs paliers d'autorité sur les plans législatif et réglementaire s'appliquent à la situation, et j'en ferai une revue. Je resterai tout près des outils statutaires qui sont à notre disposition. Cela fera changement de ce qu'on a entendu jusqu'à maintenant en cette Chambre. À mon avis, c'est pertinent et la population en général mérite d'être informée de l'ampleur du sujet.

D'entrée de jeu, et selon une vision propre à la pratique juridique de terrain, les méandres du système de justice militaire constituent des éléments rébarbatifs de taille, c'est-à-dire des éléments qui pourraient sembler insurmontables à première vue, rappelant le caractère hasardeux d'une transposition de la vision et des réflexes d'un criminaliste dans le cadre de l'étude d'un projet de loi s'attardant, entre autres, à la poursuite par voie sommaire dans un contexte de justice militaire.

En amorçant cette étude, je me doutais que les principes qui m'avaient été inculqués et que j'avais appris durant mes années de formation en droit seraient possiblement applicables, mais avec certaines nuances. J'avais tout de même raison puisque certaines notions que j'avais apprises ont été confrontées lorsque j'ai véritablement regardé les autorités et ce qui s'appliquait dans le domaine militaire. Certaines subtilités et adaptations s'observaient. J'aime donc penser que la formation qui est dispensée aux JAG et aux gens qui travaillent dans l'administration de la justice dans le domaine militaire ont une formation additionnelle, et que ces subtilités et la transposition de ces principes serviront à véritablement mettre en lumière les particularités propres à la vie militaire.

Lorsque j'ai fait cette recherche statutaire, je suis arrivé à plusieurs paliers d'envergure, que j'indiquerai par la suite. Les subtilités qui y étaient exprimées méritent amplement une relecture et un approfondissement de la matière.

● (1040)

C'est la raison pour laquelle je dis qu'il peut être parfois malaisé et hasardeux de simplement se fier à quelques notes rédigées par l'antichambre afin d'aborder ces matières qui méritent véritablement un approfondissement. Elles font preuve d'une particularité et de spécificités assez prononcées qui militent amplement pour une prise en considération de nombre d'éléments, qui dépassent d'ailleurs le cadre d'une allocution de 10 minutes, soit dit en passant.

Partant de la prémisse à l'effet que les officiers présidant les procès sommaires prononcent des décisions judiciaires au même titre que les tribunaux de droit commun, certaines règles d'équité procédurale et les principes de justice fondamentale reçoivent application. Ces bases m'ont par la suite permis d'orienter la recherche statutaire qui s'imposait dans le cadre de l'examen de l'initiative législative en question.

Dans leurs allocutions, mes confrères évoquaient des règles comme *audi alteram partem*. En effet, un individu qui est accusé a le droit de faire entendre ses propres prétentions. Il y a la même chose au criminel, c'est soit par voie sommaire, soit par acte criminel. Il faut comprendre qu'aux instances criminelles, dans les tribunaux de droit commun, lorsque l'accusation procède par voie sommaire, les sentences sont de moindre gravité que lorsqu'elle procède par acte criminel. Dans ce dernier cas, le crime ou l'infraction reprochée à la personne est souvent une récidive ou est de plus grande envergure, et est beaucoup plus sérieuse. C'est aussi traité de cette manière par les tribunaux. Ce sont les notions que je suis allé vérifier pour voir si le

même genre de raisonnement pouvait s'appliquer dans le domaine militaire.

Je vais reprendre les textes de loi et les différents outils qui s'appliquent à la situation donnée. Je vais commencer par la Loi constitutionnelle du Canada. Elle donne un droit exclusif au Parlement fédéral de légiférer en matière de justice militaire. C'est la base. Je disais qu'il y avait plusieurs paliers, celui-ci est le premier. Il ouvre la porte à tous les autres outils législatifs.

En second lieu, la Loi sur la défense nationale prévoit, quant à elle, l'organisation du ministère de la Défense nationale, ainsi que des composantes et des éléments du système de justice militaire. Elle aborde également les notions de casier judiciaire. Pour ce qui est du casier judiciaire, je laisserai cet élément de côté parce que, selon ma propre appréciation, il mériterait une étude qui lui soit propre, et ce n'est certainement pas en 10 minutes que je serai en mesure de cerner les tenants et aboutissants concernant la transposition de sanctions étant intervenues dans un domaine militaire et leur transposition dans le domaine du plumeitif criminel. Je n'ai pas réussi à saisir toutes les nuances applicables. C'est la raison pour laquelle je vais laisser cela de côté.

Nous sommes maintenant rendus au troisième palier avec le Code de discipline militaire. Ce code prévu par la Loi sur la défense nationale précise quant à lui les aspects fondamentaux du système de justice militaire, incluant la compétence disciplinaire, les infractions d'ordre militaire, les peines, les pouvoirs d'arrestation et, finalement, le plus important, l'organisation et la procédure devant les tribunaux militaires ainsi que la procédure de révision et l'appel.

Nous voici maintenant au quatrième palier. La procédure à suivre pour les procès sommaires et la réception de la preuve est prévue aux articles 108.20 et 108.21 des Ordonnances et règlements royaux applicables aux Forces canadiennes — les ORFC, dans le jargon — qui sont promulguées conformément à la Loi sur la défense nationale.

Je disais que c'était assez spécifique et assez délicat, on en a véritablement la preuve ici.

Je vais maintenant faire la lecture du début de l'article 15 des Ordonnances et règlements royaux applicables aux Forces canadiennes qui insiste sur le droit à l'avocat.

À titre d'exemple, les règlements ne prévoient pas de façon expresse le droit à un avocat pour l'accusé. Toutefois, la discrétion est donnée à l'officier présidant au procès de permettre à un avocat de participer et, le cas échéant, de déterminer le niveau de cette participation. Au moment de prendre sa décision sur la participation d'un avocat pour représenter un accusé lors d'un procès sommaire, les ORFC précisent que l'officier présidant le procès devrait au moins tenir compte de la nature et de la complexité de l'infraction, des intérêts de la justice, des intérêts de l'accusé et des exigences du service. [...]

Finalement, tous ces éléments expriment bien la complexité du régime applicable aux seules poursuites sommaires s'observant dans le cadre de l'administration de la justice militaire. Selon ma propre appréciation, ce projet de loi mériterait une relecture qui permettra d'exposer nombre d'aléas et de lacunes appuyant, à ce stade, l'opposition en deuxième lecture.

● (1045)

[Traduction]

M. Ted Opitz (Etobicoke-Centre, PCC): Monsieur le Président, je félicite le député d'avoir fait ses devoirs. Je sais qu'il est avocat et, manifestement, c'est un jeune homme intelligent qui a établi des comparaisons et consulté les Ordonnances et règlements royaux applicables aux Forces canadiennes, qui est un document assez volumineux.

Initiatives ministérielles

Trois juges en chef, les juges Dickson, Lamer et LeSage, ont tous fait le même exercice et sont arrivés à des conclusions semblables, c'est-à-dire que le système de justice militaire doit être un système transparent auquel les soldats doivent pouvoir se fier. Les rapports indépendants des anciens juges en chef Dickson, en 1997, Lamer, en 2003, et LeSage, en 2012, ont indiqué que le système de procès sommaires était juste.

Le député peut-il me donner des exemples tirés de ses recherches qui indiquent que les procès sommaires comportent quelque lacune que ce soit sur le plan constitutionnel ou qu'ils sont fondamentalement injustes? Est-ce que vous avez relevé de tels cas au cours de vos recherches?

Le président suppléant (M. Barry Devolin): Avant de donner la parole au député, j'aimerais rappeler à tous les députés qu'ils doivent adresser leurs observations et leurs questions à la présidence et non à leurs collègues.

Le député de Manicouagan a la parole.

[Français]

M. Jonathan Genest-Jourdain: Monsieur le Président, je remercie mon confrère de sa question.

Je rappellerai simplement mon dernier argument à propos du droit à l'avocat et de la très grande marge de manoeuvre qui est accordée, à ce moment-là, au décideur, à l'arbitre lors des procédures par voie sommaire. Cela me laisse dubitatif, c'est-à-dire qu'il reste quelques questions sans réponse.

C'est une très grande marge de manoeuvre et cet élément justifie véritablement à lui seul une relecture et une révision des procédures applicables quant au processus sommaire dans le système de justice militaire.

M. Jean-François Larose (Repentigny, NPD): Monsieur le Président, je remercie mon honorable collègue de son discours. Il est effectivement avocat et nous sommes très impressionnés par l'étendue de ses connaissances.

A-t-il des commentaires à faire sur les amendements de mars de l'année dernière, proposés pour le projet de loi C-41 qui était similaire à celui-ci? On veut étendre la liste des infractions mineures de 5 à 27. Étant moi-même un ancien militaire, je suis curieux de savoir pourquoi on décide que seulement 5 petites infractions sont importantes et non pas 27, considérant l'impact que l'armée peut avoir sur nous.

M. Jonathan Genest-Jourdain: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa question.

Je n'ai pas passé en revue chacune des infractions qui étaient prévues. À ce moment-là, j'ai simplement regardé des documents généraux. Par contre, certains éléments, dont l'état d'ébriété, pouvaient mener à des accusations et à des poursuites sur le plan sommaire, au niveau militaire.

Ce qui me laisse encore plus dubitatif, c'est le fait que, finalement, il pourrait y avoir une possibilité que ce soit transposé dans un casier judiciaire. Je n'ai pas abordé cette question et je me tiens assez loin de cela, parce qu'il y a des tenants et aboutissants que je n'ai pas réussi à cerner.

En tout cas, dans ma pratique, je n'ai jamais vu cela. Ce serait assez malaisé, assez bizarre de retrouver ces infractions et ces accusations au plume d'un individu, lorsqu'on fait une recherche avec son nom et sa date de naissance. Personnellement, je n'ai jamais vu cela et ce serait assez questionnable, surtout si on considère les montants faramineux et qu'il implique aujourd'hui une demande de

pardon, de même que la durée nécessaire, avec les prises d'empreintes par la GRC. Pour avoir fait quelques-uns de ces cas, je sais que c'est un processus d'envergure.

De quelle manière peut-on se départir de ce passif une fois qu'on a été reconnu coupable?

Je soumetts le tout.

• (1050)

M. Alain Giguère (Marc-Aurèle-Fortin, NPD): Monsieur le Président, nous allons parler de la justice militaire, qui est un cas assez particulier dans le domaine de la justice.

Si on compare la justice militaire à la justice traditionnelle, on remarque que l'objectif de la justice militaire est de faire respecter la hiérarchie, alors que le principe de la justice de tous les jours est de rendre les rapports harmonieux entre des individus égaux.

Dans la justice militaire, un général n'est pas l'égal d'un simple soldat, et vice versa. C'est un problème majeur car, dans la justice militaire, la peine de mort existe encore. Le plus simplement du monde, dans le droit militaire, on autorise une force létale à l'encontre d'un individu qui n'est pas armé. On peut même le surprendre. Le plus bel exemple, c'est un aviateur qui attaque un convoi de ravitaillement qu'on a déclaré ennemi. La peine de mort existe dans le droit militaire; on appelle ça une règle d'engagement. On autorise nos soldats à faire usage de la force à l'encontre d'un groupe de personnes qu'on a identifiées comme étant des ennemis. C'est majeur.

Dans la mesure où on légalise la force, la violence, on peut comprendre que cette dernière doive être extrêmement encadrée et disciplinée. Tout le monde peut être d'accord là-dessus. Le problème, c'est que cette discipline et cet encadrement ne doivent pas non plus retirer des droits fondamentaux à nos soldats. À ce titre, je vais souligner des exemples anodins.

On appelle ça de l'insubordination. Ce pourrait être le cas d'un militaire qui rentre à sa base le lundi, qui n'a pas dormi de la nuit car ses enfants étaient malades, qui a la mèche un peu courte et qui se permet un écart de langage vis-à-vis d'un supérieur. En vertu des règles actuelles du droit militaire, cela peut entraîner, en ce qui a trait aux procès immédiats, une peine qui peut être indiquée dans un casier judiciaire. Le militaire, parce qu'il a eu un écart de langage vis-à-vis d'un supérieur, va faire l'objet d'un casier judiciaire.

En droit civil, en droit du travail, s'il y a sanction et que c'est la première fois que ça arrive, ça va être un avertissement verbal qu'on indiquera dans le dossier disciplinaire de l'individu, et cela disparaît après un an. C'est ça, la distinction: l'un fait face à la justice militaire; l'autre, aux règles coutumières du droit du travail.

Si un opérateur de blindé a un accident et blesse quelqu'un, il peut faire l'objet d'une poursuite sommaire militaire et être l'objet d'une sanction sévère qui peut entraîner un casier judiciaire.

Dans ma province, le Québec, à moins que l'individu n'ait véritablement fait preuve d'une insouciance criminelle, il n'écopera d'aucune sanction. En vertu du droit des assurances, la personne blessée va être indemnisée par des assurances, et ça s'arrête là. Il n'y aura aucune sanction, même pas un rapport, si la personne qui a causé l'accident a tout simplement elle aussi été victime d'un accident. Ça n'entraîne aucune sanction.

Dans le droit militaire, c'est différent. Les militaires peuvent se retrouver détenteur d'un casier judiciaire. Au Québec, un artificier qui fait sauter une charge de dynamite et qui a mal calculé l'importance de sa charge va faire face au droit administratif. Il va être poursuivi en fonction d'une erreur professionnelle. La sanction peut être l'obligation de suivre des cours ou un tutorat. Au militaire, ça peut entraîner un casier judiciaire, et c'est là que c'est grave. Car on marque au fer rouge un individu par le simple fait qu'il est militaire, qu'il a commis une erreur, une faute que n'importe quel civil peut faire et pour laquelle la sanction serait totalement différente, si sanction il y avait contre ce civil.

• (1055)

C'est là que ça devient inacceptable. C'est important et essentiel de maintenir le respect de la hiérarchie et la discipline dans les Forces armées canadiennes. Cependant, cela ne doit pas non plus permettre que des personnes, qui donnent le meilleur d'elles-mêmes pour leur pays, soient marquées au fer rouge. Ce n'est pas facile de sortir de la vie militaire et de trouver un emploi lorsqu'on a un casier judiciaire, surtout en raison de fautes qui n'entraîneraient même pas leur judiciarisation au civil.

La Cour suprême s'est penchée sur la question de la justice militaire et y a vu des situations à corriger. Le projet de loi C-15 a le mérite de présenter des corrections. Sont-elles suffisantes? Malheureusement, non. Il y manque quelques éléments. Des amendements ont été apportés, mais seulement 28 des 88 recommandations du rapport du juge Lamer ont été retenues. Ce n'est pas beaucoup. Les 88 recommandations avaient leur valeur. Elles étaient essentielles pour donner à tous nos militaires une protection que nous avons nous-mêmes généralement dans notre vie courante.

Un de ces amendements essentiels concernait le fait que le comité des griefs soit composé de civils dans une proportion de 60 % afin de s'assurer que la personne qui observe le grief ne soit pas non plus juge et partie, qu'elle ait une certaine indépendance vis-à-vis du corps des officiers. On ne parle pas du rejet du corps des officiers, qui possède une expertise et une connaissance appréciables, mais la majorité du comité doit être composée de civils. Ce n'est pas déraisonnable. On parle aussi de donner plus d'autorité au chef d'état-major de la défense dans le processus de griefs. En effet, s'il étudie un grief, il faut quand même qu'il ait une certaine autorité pour pouvoir recueillir les informations pertinentes.

Un procès par voie sommaire conduit présentement à un casier judiciaire. C'est un aspect fondamental sur lequel on n'est absolument pas d'accord. Si un individu mérite un casier judiciaire, il faut le faire passer en cour martiale où il aura la possibilité de présenter une défense et d'être appuyé par un avocat. Cependant, si on pense que la faute mérite une inscription au casier judiciaire, il ne faut pas passer par un procès sommaire; il faut aller carrément devant la Cour suprême. Sur plus de 1 800 cas judiciarisés, il y en a seulement 67 qui se sont retrouvés en cour martiale.

Si on estime que la faute est relativement grave au point de mériter une sanction inscrite dans le casier judiciaire, il faut traduire la personne en cour martiale où elle aura la possibilité de présenter une défense et de se justifier devant quelqu'un d'indépendant et non pas devant son supérieur immédiat.

On a entendu, à cet égard, des citations importantes, dont une du colonel à la retraite Michel Drapeau. Le colonel était le secrétaire en chef de l'état-major des forces armées canadiennes pendant un certain nombre d'années. C'est lui qui avait la responsabilité de rédiger les règles d'engagement, ce qui est quand même majeur. Il a dit:

Déclarations de députés

Jusqu'à ce que vous, les législateurs, corrigiez la situation, il est presque impossible de contester devant les tribunaux, parce que les verdicts ou les sentences des procès sommaires ne peuvent faire l'objet d'un appel. De plus, toute autre forme de contestation judiciaire est presque impossible, parce qu'il n'y a pas de transcription des procès et que l'accusé ne peut pas se faire représenter par un avocat.

C'est exactement ce qu'il faut corriger, et ce, il faut le faire.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

• (1100)

[Traduction]

L'ÉQUIPE DE NATATION DE KENORA

M. Greg Rickford (Kenora, PCC): Monsieur le Président, j'aimerais féliciter l'équipe de natation de Kenora, les Swimming Sharks, de son excellente performance lors de la compétition Prairie Winter International Swim Meet qui a eu lieu à Winnipeg la fin de semaine dernière.

Kayla Martin a non seulement établi un nouveau record personnel — réduisant son temps de 2,6 secondes au 1 500 mètres style libre et de plus d'une seconde au 200 mètres style libre —, elle a également réussi les temps de qualification nationaux dans ces deux compétitions, où elle a remporté l'or et l'argent. Bryce Jones a remporté six médailles, la médaille d'or au 100 mètres de nage sur le dos et cinq médailles d'argent dans d'autres épreuves. Gabe Mastromateo, qui n'a que 10 ans, a remporté deux médailles d'or au 100 mètres et au 200 mètres brasse. Kira Kuzemchuk, Hanna Stoliker, Winnie Boucha et Olivia Kroeker, ont toutes remporté des médailles d'or, d'argent et de bronze.

Ces Canadiens sont les athlètes de demain. Nous sommes fiers des entraîneurs dévoués et des jeunes athlètes qui s'entraînent d'arrachepied. Ils donnent un sentiment de grande fierté à nos collectivités.

L'équipe des Swimming Sharks de Kenora est une autre preuve que la belle circonscription de Kenora est tout simplement fantastique.

* * *

[Français]

LA JOURNÉE INTERNATIONALE DES VOLONTAIRES

Mme Hélène Laverdière (Laurier-Sainte-Marie, NPD): Monsieur le Président, mercredi était la Journée internationale des volontaires.

Dans ma circonscription, comme partout au pays, de nombreuses personnes offrent leur temps et leur expertise, dans leur milieu, pour soutenir différentes causes. Elles seront également des milliers à s'engager dans les pays en voie de développement pour contribuer à l'éradication de la pauvreté, aux soins de santé, à l'éducation ou au développement démocratique.

Je parle ici, par exemple, d'organismes tels que SUCO, c'est-à-dire Solidarité Union Coopération, qui vise la solidarité entre les peuples et la participation citoyenne en vue d'un développement durable basé sur des rapports égalitaires, ou encore Jeunesse Canada Monde, qui enrichit la vie de jeunes désireux de devenir de véritables citoyens du monde.

C'est grâce à l'énergie et à la solidarité de tels organismes, et de leurs bénévoles, que nous pouvons progresser vers un monde meilleur pour tous et pour toutes.

Déclarations de députés

[Traduction]

LA PÉRIODE DES FÊTES

M. Ray Boughen (Palliser, PCC): Monsieur le Président, le temps des Fêtes est une magnifique période de joie et de bonne volonté.

Dans le merveilleux esprit des Fêtes, j'encourage tous les Canadiens à prendre le temps, malgré leur horaire chargé, d'aider une personne dans le besoin. En donnant un jouet non emballé dans le cadre d'une collecte, on peut rendre un enfant joyeux toute l'année. En donnant un panier d'aliments à une famille dans le besoin, on peut reconforter les parents en cette période de réjouissances. En retroussant nos manches pour donner du sang, on peut contribuer à améliorer la santé de plusieurs personnes.

Il y a d'innombrables façons de donner, et j'encourage tout le monde à multiplier les bonnes actions pour aider son prochain, et non seulement pour s'attirer les bonnes grâces du père Noël.

Enfin, je prie ceux qui décident de boire un verre ou deux lors de leurs célébrations des Fêtes de prendre des précautions pour retourner chez eux sains et saufs.

Joyeuses Fêtes à tous.

* * *

[Français]

LA PAROISSE SAINTE-ANGÈLE DE SAINT-LÉONARD

M. Massimo Pacetti (Saint-Léonard—Saint-Michel, Lib.): Monsieur le Président, le 28 octobre 2012, j'ai eu le plaisir d'assister à la messe de clôture des festivités du 50^e anniversaire de la paroisse Sainte-Angèle de Saint-Léonard.

C'est comme cela qu'on y souligne des anniversaires: une cérémonie qui se déroule en différentes langues et qui est présidée par Son Excellence Mgr Christian Lépine, archevêque de Montréal, qui a béni les vitraux composés de 25 pièces, dont 22 illustrent le Credo des Apôtres. Ces vitraux furent conçus par Léo Schryburt et réalisés grâce à de nombreuses heures de travail et de l'aide de son assistant, l'artisan Gino Saracino. Ces oeuvres exceptionnelles furent rendues possibles grâce au soutien financier de nombreux paroissiens fiers de contribuer à la beauté de leur église.

Je tiens à souligner le travail exceptionnel et le talent de rassembleur du curé Jean-Pierre Couturier, qui a su regrouper des gens de plusieurs générations et de différentes ethnies, créant ainsi une communauté culturelle qui est le reflet de notre pays.

Félicitations aux membres de cette belle communauté et longue vie à la paroisse Sainte-Angèle.

* * *

● (1105)

[Traduction]

LA VILLE DE MELITA

M. Merv Tweed (Brandon—Souris, PCC): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je me suis rendu dans la ville de Melita, le samedi 24 novembre, afin de souligner les améliorations apportées à l'aréna de cette ville, grâce au Fonds d'amélioration de l'infrastructure communautaire créé par le gouvernement.

Lorsque j'étais à Melita, j'ai pu constater à quel point les gens de cette collectivité éprouvent un sentiment de fierté, ce qui est digne d'admiration. Plusieurs événements se déroulaient ce jour-là dans cette ville, dont la parade du père Noël et un souper fait maison, qui a permis de recueillir des fonds pour la patinoire. Le tout s'est

terminé par une palpitante partie de hockey disputée par des élèves du secondaire.

Ce soir-là, sur la patinoire, bon nombre de jeunes patineurs artistiques et joueurs de hockey ont souligné l'excellent travail accompli par la collectivité, qui a ajouté une nouvelle fabrique de glace ainsi que de nouvelles bandes et baies vitrées. Qu'il s'agisse des joueurs de hockey de l'école secondaire ou adultes, qui ont consacré d'innombrables heures à ces travaux, ou des entreprises locales, qui ont investi des milliers de dollars dans le projet sans jamais réclamer un sou à la Ville, ce sont les habitants des collectivités comme celle de Melita qui font en sorte que le Canada reste fort pour nos jeunes.

Les installations communautaires sont des endroits qui permettent aux familles, aux amis et aux voisins de se rassembler, et en contribuant à l'amélioration de ces lieux, nous assurons l'unité et la prospérité des collectivités canadiennes pour les années à venir.

Je félicite les gens de Melita et je souhaite à tous un joyeux Noël et une bonne année.

* * *

[Français]

LA COMMUNAUTÉ DE L'OUEST-DE-L'ÎLE DE MONTRÉAL

Mme Lysane Blanchette-Lamothe (Pierrefonds—Dollard, NDP): Monsieur le Président, déjà le mois de décembre. J'aimerais donc profiter de cette occasion pour souligner l'engagement de ceux et celles qui font de l'Ouest-de-l'Île une communauté si vivante et colorée à l'approche des Fêtes.

D'abord, je tiens à remercier les organismes communautaires, comme WIAIH qui offre des services aux familles dont un membre a une maladie intellectuelle, et qui organise une soirée festive pour ses membres, en offrant un repas, des cadeaux, de la danse et en invitant même le père Noël.

J'aimerais ensuite mentionner que le CHSLD Vigi Pierrefonds et le CHSLD Vigi Dollard-des-Ormeaux organisent des repas familiaux du temps des Fêtes. Ces deux organismes soulignent que la réussite de ces événements repose sur le travail et le dévouement des bénévoles, des employés et des membres de la direction.

Il y aussi les clubs des aînés qui sont très actifs à l'approche du temps des Fêtes. Le club Les Ami(e)s des Deux Rives, le Club d'Âge d'or St-Antoine du West Island et le Club des aînés de Dollard-des-Ormeaux organisent des fêtes et des soupers où l'on peut danser, chanter et parler en très bonne compagnie.

Finalement, j'aimerais mentionner que le Fonds de dépannage de l'Ouest-de-l'Île, le Fonds d'aide de l'Ouest-de-l'Île et le West Island Mission offrent des repas et des jouets aux familles et aux enfants les plus démunis.

Oui, l'Ouest-de-l'Île de Montréal est une communauté très dynamique, et j'en suis fière.

Déclarations de députés

[Traduction]

LES DROITS DE LA PERSONNE

Mme Nina Grewal (Fleetwood—Port Kells, PCC): Monsieur le Président, la protection et la promotion des droits de la personne est un élément distinctif de la politique étrangère du Canada. En tant que pays libre, le Canada est fier de défendre les libertés fondamentales des gens du monde entier. Voilà pourquoi la politique étrangère du gouvernement repose sur des principes et des valeurs pour contribuer à l'avancement de la dignité humaine, le respect et la tolérance.

Nous parlons des dossiers qui comptent aux yeux des Canadiens, que ce soit le rôle et le traitement des femmes dans le monde, la persécution des homosexuels ou les attaques lâches et ciblées perpétrées contre ceux qui prient dans des lieux sacrés comme les églises, les temples, les mosquées et les synagogues.

Le Canada est un symbole d'espoir pour le monde en raison de ses valeurs fondamentales que sont la liberté, la démocratie, les droits de la personne et la primauté du droit. Nous continuerons de prôner ces valeurs et de travailler à l'avancement de la dignité humaine, du respect et de la tolérance partout dans le monde.

* * *

[Français]

LA PÉRIODE DES FÊTES

Mme Shelly Glover (Saint-Boniface, PCC): Monsieur le Président, j'aimerais honorer quelques personnes et organisations extraordinaires de Saint-Boniface qui sèment la joie dans le cœur des moins fortunés en cette période des Fêtes.

[Traduction]

Janelle Campagne est une fille compatissante de onze ans qui a une fois de plus organisé sa propre collecte de jouets. C'est la troisième année qu'elle recueille des jouets pour des enfants hospitalisés.

[Français]

Janelle, qui est maintenant en sixième année à l'école Taché, a déclaré qu'elle souhaitait faire sourire les enfants qui ne pouvaient pas être à la maison pour Noël.

[Traduction]

Je suis également fière de parler à la Chambre de CopShop 2012, un programme qui donne aux jeunes de milieux défavorisés l'occasion de vivre une journée de magasinage inoubliable en compagnie d'un policier.

Plusieurs de mes anciens collègues du Service de police de Winnipeg ont passé la journée à rire, à manger de la pizza et à établir des relations très positives avec de très jeunes enfants dans un centre commercial de ma circonscription. Les étudiants ont alors eu droit à une virée d'achats d'une valeur de 200 \$, gracieuseté du centre commercial St. Vital.

J'invite la Chambre à se joindre à moi pour remercier Janelle Campagne, le centre commercial St. Vital et le Service de police de Winnipeg de répandre de la joie pendant le temps des Fêtes.

● (1110)

[Français]

LE CENTRE D'INTERPRÉTATION SUR L'HISTORIQUE DU CHEMIN KEMPT

M. Philip Toone (Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine, NPD): Monsieur le Président, fruit de l'excellent travail de l'organisme Héritage Chemin Kempt, l'exposition du Centre d'interprétation sur l'histoire du chemin Kempt permet aux visiteurs de découvrir une facette peu connue de l'histoire de la Gaspésie.

Terminé en 1833, le chemin Kempt, qui relie Grand-Métis, sur la berge du fleuve Saint-Laurent, à Pointe-à-la-Croix, dans la Baie des Chaleurs, a été construit comme solution de rechange au chemin du Portage qui passait trop près des États-Unis. C'est en effet à la suite de la guerre de 1812 que le besoin d'éloigner le chemin reliant le Québec à Saint-Jean, Nouveau-Brunswick, est devenu nécessaire.

Originellement emprunté par les Amérindiens, le chemin Kempt a favorisé la colonisation de la Gaspésie en permettant la fondation de colonies comme Sainte-Marguerite-Marie et Saint-Fidèle-de-Restigouche.

J'invite les gens de partout à venir visiter le Centre d'interprétation sur l'histoire du chemin Kempt et à y découvrir des photos, des documents et des objets d'époque. Les visiteurs peuvent aussi parcourir le chemin à pied et visiter de nombreux points d'intérêt. Le chemin offre un réel pèlerinage aux marcheurs qui se laisseront transporter à une époque ancienne de la Gaspésie.

* * *

[Traduction]

MATHÉMATIQUES DE LA PLANÈTE TERRE 2013

Mme Susan Truppe (London-Centre-Nord, PCC): Monsieur le Président, je prends la parole pour souligner une initiative canadienne des plus excitantes qui s'appelle Mathématiques de la planète Terre. La Société mathématique du Canada lance aujourd'hui l'édition 2013 de cet événement qui rassemblera plus d'une centaine de groupes de mathématiciens du monde entier, qui tenteront de résoudre divers problèmes concrets nous concernant tous, de l'algèbre propre aux épidémies au calcul infinitésimal des feux de forêt.

On dit souvent que la mathématique est la reine des sciences, car elle est essentielle à la compréhension et à la résolution des nombreux défis auxquels nous sommes confrontés. En effet, elle touche tous les aspects de la vie quotidienne.

Ce genre d'initiative, qui met l'accent sur les sciences, la technologie, l'ingénierie et l'enseignement des mathématiques, contribue à la prospérité et à la compétitivité du Canada sur la scène mondiale. J'invite les députés à se joindre à moi pour saluer cette importante initiative.

* * *

LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES

Mme Jean Crowder (Nanaimo—Cowichan, NPD): Monsieur le Président, le 6 décembre, les Canadiens se sont recueillis quelques instants en mémoire des 14 femmes assassinées à l'École polytechnique de Montréal. Tous les jours, des femmes sont victimes d'un nombre incalculable d'actes de violence juste à cause de leur sexe. Le 6 décembre est un jour de deuil qui nous rappelle qu'il faut agir.

Déclarations de députés

Dans la circonscription de Nanaimo—Cowichan, la société contre la violence faite aux femmes de Cowichan ne reste pas les bras croisés. Dans le cadre d'une activité de 16 jours de militantisme contre la violence faite aux femmes, les membres de cette société dénoncent la violence et prennent la défense des femmes. Certaines organisations, notamment la société contre la violence faite aux femmes de Cowichan et la société Haven, sensibilisent la population à cette triste réalité et appuient les femmes victimes de violence.

La violence faite aux femmes est souvent associée à la pauvreté. Les banques alimentaires font leur part en donnant de la nourriture et des vêtements aux femmes victimes de violence.

Je remercie la société contre la violence faite aux femmes de Cowichan, la société Haven et les banques alimentaires de Nanaimo—Cowichan des efforts qu'elles déploient pour appuyer les femmes et leurs enfants qui ont été victimes de violence. Ensemble, nous devons continuer à prendre des mesures pour mettre un terme à la violence que tant de femmes subissent au quotidien.

* * *

LE COMMERCE INTERNATIONAL

M. Joe Daniel (Don Valley-Est, PCC): Monsieur le Président, un emploi canadien sur cinq est lié aux exportations. C'est pourquoi le gouvernement veut conclure un accord commercial ambitieux avec l'Union européenne. Dans ma province, l'Ontario, cet accord serait avantageux pour les travailleurs d'un grand nombre de secteurs et pour leur famille.

Voici quelques exemples. Les agriculteurs exportant des produits de qualité supérieure, comme les légumineuses et les oléagineux, bénéficieraient d'un accès permanent en franchise de droits aux 500 millions de consommateurs de l'UE. Les travailleurs qualifiés dans les domaines de l'ingénierie, de l'architecture et de la technologie auraient un accès important aux marchés publics de l'UE dont la valeur est de l'ordre de 2,4 billions de dollars. Un accord entre le Canada et l'UE pourrait entraîner une hausse de 20 % de nos échanges commerciaux bilatéraux, ce qui est équivalent à une augmentation de 1 000 \$ du revenu familial moyen annuel au Canada, ou à la création de 80 000 nouveaux emplois pour les Canadiens.

Encore une fois, le gouvernement procure des avantages bien réels aux travailleurs canadiens.

* * *

[Français]

MONT-ROYAL

L'hon. Irwin Cotler (Mont-Royal, Lib.): Monsieur le Président, j'ai récemment participé à une série d'événements marquants dans ma circonscription arc-en-ciel, Mont-Royal, dont: le 32^e anniversaire de la Federation of Filipino Canadian Association of Quebec; le 50^e anniversaire de la F.A.M.A.S.; le 50^e anniversaire de la Jamaican Association of Montreal; le 40^e anniversaire de l'Association de la communauté noire de Côte-des-Neiges; le 20^e anniversaire du Centre communautaire Mountain Sights.

•(1115)

[Traduction]

Je signale aussi le concert-bénéfice inspirant donné par Leonard Cohen à l'occasion du 100^e anniversaire du Centre de médecine familiale Herzl de l'Hôpital général juif.

Le lundi 10 décembre marque la Journée internationale des droits de la personne. Les dirigeants de diverses organisations assisteront à

une cérémonie dans ma circonscription en compagnie d'autres récipiendaires de la médaille du jubilé de diamant de la reine Elizabeth II, notamment des intervenants d'urgence, des anciens combattants, des éducateurs, des médecins, ainsi que des dirigeants religieux, culturels et communautaires. Cette cérémonie vise à rendre hommage à des gens qui ont amélioré la condition humaine et touché la vie de nombreuses personnes de ma circonscription et d'ailleurs.

[Français]

Félicitations à tous et à toutes.

* * *

[Traduction]

LE NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE CANADA

M. Bob Zimmer (Prince George—Peace River, PCC): Monsieur le Président, les Canadiens de ma circonscription, Prince George—Peace River, et de partout ailleurs au pays travaillent dur pour gagner leur vie. La dernière chose dont ils ont besoin est d'avoir à dépenser plus pour se procurer certains produits de base comme l'essence. Malheureusement, les néo-démocrates envisagent des mesures qui auront exactement cet effet. Sous la direction de leur chef, les néo-démocrates songent à imposer aux Canadiens une taxe sur le carbone nuisible à l'emploi qui ferait hausser le prix du panier d'épicerie, de l'essence, de l'électricité et de tout le reste, y compris des cadeaux de Noël. Une telle taxe alourdirait le fardeau fiscal de toutes les familles canadiennes.

Heureusement, les Canadiens ont élu un gouvernement conservateur qui s'opposera toujours à l'imposition d'une telle taxe. Le gouvernement continuera de mettre l'accent sur l'emploi et la croissance économique, car c'est ce qui importe pour les Canadiens. Grâce au gouvernement conservateur, plus de 820 000 emplois ont été créés, net, depuis juillet 2009. Grâce au gouvernement conservateur, les Canadiens trouvent du travail. Heureusement, le Parti conservateur continuera de lutter contre les politiques économiques risquées du NPD.

Enfin, ma famille se joint à moi pour souhaiter à tous les Canadiens un très joyeux Noël.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Jamie Nicholls (Vaudreuil—Soulanges, NPD): Monsieur le Président, le fiasco des F-35 pourrait finalement tirer à sa fin. Victime des fuites et des règlements de comptes des ministres, le programme, caractérisé dès le départ par de mauvaises décisions prises en catimini et basées sur des chiffres bidon, est voué à disparaître.

Le NPD a été le premier à poser des questions sur les F-35. En effet, il y a plus de deux ans et demi, le député de St. John's-Est a interrogé le ministre de la Défense nationale à propos du remplacement des CF-18. Le ministre avait porté son choix sur les F-35, mais s'est rétracté quelques instants plus tard en affirmant qu'il y aurait un appel d'offres ouvert. C'était le point de départ d'une interminable série de débâcles.

[Français]

Je veux aussi remercier ceux et celles qui ont eu le courage de dénoncer les nombreux dérapages des conservateurs dans ce dossier, notamment l'ancien sous-ministre adjoint au matériel Alan Williams, pour sa détermination à informer la population canadienne au sujet de ce dossier. Il a démontré l'effet incroyable qu'un fonctionnaire dévoué peut créer en dénonçant la mauvaise gestion conservatrice.

Espérons maintenant que la dernière page du fiasco des F-35 a finalement été tournée.

* * *

[Traduction]

LE NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE DU CANADA

M. Ryan Leef (Yukon, PCC): Monsieur le Président, toute hausse du prix des biens à la consommation, qu'il soit question de denrées alimentaires, de pétrole ou d'électricité, a une incidence sur les gens de ma circonscription. Tout changement à cet égard a de profondes répercussions.

C'est pourquoi mes électeurs et le gouvernement conservateur s'opposent farouchement à la taxe sur le carbone de 21 milliards de dollars que propose le chef du NPD et qui faisait partie du programme électoral des néo-démocrates en 2011. Cette taxe nuisible à l'emploi ferait littéralement augmenter le prix de tous les biens et services. Elle ne servirait qu'à financer les projets fétiches du chef du NPD.

Je peux dire à la Chambre que mes électeurs et le gouvernement conservateur ne cesseront jamais de se battre contre la taxe sur le carbone de 21 milliards de dollars du NPD et qu'ils continueront de miser sur les mesures de réduction d'impôt qui favorisent l'emploi, la croissance et la prospérité à long terme.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LE REGISTRE DES ARMES À FEU

M. Philip Toone (Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine, NPD): Monsieur le Président, hier, les Canadiens ont appris avec consternation que le comité consultatif mis sur pied par le ministre avait proposé d'éliminer les mesures de contrôle des armes à feu au pays. Hier, le premier ministre a déclaré qu'il rejeterait une de ces recommandations, mais il n'a rien dit au sujet des autres. Il n'avait aucun commentaire à formuler sur des idées irresponsables, comme le fait de doubler la durée des permis ou de réduire la fréquence des évaluations de la santé mentale des détenteurs de ces permis.

Le ministre pourrait-il nous expliquer pourquoi ce prétendu comité d'experts recommande des mesures qui élimineraient le contrôle des armes à feu?

L'hon. Peter Van Loan (leader du gouvernement à la Chambre des communes, PCC): Monsieur le Président, le premier ministre a été très clair à ce sujet à la Chambre. L'opinion des membres de ce comité ne reflète pas la politique du gouvernement. L'information qui est diffusée ne correspond pas à la politique du gouvernement. Nous avons énoncé clairement notre orientation, laquelle consiste à réduire le nombre de crimes commis avec une arme à feu et à lutter contre les crimes graves commis avec l'aide d'une arme à feu. Nous saurions gré à la loyale opposition de Sa Majesté de nous appuyer à cet égard en votant en faveur de certaines de nos mesures législatives.

[Français]

M. Philip Toone (Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine, NPD): Monsieur le Président, le comité qui conseille le ministre est déséquilibré et composé d'extrémistes.

Hier soir, un membre du comité a été interrogé sur la possibilité d'inclure les voix des policiers et des victimes de crimes commis avec des armes à feu. Il a répondu que se faire tirer dessus ne fait pas

Questions orales

de nous un expert du contrôle des armes à feu. Pour les conservateurs, les victimes sont juste bonnes pour des photos.

Le ministre va-t-il dissoudre immédiatement son comité et chercher des conseils plus judicieux et diversifiés auprès de la police et des victimes d'actes criminels?

• (1120)

L'hon. Peter Van Loan (leader du gouvernement à la Chambre des communes, PCC): Monsieur le Président, cette semaine, le premier ministre a fait une déclaration très claire au Parlement à ce sujet.

Nous avons pris des mesures pour assurer la sécurité publique, en particulier pour lutter contre les crimes commis avec des armes à feu. Nous attendrons un jour l'appui de l'opposition à cette mesure importante. Nous avons fait beaucoup d'initiatives et nous avons connu des avancées en ce qui concerne la sécurité publique.

[Traduction]

Pour faire changement, ce serait bien que l'opposition officielle appuie certaines des mesures concrètes...

Le président suppléant (M. Barry Devolin): Le député de Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine a la parole.

* * *

[Français]

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Philip Toone (Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine, NPD): Monsieur le Président, nous avons appris hier soir que les conservateurs auraient finalement abandonné Lockheed Martin et son F-35.

Dès le départ, comme le NPD l'a répété à maintes reprises, c'était une erreur de ne pas procéder à un appel d'offres; c'était une erreur de cacher les coûts du programme.

Le gouvernement peut-il confirmer que le Comité du Cabinet sur les opérations a décidé de repartir à zéro dans le processus de remplacement des CF-18 et qu'il abandonne son idée d'aller de l'avant avec un fournisseur unique?

L'hon. Peter Van Loan (leader du gouvernement à la Chambre des communes, PCC): Monsieur le Président, nous avons un plan en sept points; nous poursuivons notre plan en sept points.

[Traduction]

Nous avons décrit clairement le plan en sept points élaboré par le gouvernement pour remplacer les avions CF-18. Nous poursuivons la mise en oeuvre de ce plan.

M. Jack Harris (St. John's-Est, NPD): Monsieur le Président, les conservateurs ne savent même pas comment annuler correctement un projet. Les délibérations du Comité du Cabinet sur les opérations ont fait l'objet de fuites. Après avoir défendu pendant des années le projet des F-35 de façon extrêmement insultante auprès de quiconque faisait des remarques, le gouvernement s'apprêterait maintenant à reprendre tout le processus depuis le début, comme le NPD le lui demande depuis des années. Dans ce dossier, la mauvaise gestion des conservateurs atteint son paroxysme.

Les conservateurs mettront-ils un frein à ces fuites en coulisses, diront-ils la vérité aux Canadiens et rendront-ils public aujourd'hui le rapport de KPMG en le présentant à la Chambre?

Questions orales

[Français]

M. Jacques Gourde (secrétaire parlementaire de la ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, pour les Langues officielles et pour l'Agence de développement économique pour les régions du Québec, PCC): Monsieur le Président, nous sommes déterminés à mener à terme notre plan en sept points et notre démarche exhaustive et transparente pour remplacer la flotte vieillissante des CF-18 du Canada.

Le gouvernement a reçu le rapport de KPMG et il est en train de l'examiner. Notre gouvernement fera le point publiquement avant la fin des travaux parlementaires.

[Traduction]

M. Jack Harris (St. John's-Est, NPD): Monsieur le Président, les Canadiens méritent de connaître la vérité, mais les conservateurs la leur cachent depuis des années. On parle partout des fuites du Cabinet; le rapport de KPMG a apparemment été publié; il y a un programme que personne ne défendra et dont les coûts sont maintenant évalués à plus de 40 milliards de dollars. C'est une longue liste attribuée à la mauvaise gestion des conservateurs et à leur échec dans ce dossier.

Quand les conservateurs diront-ils la vérité? Quand admettront-ils que leur plan peu judicieux a échoué et accepteront-ils enfin de tenir un appel d'offres ouvert et transparent?

[Français]

M. Jacques Gourde (secrétaire parlementaire de la ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, pour les Langues officielles et pour l'Agence de développement économique pour les régions du Québec, PCC): Monsieur le Président, nous sommes déterminés à mener notre plan en sept points et notre démarche exhaustive et transparente pour remplacer la flotte vieillissante des CF-18 du Canada. Notre plan en sept points prévoit un examen des options qui n'est pas limité par l'énoncé des besoins.

[Traduction]

L'hon. John McKay (Scarborough—Guildwood, Lib.): Monsieur le Président, voici ce qu'a déclaré le ministre de la Défense nationale:

Cet appareil est le bon choix. C'est la quantité qui convient. C'est le bon avion pour nos Forces canadiennes et pour le Canada. [...] Si nous ne faisons pas cette acquisition, nous risquons fortement d'être incapables de défendre notre propre espace aérien, d'affirmer notre souveraineté et d'assumer nos responsabilités au sein du NORAD et de l'OTAN.

L'arrogance du ministre est sans borne. Il avait tort sur le choix de l'avion, tort sur le coût et tort sur tout. Il y a des limites. Quand le ministre démissionnera-t-il?

L'hon. Peter Van Loan (leader du gouvernement à la Chambre des communes, PCC): Monsieur le Président, comme je l'ai dit, notre gouvernement a un plan en sept points pour remplacer le chasseur CF-18. Nous continuons à appliquer ce plan, qui prévoit qu'avant l'ajournement des travaux de la Chambre pour Noël, le gouvernement fera connaître publiquement l'état détaillé d'avancement des travaux dans ce dossier.

• (1125)

L'hon. John McKay (Scarborough—Guildwood, Lib.): Monsieur le Président, on dirait que le ministre de la Défense nationale ne peut pas se défendre lui-même. Il a déclaré également ceci:

Je le répète: 9 milliards de dollars. Je n'ai aucune idée d'où peuvent provenir ces autres chiffres. Quelqu'un les a imaginés ou devinés. Si cet achat est annulé [...] pour qu'on puisse lancer une nouvelle demande de propositions, les contribuables devront

déboursier 1 milliard de dollars, et la force aérienne manquera de moyens opérationnels.

« Tout le monde a tort, et j'ai raison. Ce sont des inventions. » Le ministre présentera-t-il ses excuses aux Canadiens et démissionnera-t-il?

L'hon. Peter Van Loan (leader du gouvernement à la Chambre des communes, PCC): Monsieur le Président, nous avons établi un plan clair en sept points pour remplacer l'avion et nous suivons ce plan, dont l'un des éléments est de garantir la création d'emplois et la croissance dans le secteur aéronautique.

La création d'emplois est la priorité de notre gouvernement, comme en témoignent les statistiques de ce mois-ci, qui montrent que plus de 59 000 emplois ont été créés, net, soit plus de 880 000 emplois depuis la récession. Le taux de chômage au pays est à son plus bas depuis la récession. Voilà comment on dirige un pays et on met l'accent sur la création d'emplois. Nous avons l'intention de poursuivre les mêmes efforts.

[Français]

L'hon. Denis Coderre (Bourassa, Lib.): Monsieur le Président, ce qui est triste, c'est qu'on n'a plus de ministre de la Défense nationale, on n'a que le vendeur du mois de Lockheed Martin. S'il ne peut pas parler, alors c'est ce que cela veut dire.

C'est épouvantable, car non seulement ce gouvernement a été indécent, mais il a aussi prouvé qu'il était incompétent. De plus, il a démontré son manque d'intégrité quant à la gestion des finances publiques. Il n'a plus qu'une chose à faire: si le ministre est encore honorable, qu'il se lève et présente ses excuses, en plus de présenter sa démission comme ministre de la Défense.

M. Jacques Gourde (secrétaire parlementaire de la ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, pour les Langues officielles et pour l'Agence de développement économique pour les régions du Québec, PCC): Monsieur le Président, nous sommes déterminés à mener à terme notre plan en sept points et notre démarche exhaustive et transparente pour remplacer la flotte vieillissante des CF-18 du Canada.

Mme Lysane Blanchette-Lamothe (Pierrefonds—Dollard, NPD): Monsieur le Président, en 2011, le premier ministre a dit qu'il trouvait décevant et triste que certaines personnes au Parlement fassent marche arrière avec les F-35, et que certains parlaient ouvertement d'annuler le contrat, s'ils en avaient la chance.

La question est simple: le premier ministre et son Cabinet sont-ils toujours du même avis?

M. Jacques Gourde (secrétaire parlementaire de la ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, pour les Langues officielles et pour l'Agence de développement économique pour les régions du Québec, PCC): Monsieur le Président, nous sommes déterminés à mener à terme notre plan en sept points et notre démarche exhaustive et transparente pour remplacer la flotte vieillissante des CF-18 du Canada.

Le gouvernement fera le point publiquement avant la fin des travaux parlementaires.

Mme Lysane Blanchette-Lamothe (Pierrefonds—Dollard, NPD): Monsieur le Président, c'est une réponse prévisible. Voici une deuxième chance.

En 2010, le ministre de la Défense nationale disait que si nous ne procédons pas à cet achat, nous serons en danger réel, car nous ne pourrions plus défendre notre espace aérien. Nous serons incapables de garantir notre souveraineté et nous ne pourrions plus honorer nos engagements envers NORAD ou l'OTAN.

Questions orales

Le ministre de la Défense nationale convient-il toujours de ses propres affirmations de 2011?

M. Jacques Gourde (secrétaire parlementaire de la ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, pour les Langues officielles et pour l'Agence de développement économique pour les régions du Québec, PCC): Monsieur le Président, nous sommes déterminés à mener à terme notre plan en sept points et notre démarche exhaustive et transparente pour remplacer la flotte vieillissante des CF-18. Notre plan en sept points prévoit un examen des options, qui n'est pas limité par l'énoncé des besoins.

M. Mathieu Ravignat (Pontiac, NPD): Monsieur le Président, il s'agit d'une vraie réponse surprise.

En 2010, le porte-parole du premier ministre disait que c'était le meilleur avion que le gouvernement pouvait obtenir pour les forces armées. Lorsqu'un pilote de chasse cible un Bombardier russe à longue portée, c'est un point important à retenir.

Si le programme des F-35 est annulé, faudra-t-il vivre dans la peur des bombardiers russes?

M. Jacques Gourde (secrétaire parlementaire de la ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, pour les Langues officielles et pour l'Agence de développement économique pour les régions du Québec, PCC): Monsieur le Président, nous sommes déterminés à mener à terme notre plan en sept points et notre démarche exhaustive et transparente pour remplacer la flotte vieillissante des CF-18 du Canada.

M. Mathieu Ravignat (Pontiac, NPD): Monsieur le Président, j'essaie dans l'autre langue officielle.

[Traduction]

Les conservateurs ont perdu des mois à empêcher le Comité permanent des comptes publics d'examiner l'achat des F-35. Puis, ils ont essayé d'étouffer complètement le rapport du vérificateur général. Ils continuent de s'opposer à toute tentative de déterminer qui est responsable de ce fiasco historique. Et maintenant, nous entendons dire que le gouvernement est sur le point d'annuler le programme.

Quelqu'un finira-t-il, là-bas, par avouer franchement aux Canadiens que le gouvernement a délibérément fait perdre du temps au Parlement et gaspillé beaucoup de deniers publics?

• (1130)

[Français]

M. Jacques Gourde (secrétaire parlementaire de la ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, pour les Langues officielles et pour l'Agence de développement économique pour les régions du Québec, PCC): Monsieur le Président, nous sommes déterminés à mener à terme notre plan en sept points et notre démarche exhaustive et transparente pour remplacer la flotte vieillissante des CF-18 du Canada.

Le gouvernement fera le point publiquement avant la fin des travaux parlementaires.

* * *

[Traduction]

LES INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS

M. Dan Harris (Scarborough-Sud-Ouest, NPD): Monsieur le Président, les conservateurs devront bientôt prendre une décision à propos de Nexen. Cette transaction inquiète les Canadiens. En approuvant l'acquisition de Nexen, on permettrait à une entreprise d'État chinoise de s'approprier une part considérable des ressources

naturelles du Canada. Or, cette décision est prise derrière des portes closes, en l'absence de règles précises et sans consultations préalables auprès des Canadiens. C'est inacceptable.

Les conservateurs vont-ils annoncer leur verdict à propos de la prise de contrôle de Nexen en plein jour, ou les Canadiens doivent-ils s'attendre encore une fois à ce que la décision soit prise à minuit?

L'hon. Mike Lake (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, PCC): Monsieur le Président, jour après jour, les deux partis d'opposition affichent des positions extrêmes à propos des investissements en sol canadien. Alors que le Parti libéral serait heureux d'approuver les yeux fermés la première transaction venue, comme il le faisait à l'époque où il était au pouvoir, le NPD, lui, s'oppose à toute transaction, quelle qu'elle soit.

Le gouvernement conservateur étudiera attentivement la Loi sur Investissement Canada et évaluera toutes les transactions proposées afin de déterminer si elles sont à l'avantage net des Canadiens.

M. Dan Harris (Scarborough-Sud-Ouest, NPD): Monsieur le Président, les attaques inventées de toutes pièces des conservateurs ne réussissent jamais à dissimuler l'incompétence du gouvernement.

Les conservateurs ont retardé leur décision tant dans le cas de Nexen que celui de Petronas. Voilà maintenant qu'ils repoussent le moment où ils prendront une décision sur l'accord concernant les investissements qu'ils ont eux-mêmes conclu avec la Chine. Il est clair que les conservateurs n'avaient rien compris de cet accord quand ils l'ont signé, et que certains détails leur ont échappés, comme le fait qu'il ouvre grand la porte à ce que des intérêts étrangers s'approprient les ressources naturelles du Canada.

Au lieu de s'arracher les cheveux à essayer de comprendre l'accord sur la promotion et la protection des investissements étrangers qu'ils ont eux-mêmes conclu avec la Chine, les conservateurs vont-ils en saisir la Chambre pour que nous puissions en débattre et le soumettre à un vote?

M. Gerald Keddy (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international, pour l'Agence de promotion économique du Canada atlantique et pour la porte d'entrée de l'Atlantique, PCC): Monsieur le Président, les députés néo-démocrates continuent d'improviser au gré des événements.

L'accord sur la promotion et la protection des investissements étrangers qui a été conclu avec la Chine instaurera tout simplement un principe de réciprocité pour les investissements faits en Chine. Les intérêts des investisseurs canadiens qui font des affaires en Chine seront ainsi protégés. Les investisseurs étrangers jouissent depuis longtemps de ces protections juridiques en territoire canadien. Cet accord offrira simplement les mêmes protections aux Canadiens qui investissent à l'extérieur de nos frontières.

Qu'est-ce que le NPD a contre les investissements? Qu'est-ce qu'il a contre le commerce? Quand va-t-il cesser de s'opposer au commerce?

[Français]

Mme Laurin Liu (Rivière-des-Mille-Îles, NPD): Monsieur le Président, c'est eux qui improvisent.

Approuver le rachat de Nexen aurait des conséquences importantes pour notre pays, particulièrement après la signature de l'entente commerciale avec la Chine. Cette entente donnera à une société d'État étrangère la propriété d'une partie des ressources naturelles canadiennes. Les conséquences sont trop importantes pour ne pas qu'on soit honnêtes avec les Canadiens.

Questions orales

Les conservateurs peuvent-ils promettre qu'ils feront leur annonce concernant Nexen lundi, en plein jour, de façon correcte? Ou vont-ils encore une fois attendre que la nuit tombe sur le coup de minuit?

[Traduction]

L'hon. Mike Lake (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, PCC): Monsieur le Président, voici ce que le gouvernement va promettre: il va évaluer les transactions proposées à la lumière des dispositions de la Loi sur Investissement Canada. Et l'article 20 de la loi énonce clairement les facteurs qui déterminent si un investissement est à l'avantage net du Canada. La décision que prendra le gouvernement sera à l'avantage net des Canadiens.

* * *

[Français]

LA RÉFORME DÉMOCRATIQUE

M. Alexandre Boulerice (Rosemont—La Petite-Patrie, NDP): Monsieur le Président, décidément, les sénateurs, ces résidents de la lucrative maison de retraite libéralo-conservatrice, se croient tout permis.

Entre deux siestes, ces amis du pouvoir, du haut de leur mandat de non-élus, ont décidé de se remplir les poches à partir des fonds publics. Pendant ce temps, le taux d'endettement des Canadiens atteint des niveaux records. Insatisfaits d'empocher 132 000 \$ par année, trois sénateurs se sont fait prendre la main dans le sac, en train de collecter des fonds pour leur supposée « deuxième résidence » à Ottawa, et ce, même s'ils habitent dans la capitale depuis des décennies.

Quand les conservateurs mettront-ils fin à cette farce grotesque qu'est le Sénat?

[Traduction]

L'hon. Peter Van Loan (leader du gouvernement à la Chambre des communes, PCC): Monsieur le Président, tous les parlementaires connaissent bien le concept, qui s'applique également au Sénat, selon lequel chaque parlementaire a une résidence dans la région qu'il représente ainsi qu'une résidence ici à Ottawa. À la Chambre, le Parlement paie une partie des coûts de l'une de ces résidences.

Le Comité sénatorial permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration se penche sur la question, comme on l'a dit aux nouvelles, pour s'assurer que les règles sont respectées et s'appliquent à tous les sénateurs. Bien évidemment, nous voulons la même chose ici, à la Chambre.

• (1135)

[Français]

M. Alexandre Boulerice (Rosemont—La Petite-Patrie, NDP): Monsieur le Président, les conservateurs pourront dire ce qu'ils veulent, mais quand ils se regardent dans le miroir, ils voient l'abandon de leurs anciens principes démocratiques.

L'opposition à cette institution archaïque et dépassée qu'est le Sénat était l'un des rares points positifs de la plateforme du défunt *Reform Party*. Quand on s'ennuie du *Reform Party*, ça va mal à la shoppe.

D'un côté, on a des principes et de l'autre, on a l'occasion de donner des cadeaux à ses amis, de placer des collecteurs de fonds ou des créateurs des principes de *in and out*. Les conservateurs ont choisi la deuxième option.

N'y a-t-il pas un seul ancien député du *Reform Party* qui ne soit pas gêné des abus jadis dénoncés et qui se poursuivent encore aujourd'hui avec leur bénédiction?

M. Pierre Poilievre (secrétaire parlementaire du ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités et pour l'Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario, PCC): Monsieur le Président, parlons-en, des abus. Le parti d'en face est en train de bloquer un projet de loi visant la transparence financière des syndicats. Nous parlons de l'argent que les syndicats prennent de force dans les poches des travailleurs.

[Traduction]

Non seulement un tiers des députés de ce caucus-là sont d'anciens dirigeants syndicaux et des bureaucrates, mais une dizaine des membres de son conseil national s'occupent exclusivement des syndicats. Ce parti a accepté 340 000 \$ en dons illégaux provenant des syndicats. S'il bloque le projet de loi, c'est qu'il a simplement trop à cacher.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

L'hon. John McKay (Scarborough—Guildwood, Lib.): Monsieur le Président, la machine à propagande conservatrice fonctionne à pleine vapeur depuis cinq ans dans le dossier des F-35. Les conservateurs ont survécu à des motions les accusant d'outrage au Parlement, aux élections et à des centaines d'heures de débat dans cette enceinte en niant les faits et en manipulant la réalité. Leur tactique consiste à ridiculiser l'opposition, à ridiculiser les mandataires du Parlement et à manipuler les Canadiens.

En mars 2011, les libéraux ont dévoilé aux Canadiens le coût réel des F-35. Les conservateurs ont sciemment induit les Canadiens en erreur durant la campagne électorale plutôt que d'admettre la vérité. Le ministre de la Défense nationale démissionnera-t-il dès maintenant?

[Français]

M. Jacques Gourde (secrétaire parlementaire de la ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, pour les Langues officielles et pour l'Agence de développement économique pour les régions du Québec, PCC): Monsieur le Président, nous sommes déterminés à mener à terme notre plan en sept points et notre démarche exhaustive et transparente pour remplacer la flotte vieillissante des CF-18 du Canada.

Le gouvernement fera le point publiquement avant la fin des travaux parlementaires.

[Traduction]

L'hon. John McKay (Scarborough—Guildwood, Lib.): Monsieur le Président, nous en sommes rendus là: le secrétaire parlementaire des réponses automatiques défend le ministre lorsque le ministre ne se défend pas lui-même.

La machine à propagande conservatrice est passée près de briser le mur du son lorsqu'elle a organisé une séance photo truquée pour les F-35. Les ministres ont été pris en photo aux commandes d'un avion qui ne décollera jamais. Posant devant l'avion bidon, le ministre de la Défense nationale a fièrement déclaré en juillet 2010 que le F-35 était le seul avion pour le Canada.

À la lumière du fait que ce n'est plus le seul choix pour le Canada, s'excusera-t-il donc pour la séance photo truquée de 50 000 \$, pour avoir ridiculisé le directeur parlementaire du budget, pour avoir induit les Canadiens en erreur...

Questions orales

Le président suppléant (M. Barry Devolin): À l'ordre, s'il vous plaît. Le secrétaire parlementaire a la parole.

[Français]

M. Jacques Gourde (secrétaire parlementaire de la ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, pour les Langues officielles et pour l'Agence de développement économique pour les régions du Québec, PCC): Monsieur le Président, nous sommes déterminés à mener à terme notre plan en sept points et notre démarche exhaustive et transparente pour remplacer la flotte vieillissante des CF-18 du Canada. Notre plan en sept points prévoit un examen des options qui n'est pas limité par l'énoncé des besoins.

L'hon. Denis Coderre (Bourassa, Lib.): Monsieur le Président, je ne pensais jamais que le secrétaire parlementaire des Travaux publics serait surexposé ici, à la Chambre.

Les Cyniques disaient qu'on entend tellement de fois le premier côté d'un disque qu'on l'entend à l'envers. Je ne sais pas ce qu'il va faire.

Je vais essayer, encore une fois, de poser une question au ministre de la Défense, qui a un beau sourire béat et qui n'est pas capable de répondre aux questions.

Va-t-il s'excuser auprès des Canadiens d'avoir trompé la population? Est-ce que les Pinocchio conservateurs de l'autre côté de la Chambre vont s'excuser et dire à quel point ils ont trompé la population?

M. Jacques Gourde (secrétaire parlementaire de la ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, pour les Langues officielles et pour l'Agence de développement économique pour les régions du Québec, PCC): Monsieur le Président, nous sommes déterminés à mener à terme notre plan en sept points et notre démarche exhaustive et transparente pour remplacer la flotte vieillissante des CF-18 du Canada. Notre plan en sept points prévoit un examen des options et il n'est pas limité par l'énoncé des besoins.

* * *

[Traduction]

L'ASSURANCE-EMPLOI

Mme Chris Charlton (Hamilton Mountain, NPD): Monsieur le Président, cette semaine, nous avons appris que seulement une personne sur trois qui porte en appel une décision de l'assurance-emploi obtient une audience dans un délai de 30 jours. Actuellement, les membres du conseil arbitral consacrent collectivement près de 20 000 jours par année à l'audition d'appels. Le nouveau tribunal des conservateurs y consacrerait moins de 10 000 jours. La ministre veut nous faire croire que cette mesure accélérera le processus. Cela défie toute logique.

Pourquoi la ministre refuse-t-elle de verser aux chômeurs canadiens les prestations pour lesquelles ils ont cotisé?

• (1140)

L'hon. Diane Finley (ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences, PCC): Monsieur le Président, nous essayons de faire en sorte que les Canadiens qui interjetent appel obtiennent rapidement une audience. C'est pourquoi nous apportons des changements. En effet, au lieu que plusieurs personnes travaillent à temps partiel, des spécialistes travailleront à temps plein. De plus, au lieu d'être entendus par trois personnes, comme c'est habituellement le cas au gouvernement, les appels seront entendus par une seule personne.

La députée suggère-t-elle vraiment que nous ne devrions pas essayer d'améliorer le système et le laisser dans le piètre état actuel?

Mme Chris Charlton (Hamilton Mountain, NPD): Monsieur le Président, si nous ne votons jamais pour les budgets que présentent les conservateurs, c'est parce qu'ils réduisent les effectifs de Service Canada et augmentent les délais d'attente pour l'obtention de prestations d'assurance-emploi. Nous nous opposerons toujours à leurs budgets qui attaquent les prestations d'assurance-emploi.

La ministre fait passer de 700 à seulement 30 le nombre de personnes habilitées à entendre des appels de l'assurance-emploi. Sous la gouverne de la ministre, les chômeurs tardent à recevoir leurs prestations d'assurance-emploi.

Quand la ministre assumera-t-elle ses responsabilités et réparera-t-elle les pots qu'elle a cassés?

L'hon. Diane Finley (ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences, PCC): Monsieur le Président, le fait est que les députés néo-démocrates votent contre les bonnes prestations de l'assurance-emploi, celles qui aident les Canadiens. Ils ont voté contre la mise en oeuvre de prestations spéciales pour les travailleurs indépendants qui leur permettent d'avoir accès aux prestations de maternité, aux prestations de compassion et de maladie, ainsi qu'aux prestations parentales, à l'instar des autres Canadiens. Ils ont également voté contre l'octroi de cinq semaines de prestations supplémentaires durant la récession, même s'il fallait plus de temps aux gens pour trouver un emploi.

Les députés néo-démocrates ne votent pas pour, mais contre les Canadiens.

[Français]

Mme Francine Raynault (Joliette, NPD): Monsieur le Président, la ministre nous répète sans cesse que sa réforme bâclée de l'assurance-emploi va aider les chômeurs, mais c'est faux.

Il y a des compressions à Service Canada, des délais interminables pour les demandeurs, une diminution du nombre de répondants au Tribunal de la sécurité sociale, et son ministère ne répond même plus à ses propres critères de performance. La ministre s'attaque directement à ceux qui ont le plus besoin d'aide.

Corrigera-t-elle le fiasco qu'elle a créé, ou laissera-t-elle la situation se dégrader?

L'hon. Diane Finley (ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences, PCC): Monsieur le Président, nous sommes en train d'améliorer le système, exactement parce que nous voulons aider et servir les Canadiens.

Nous apportons des changements au régime d'assurance-emploi pour aider les chômeurs à trouver un autre emploi. De plus, nous avons amélioré le système Alerte-Emploi, afin de les informer des postes disponibles dans leur domaine de compétence, dans leur région, mais le NPD s'y oppose.

Mme Manon Perreault (Montcalm, NPD): Monsieur le Président, la ministre peut essayer de nous faire croire que sa réforme fonctionne, mais ses paroles ne berment pas les Canadiens.

Les personnes vivant avec un handicap ont déjà assez de difficulté à intégrer le marché du travail, elles n'ont pas en plus besoin d'être pénalisées par le fiasco créé par la ministre. Pourtant, elle refuse de venir en aide à ceux et celles qui ont contribué à la caisse d'assurance-emploi.

La ministre va-t-elle arrêter de s'attaquer aux personnes handicapées et plutôt favoriser leur intégration sur le marché du travail?

Questions orales

L'hon. Diane Finley (ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences, PCC): Monsieur le Président, c'est exactement ce que nous voulons faire. C'est pourquoi nous avons proposé plusieurs programmes pour aider les personnes handicapées. Par exemple, le Fonds pour l'accessibilité a permis le financement de rénovations dans plus de 800 édifices au Canada, afin de rendre ces édifices accessibles aux personnes handicapées.

Nous avons aussi des programmes pour les aider à trouver un emploi. Malheureusement, comme on s'y attendait, le NPD a voté contre toutes ces initiatives.

* * *

[Traduction]

L'ÉCONOMIE

M. Robert Sopuck (Dauphin—Swan River—Marquette, PCC): Monsieur le Président, le gouvernement conservateur se concentre sur ce qui compte pour les Canadiens: la création d'emplois, la croissance économique et la prospérité à long terme. Alors que nous misons sur un plan prévoyant des impôts bas, le NPD propose des programmes d'impôts élevés pour éliminer des emplois.

Non seulement la lourde taxe sur le carbone proposée par le NPD irait chercher 21 milliards de dollars dans les poches des Canadiens, mais elle nuirait aux entreprises canadiennes, éliminerait des emplois au pays et ferait augmenter tous les prix.

Le ministre des Finances pourrait-il mettre la Chambre au fait de l'état remarquable du marché du travail au Canada?

L'hon. Jim Flaherty (ministre des Finances, PCC): Monsieur le Président, je remercie le député de Dauphin—Swan River—Marquette qui pose la première question pertinente de la période des questions.

L'emploi, la croissance économique et la prospérité à long terme, voilà ce dont se soucient réellement les Canadiens. À cet égard, la nouvelle publiée par Statistique Canada ce matin est formidable. Plus de 59 000 emplois ont été créés, net, au mois de novembre. Le taux de chômage a reculé de deux dixièmes de point. Il s'agit du taux le plus bas depuis la grande récession de 2008-2009.

Je le répète, c'est de bon augure pour l'emploi, la croissance économique et la prospérité à long terme au Canada.

* * *

● (1145)

[Français]

LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

Mme Hélène Laverdière (Laurier-Sainte-Marie, NPD): Monsieur le Président, pendant que l'ACDI élabore des projets censés améliorer la responsabilité sociale des entreprises minières à l'étranger, au Canada, le gouvernement coupe les vivres au Centre d'excellence de la responsabilité sociale des entreprises. Encore une fois, la main gauche ne sait pas ce que fait la main droite.

Comment l'ACDI peut-elle être un leader mondial quand, ici, les conservateurs transforment en farce notre stratégie de responsabilité sociale des entreprises?

[Traduction]

L'hon. Julian Fantino (ministre de la Coopération internationale, PCC): Monsieur le Président, les contribuables canadiens peuvent être très fiers de ce qu'on accomplit à l'étranger grâce à leurs impôts durement gagnés. Les investissements du Canada procurent

de la nourriture, des services éducatifs, des soins de santé et une aide humanitaire d'urgence à ceux qui en ont le plus besoin.

Nous continuerons de voir à ce que l'argent durement gagné par les contribuables serve à obtenir les meilleurs résultats possibles. C'est ce que les Canadiens attendent de nous.

[Français]

Mme Hélène Laverdière (Laurier-Sainte-Marie, NPD): Monsieur le Président, mon projet de loi C-398 aurait été une façon simple de réformer le système canadien d'accès aux médicaments et, oui, il aurait pu sauver des vies.

De nombreux experts et des organisations reconnues comme Médecins sans frontières et l'UNICEF, pour ne nommer que ces celles-là, le disent.

Le projet de loi C-398 nous aurait permis d'ajouter à ce que nous faisons, sans coût pour les contribuables.

Les conservateurs admettront-ils qu'ils ont erré en votant contre le projet de loi C-398?

Travailleront-ils finalement avec nous pour sauver des vies en Afrique et ailleurs?

[Traduction]

L'hon. Mike Lake (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, PCC): Monsieur le Président, notre gouvernement s'emploie à résoudre les problèmes de santé publics réels que connaissent les pays en développement.

C'est pourquoi nous avons investi 2,85 milliards de dollars pour favoriser la santé des mères, des nouveau-nés et des enfants, ce qui comprend 1,1 milliard de dollars pour l'Initiative de Muskoka. Dans le cadre de cette initiative dirigée par le premier ministre, les pays du G8 se sont engagés à contribuer à un fonds de 10 milliards de dollars. Nos efforts produisent des résultats concrets. Près de 25 fois plus de personnes atteintes du VIH-sida reçoivent maintenant un traitement, comparativement à il y a 10 ans.

Notre gouvernement continuera de se concentrer sur des mesures qui procurent vraiment de bons résultats aux habitants des pays en développement.

M. Paul Dewar (Ottawa-Centre, NPD): Monsieur le Président, le fait est que cette mesure aurait fonctionné. Les conservateurs avaient l'occasion de venir en aide à certaines des personnes les plus vulnérables du monde, et ils ont choisi de ne pas agir.

Des experts internationaux soutiennent qu'une mesure législative comme celle-là aurait permis de sauver encore plus de vies. Certains conservateurs diffusent des renseignements trompeurs, simplement parce qu'ils veulent se justifier d'avoir voté contre ce projet de loi pour des raisons partisans.

Quand mettront-ils fin à cette campagne de désinformation? Quand commenceront-ils plutôt à collaborer avec nous afin de sauver plus de vies?

L'hon. Mike Lake (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, PCC): Monsieur le Président, je serai clair. Les renseignements trompeurs auxquels le député fait allusion ont en fait été fournis lors d'une audience précédente du comité. Ils ont été fournis par des fonctionnaires agissant comme experts indépendants, donc par les gens mêmes que le député est censé représenter dans sa circonscription.

Nous avons tenu compte des commentaires de ces experts. Nous avons aussi entendu des témoignages qui portaient sur les gestes posés par le gouvernement qui ont des retombées sur les habitants des pays en développement.

Questions orales

En 2002, 300 000 personnes recevaient un traitement pour le VIH-sida. Aujourd'hui, elles sont plus de 8 millions. Nous continuerons d'axer nos efforts sur des mesures qui donnent vraiment des résultats.

* * *

LA SYRIE

M. Paul Dewar (Ottawa-Centre, NPD): Monsieur le Président, le conflit en Syrie s'intensifie. Les députés et la communauté internationale sont de plus en plus préoccupés par l'utilisation éventuelle d'armes chimiques.

Nous appuyons sans réserve les efforts diplomatiques qui sont déployés pour éviter de telles atrocités. Par ailleurs, des milliers de réfugiés de la Syrie voient leurs conditions de vie se détériorer.

Le gouvernement remplira-t-il sa promesse d'offrir plus d'aide à ces réfugiés, et s'emploiera-t-il à accélérer le processus de réunification des familles pour les réfugiés qui ont des proches au Canada?

• (1150)

L'hon. Jason Kenney (ministre de la Citoyenneté, de l'Immigration et du Multiculturalisme, PCC): Monsieur le Président, le Canada se classe au septième rang des pays contribuant à l'aide offerte par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. Par exemple, au nom du gouvernement, le ministre des Affaires étrangères a pris des engagements importants pour composer avec la crise des réfugiés qui sévit en Syrie et aider les gens qui se sont déplacés vers le Liban, la Jordanie et la Turquie. Nous continuerons de faire plus que notre part à cet égard.

Enfin, nous avons accéléré le traitement déjà en cours de quelque 200 demandes de réunification des familles présentées par des Canadiens qui souhaitent voir leurs proches en Syrie les rejoindre.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Ted Hsu (Kingston et les Îles, Lib.): Monsieur le Président, je reviens sur le dossier des F-35. Le ministre de la Défense nationale déclarait à la Chambre il y a 14 mois:

C'est le meilleur avion et c'est le seul qui soit [...] disponible pour les Forces canadiennes [...] Tous les experts s'entendent pour dire que c'est le meilleur avion [...]

Le gouvernement souhaite-t-il revenir sur sa réponse, étant donné les récentes révélations? Le ministre compte-t-il assumer la responsabilité de l'affaire et démissionner, ou les conservateurs vont-ils, au contraire, continuer à tromper les Canadiens au sujet des F-35, comme ils l'ont fait durant les cinq dernières années?

[Français]

M. Jacques Gourde (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, pour les Langues officielles et pour l'Agence de développement économique pour les régions du Québec, PCC): Monsieur le Président, nous sommes déterminés à mener à terme notre plan en sept points et notre démarche exhaustive et transparente pour remplacer la flotte vieillissante des CF-18 du Canada. Le gouvernement fera le point publiquement avant la fin des travaux parlementaires.

L'hon. Stéphane Dion (Saint-Laurent—Cartierville, Lib.): Monsieur le Président, un conservateur a quand même dit la vérité dans cette affaire des F-35, mais il n'est plus à la Chambre, comme par hasard.

Le 3 septembre 2008, le ministre de l'Industrie, Jim Prentice, avait reconnu qu'il n'y avait jamais eu d'appels d'offres et que le Canada n'était pas tenu d'acheter des F-35.

Pourquoi les conservateurs ont-ils contrefait la vérité ensuite et refusé de faire cet appel d'offres demandé par les libéraux pendant cinq longues années? Pourquoi l'incompétence des conservateurs n'a-t-elle d'égale que leur aptitude à déformer les faits?

M. Jacques Gourde (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, pour les Langues officielles et pour l'Agence de développement économique pour les régions du Québec, PCC): Monsieur le Président, nous sommes déterminés à mener à terme notre plan en sept points et notre démarche exhaustive et transparente pour remplacer la flotte vieillissante des CF-18 du Canada. Le gouvernement a reçu le rapport de KPMG et il est en train de l'examiner. Le gouvernement fera le point publiquement avant la fin des travaux parlementaires.

* * *

LES AFFAIRES AUTOCHTONES

Mme Jean Crowder (Nanaimo—Cowichan, NPD): Monsieur le Président, hier, le ministre des Affaires autochtones et du développement du Nord canadien a rencontré le chef de l'Assemblée des Premières Nations, Shawn Atleo, et trois autres chefs pour discuter du manque de fonds pour l'éducation des Premières Nations. Malgré ses belles promesses, le ministre a été lent à agir dans ce dossier.

Quels engagements le ministre a-t-il pris pour atténuer le manque de fonds pour l'éducation des Premières Nations?

M. Greg Rickford (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires autochtones et du développement du Nord canadien, pour l'Agence canadienne de développement économique du Nord et pour l'Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario, PCC): Monsieur le Président, nous offrons aux étudiants des Premières Nations les outils nécessaires dont ils ont besoin afin de terminer leurs études secondaires. Depuis 2006, nous avons construit plus de 30 nouvelles écoles et rénové plus de 200 autres, nous avons équipé les communautés de meilleurs ordinateurs et fournitures scolaires et nous avons présenté de nouveaux programmes visant à améliorer les compétences en lecture, en rédaction et en mathématiques.

Le gouvernement comprend très bien l'importance de l'éducation. Nous sommes fiers de travailler avec les étudiants des Premières Nations afin qu'ils réussissent leur 12^e année.

[Traduction]

Mme Jean Crowder (Nanaimo—Cowichan, NPD): Monsieur le Président, en janvier, le premier ministre a promis de collaborer avec les Premières Nations et de les consulter avant tout changement d'orientation. Il a rompu sa promesse en présentant le projet de loi C-45, qui contient des changements unilatéraux à la Loi sur les Indiens.

Le 10 décembre prochain, les organisateurs du groupe d'opposition citoyenne Idle No More se rassembleront devant le bureau de circonscription du premier ministre pour exiger une meilleure reddition de comptes de la part du gouvernement.

Le ministre s'engage-t-il à mener les négociations pour le financement de l'éducation de façon claire, ouverte et transparente?

Questions orales

M. Greg Rickford (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires autochtones et du développement du Nord canadien, pour l'Agence canadienne de développement économique du Nord et pour l'Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario, PCC): Monsieur le Président, le ministre a visité depuis 2010 plus de 50 collectivités des Premières Nations et a tenu des centaines de rencontres productives avec des chefs, des conseils et des membres de collectivités autochtones de partout au Canada. En fait, nous tenons annuellement plus de 5 000 consultations avec les Premières Nations. Notre gouvernement respecte l'obligation qu'il a de consulter et, au besoin, d'accommoder les Premières Nations.

Nous continuerons à collaborer avec les Premières Nations afin de créer les conditions propices pour renforcer les collectivités autochtones.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Ted Opitz (Etobicoke-Centre, PCC): Monsieur le Président, nos réservistes jouent un rôle crucial dans les missions que le Canada donne aux Forces armées canadiennes. J'ai déjà été commandant au sein de la Réserve, et je peux dire à la Chambre que les réservistes doivent être traités de façon juste et équitable et recevoir les meilleurs soins et la meilleure assistance possible lorsqu'ils se blessent en service.

L'ombudsman a recommandé que le régime d'assurance mutilation accidentelle soit modifié afin que les membres de la Force régulière et de la Force de réserve soient traités de la même façon. Le ministre entend rapidement aller de l'avant dans ce dossier.

Le ministre peut-il donner davantage de renseignements à la Chambre sur cette question si importante?

•(1155)

L'hon. Peter MacKay (ministre de la Défense nationale, PCC): Monsieur le Président, je remercie le député d'Etobicoke-Centre pour ses années de service en qualité de soldat et de député.

Le gouvernement continue d'améliorer les programmes conçus pour aider les militaires malades ou blessés et leurs proches. Comme je l'ai dit à la Chambre, le gouvernement veut en finir avec les inégalités entre les membres de la Force régulière et de la Force de réserve en cas de mutilation accidentelle. Nous tenons nos engagements. Nous renforcerons le régime sur les mutilations accidentelles afin que les réservistes qui perdent accidentellement un membre reçoivent la même indemnisation que les militaires de la Force régulière.

Il s'agit d'une autre avancée pour les réservistes qui sont de plus en plus traités de façon juste et équitable, eux qui jouent un rôle si important dans la défense de notre pays. Nous donnons suite au rapport de l'ombudsman, comme en témoignent ces progrès concrets.

L'hon. John McKay (Scarborough—Guildwood, Lib.): Monsieur le Président, il est tout simplement incroyable que le ministre de la Défense nationale puisse encore prendre la parole.

Le rapport de KPMG révélera que le coût des F-35 s'élèverait à 40 milliards de dollars, et non à 15 milliards, comme le premier ministre et le ministre de la Défense nationale l'ont laissé croire pendant la dernière campagne électorale. Le gouvernement conservateur a fermement maintenu que les F-35 étaient les seuls avions de cinquième génération disponibles. Les libéraux demandent depuis maintenant cinq ans la tenue d'un appel d'offres ouvert, équitable et transparent.

Le ministre de la Défense nationale a souvent eu l'occasion aujourd'hui de faire ce qui s'impose et remettre sa décision. Nous avons plutôt eu droit à de la langue de bois de fonctionnaire.

Le premier ministre fera-t-il ce qui s'impose et abrégera-t-il le supplice du ministre en le congédiant?

[Français]

M. Jacques Gourde (secrétaire parlementaire de la ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, pour les Langues officielles et pour l'Agence de développement économique pour les régions du Québec, PCC): Monsieur le Président, nous sommes déterminés à mener à terme notre plan en sept points et notre démarche exhaustive et transparente pour remplacer la flotte vieillissante des CF-18 du Canada. Le gouvernement fera le point publiquement avant la fin des travaux parlementaires.

* * *

[Traduction]

L'EMPLOI

Mme Jinny Jogindera Sims (Newton—Delta-Nord, NPD): Monsieur le Président, ce mois-ci, 60 nouveaux travailleurs étrangers temporaires arriveront dans le Nord de la Colombie-Britannique en dépit de la contestation des visas actuellement devant les tribunaux.

Il y a trois ans que la vérificatrice générale a relevé de graves problèmes concernant le Programme des travailleurs étrangers temporaires. Pourtant, les conservateurs persistent à mal gérer ce dossier, et on continue à donner nos emplois à des étrangers.

La ministre prétend que le programme fait enfin l'objet d'un examen. Va-t-elle cesser de délivrer des visas et enfin dire aux Canadiens qui sont les acteurs de ce prétendu examen?

L'hon. Diane Finley (ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences, PCC): Monsieur le Président, honnêtement, la délivrance de visas ne relève pas de la compétence du ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences, mais plutôt du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration. Je tiens à informer la députée de cela.

Nous nous inquiétons du fait que le système ne fait pas ce que nous souhaiterions qu'il fasse, notamment veiller à ce que les Canadiens soient les premiers à pouvoir occuper tous les emplois au pays. Voilà notre objectif et la raison pour laquelle nous prenons des mesures dans le cadre du régime d'assurance-emploi et du programme de travailleurs étrangers temporaires pour faire en sorte que les Canadiens connaissent les offres d'emploi disponibles dans leurs champs de compétences et dans leur région. Nous voulons aider les Canadiens.

* * *

LES AFFAIRES AUTOCHTONES

M. Ryan Leef (Yukon, PCC): Monsieur le Président, tout le monde s'entend pour dire qu'une bonne éducation mène à un bon emploi. Or, les étudiants des Premières Nations n'ont pas le même taux d'obtention de diplômes que les autres étudiants canadiens. De toute évidence, la stratégie actuelle en matière d'éducation des Premières Nations ne fonctionne pas.

Le dévoué secrétaire parlementaire du ministre des Affaires autochtones et du développement du Nord canadien pourrait-il informer la Chambre de ce que fait le gouvernement pour collaborer avec les Premières Nations et faire en sorte que les étudiants des réserves aient accès à une éducation de qualité?

Questions orales

M. Greg Rickford (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires autochtones et du développement du Nord canadien, pour l'Agence canadienne de développement économique du Nord et pour l'Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario, PCC): Monsieur le Président, la question est dure, mais justifiée.

Nous armons les étudiants des Premières Nations des outils dont ils ont besoin pour terminer leurs études secondaires. Depuis 2006, nous avons construit 30 écoles et en avons rénové 200 autres, nous avons équipé les collectivités de meilleurs ordinateurs et de meilleures fournitures scolaires et nous avons instauré de nouveaux programmes d'enseignement en vue d'améliorer les aptitudes des étudiants en lecture, en écriture et en mathématiques.

Nous reconnaissons l'importance de terminer ses études de 12^e année et nous sommes fiers de collaborer avec les étudiants des Premières Nations pour les aider à atteindre cet objectif.

* * *

[Français]

LES SCIENCES ET LA TECHNOLOGIE

Mme Nycole Turmel (Hull—Aylmer, NPD): Monsieur le Président, en transférant les postes de recherche du Centre de recherche en technologies langagières de l'Université du Québec en Outaouais vers Ottawa, on perd une expertise scientifique précieuse pour la région de l'Outaouais. Le milieu des affaires et des entreprises de la région déplorent le départ de ces chercheurs. En faisant disparaître cette expertise francophone unique dans une région qui en a bien besoin, nous risquons de perdre des investissements.

Pourquoi les conservateurs se débarrassent-ils de cette expertise scientifique si précieuse pour l'Outaouais?

• (1200)

[Traduction]

L'hon. Gary Goodyear (ministre d'État (Sciences et Technologie) (Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario), PCC): Monsieur le Président, je dois signaler à la députée qu'il reste plus de 500 possibilités à venir, dans le domaine scientifique, au Québec. Permettez-moi néanmoins de faire une déclaration à l'intention des scientifiques, des étudiants et des universités. Mercredi dernier, le NPD a voté contre l'octroi d'un demi milliard de dollars pour de l'équipement de laboratoire, des microscopes et tout le reste. Le NPD a voté contre l'octroi de plus de fonds aux conseils subventionnaires; quelque 37 millions de dollars de financement continu par année. Le NDP a voté contre cela. Il a également voté contre l'octroi de 100 millions de dollars à la recherche en entreprise. De ce côté-ci de la Chambre, nous défendons...

Le président suppléant (M. Barry Devolin): Le député de Haute-Gaspésie—La Mitis—Matane—Matapédia a la parole.

* * *

[Français]

LE REGISTRE DES ARMES À FEU

M. Jean-François Fortin (Haute-Gaspésie—La Mitis—Matane—Matapédia, BQ): Monsieur le Président, les Québécoises et les Québécois savent que le registre des armes à feu sauve des vies. Tant les organismes communautaires que les forces policières demandent son maintien.

Le gouvernement du Québec a réitéré formellement, hier, son engagement à déposer une loi pour créer un registre québécois. Tout ce qui lui manque, ce sont les données que le fédéral s'acharne à lui refuser.

Par pur entêtement, les conservateurs préfèrent mener une croisade idéologique et juridique coûteuse plutôt que de collaborer avec un gouvernement qui comprend, lui, l'importance de régler les armes à feu.

Qu'attend le ministre pour mettre un terme à sa guérilla judiciaire et pour remettre tout simplement les données au gouvernement du Québec?

L'hon. Maxime Bernier (ministre d'État (Petite Entreprise et Tourisme), PCC): Monsieur le Président, lorsqu'on évalue une politique publique, on doit l'évaluer non pas sur ses intentions, mais sur ses effets.

Nous sommes conscients, de ce côté de la Chambre, que le registre des armes d'épaule n'a réussi à sauver aucune vie au Canada. C'est pourquoi nous voulons l'abolir, et nous respectons une de nos promesses électorales. C'est ce que nous allons faire.

En ce qui concerne le gouvernement du Québec, il est libre de créer son propre registre s'il le veut. En ce qui nous concerne, ce n'est pas la solution pour sauver des vies.

* * *

[Traduction]

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RÉGIONAL

M. Bruce Hyer (Thunder Bay—Superior-Nord, Ind.): Monsieur le Président, le budget prévoit des compressions dans les services essentiels dans le Nord de l'Ontario et dans l'ensemble du Canada rural. Les employés de Service Canada responsables de l'assurance-emploi à Thunder Bay ont été mis à pied, le bureau de Citoyenneté et Immigration a été fermé, tout comme le centre de service local de l'Agence du revenu du Canada, le bureau du ministère des Anciens Combattants et la station de communication de la Garde côtière canadienne vont eux aussi fermer leurs portes, et des postes d'inspecteurs des grains ont été coupés.

Quand les conservateurs commenceront-ils à aider les gens du Nord de l'Ontario au lieu de les obliger à se rendre à Toronto en avion pour obtenir des services?

M. Greg Rickford (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires autochtones et du développement du Nord canadien, pour l'Agence canadienne de développement économique du Nord et pour l'Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario, PCC): Monsieur le Président, voilà la question: qui vient en aide à qui dans le Nord de l'Ontario? Le député a voté contre le rétablissement de l'accès au marché américain en ce qui concerne le bois d'oeuvre, contre les investissements dans les renseignements relatifs à l'industrie des produits forestiers — notre fierté à tous —, contre l'Initiative sur la compétitivité à long terme de l'industrie forestière, et contre le Programme d'écologisation des pâtes et papiers pour les travailleurs du secteur de l'environnement.

On pourrait s'attendre à ce que le député comprenne déjà les origines de sa propre position et de celle de son ancien parti, le NPD, avant de se mettre à poser ce genre de questions. On dirait qu'ils ne savent qu'une chose à propos du Nord de l'Ontario et de son industrie forestière, et c'est que l'argent pousse dans les arbres. Nous pouvons remercier le ciel que les gens du Nord de l'Ontario confient au gouvernement le soin de s'occuper des questions qui les touchent de près.

*Affaires courantes***RECOURS AU RÈGLEMENT**

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

L'hon. Wayne Easter (Malpeque, Lib.): Monsieur le Président, dans une déclaration en vertu de l'article 31 du Règlement, le député de Don Valley-Est s'est exprimé en termes élogieux à propos de l'accord économique et commercial global. Or, les députés conservateurs qui siègent au Comité du commerce international ont rejeté notre demande...

Le président suppléant (M. Barry Devolin): À l'ordre, s'il vous plaît. Il ne s'agit pas d'un rappel au règlement.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. Deepak Obhrai (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères, PCC): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 32(2) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, les traités intitulés « Annexes spécifiques du Protocole d'amendement à la Convention internationale pour la simplification et l'harmonisation des régimes douaniers, Bruxelles, 26 juin 1999 », « Accord sur la sécurité sociale entre le Canada et la République de Bulgarie », fait à Ottawa le 5 octobre 2012, et « Accord administratif entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la République de Bulgarie pour l'application de l'Accord sur la sécurité sociale entre le Canada et la République de Bulgarie », fait à Ottawa le 5 octobre 2012.

Chaque traité est accompagné d'une note explicative.

* * *

•(1205)

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Tom Lukiwski (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, PCC): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 27 pétitions.

* * *

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

Mme Lois Brown (secrétaire parlementaire de la ministre de la Coopération internationale, PCC): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le huitième rapport du Comité permanent des affaires étrangères et du développement international, qui porte sur le Budget supplémentaire des dépenses (B) de 2012-2013.

[Français]

RESSOURCES HUMAINES, DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES, DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET CONDITION DES PERSONNES HANDICAPÉES

M. Ed Komarnicki (Souris—Moose Mountain, PCC): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le huitième rapport du Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées concernant le Budget supplémentaire des dépenses (B) 2012-2013.

AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE

M. Merv Tweed (Brandon—Souris, PCC): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le cinquième rapport du Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire concernant le Budget supplémentaire des dépenses (B) 2012-2013.

[Traduction]

AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

M. Paul Dewar (Ottawa-Centre, NPD) Monsieur le Président, je propose que le septième rapport du Comité permanent des affaires étrangères et du développement international, présenté le mercredi 28 novembre, soit adopté.

Notre comité a récemment adopté un rapport sur la Syrie. J'ai abordé la question de la Syrie à la Chambre aujourd'hui. Nous devons débattre de cette question car elle est importante. Le rapport que nous avons adopté n'est pas long. Il s'agit en fait d'une motion demandant au gouvernement de poser trois gestes. Nous avons demandé au gouvernement de fournir davantage d'aide aux réfugiés, qui affluent maintenant en Turquie, en Jordanie, au Liban et ailleurs. Nous estimons que la situation va demeurer chaotique dans ces pays. Nous souhaitons qu'ils obtiennent davantage d'aide, en particulier la Turquie. Les députés qui suivent ce qui se passe là-bas savent probablement que la Turquie a fait une proposition.

Avant de poursuivre, je dois vous informer, monsieur le Président, que je partagerai mon temps de parole avec la députée de Laurier—Sainte-Marie, qui a appuyé la motion.

Il est essentiel de donner suite aux trois recommandations du comité. Premièrement, nous devrions fournir davantage d'aide et de soutien humanitaire aux réfugiés. Deuxièmement, nous devrions appuyer la mission de M. Brahimi, l'envoyé spécial des Nations Unies qui s'est rendu à Damas pour tenter de trouver une solution politique à cette crise et à cette guerre. Troisièmement, nous devrions accélérer le traitement des demandes de Canadiens d'origine syrienne qui ont des parents dans des camps de réfugiés.

J'ai écouté attentivement la réponse du ministre à ma question pendant la période des questions d'aujourd'hui. Il ne s'occupe pas de ce dossier. Le rapport et la motion ont reçu l'appui unanime des membres du Comité des affaires étrangères, qui demandent qu'on accélère le traitement des demandes de réfugiés. Il ne s'agit pas ici de l'arriéré de demandes antérieures, qui seraient au nombre de 200 selon le ministre, mais bien de la situation actuelle. Des milliers de Syriens ont fui leur pays pour trouver refuge ailleurs. Selon les membres du comité, le gouvernement canadien devrait accélérer le traitement de leurs demandes.

Nous avons clairement établi le contexte de la situation en Syrie, qui va en s'aggravant. Beaucoup d'autres personnes fuient ce pays. Le gouvernement doit augmenter son aide car ces gens doivent maintenant affronter les rigueurs de l'hiver, qui menacent leur vie. Certains signes laissent également croire que le régime pourrait utiliser des armes chimiques, ce qui incitera d'autres personnes à quitter le pays. Il y a aussi les risques de violence sectaire. C'est pourquoi nous devons appuyer M. Brahimi dans son rôle d'envoyé spécial car il faut quelqu'un sur place qui sache ce qui se passe en Syrie.

Affaires courantes

Lorsque le comité a rédigé son rapport qui a conduit à la motion, nous suivions ce qui se passait dans le voisinage de la Syrie. Nous avons entendu des représentants de pays proches comme la Turquie et le Liban. Surtout, nous avons entendu des Canadiens d'origine syrienne qui avaient été en contact avec des gens qui se trouvaient sur place ou dans des camps. D'après leur témoignage, il était clair que nous pouvions faire plus. Nous avons félicité le gouvernement d'avoir offert un soutien humanitaire plus tôt cette année, mais après avoir entendu les représentants de la Turquie, du Liban et de la communauté syrienne du Canada, nous avons compris, sans l'ombre d'un doute, que nous devions en faire davantage.

● (1210)

Par exemple, voici la situation des réfugiés telle que nous l'a présentée le chargé d'affaires de la Turquie. Selon l'agence des Nations Unies pour les réfugiés, il y aurait environ 261 114 réfugiés reconnus. Les chiffres relatifs à la population des camps fluctuent. La Turquie compte 96 000 réfugiés, la Jordanie, 58 000, le Liban, 65 000 et l'Irak, 40 000. Ces données datent d'environ deux semaines; la situation a donc changé. Plus de 50 000 Syriens attendaient aux frontières, espérant être admis dans d'autres pays, mais ils ne pouvaient pas quitter le territoire syrien parce qu'ils n'avaient pas de papiers. C'est pourquoi nous devons nous assurer de soutenir davantage les missions en Turquie, au Liban et en Jordanie, entre autres.

Personne ne veut que ces conditions perdurent. Nous voulons faire tout ce que nous pouvons, et c'est pourquoi les membres du comité pensent qu'il faudrait présenter une résolution à la Chambre afin que le message soit bien compris par le gouvernement. Il faut accroître de toute urgence l'aide humanitaire.

Pour donner un éclairage plus personnel à la situation, voici ce qu'a déclaré l'un de nos témoins, Faisal Alazem, de la communauté syrienne de Montréal:

Au Canada, de nombreux membres de la communauté canado-syrienne s'inquiètent du sort de leurs familles en Syrie, ou de celui des personnes exilées dans des tiers pays. C'est pourquoi ils demandent au Canada, où c'est une tradition de longue date, de faciliter la venue ici des membres de leurs familles. Nombreux sont les membres de la communauté canado-syrienne qui s'inquiètent qu'aucun programme de traitement prioritaire des dossiers ou de réunification des familles ne soit en place pour aider leurs familles touchées par la crise humanitaire en Syrie. Le Canada a mis en oeuvre de telles mesures en 2007 pour l'Irak [...] et après le tremblement de terre de 2010, pour Haïti [...] La communauté syrienne espère également que le Canada admettra un nombre limité de réfugiés politiques qui sont exposés à de graves dangers en Syrie et dans les pays avoisinants, en particulier ceux qui ont des parents au Canada.

Kinda Masri, étudiante de l'Université Concordia, a déclaré aux médias récemment qu'elle arrivait à peine à joindre par téléphone sa famille, qui habite dans la ville côtière de Lattakié. Elle dit qu'elle voulait faire venir sa famille à Montréal, mais, jusqu'à maintenant, ses efforts n'ont rien donné. Elle a lu le nom d'un ami capturé par les forces de sécurité, puis, 12 jours plus tard, il a été remis à sa famille dans un cercueil.

Tous les députés peuvent certainement comprendre l'angoisse ressentie par les citoyens canadiens d'origine syrienne. Nous avons obtenu la coopération des membres du comité pour adopter cette motion, et j'espère que cette coopération se poursuivra. D'autres témoignages ont été recueillis par les députés et sont parvenus aux oreilles du comité.

Un citoyen canadien qui voudrait faire venir au Canada des membres de sa famille a fourni l'information suivante:

Récemment, les forces du régime ont envahi le quartier de ma famille et l'ont forcée à quitter la maison sans prendre ses affaires. Ma famille n'a pas pu demeurer dans la ville [...], car l'endroit était devenu dangereux en raison des combats entre les

forces du régime et les rebelles, qui s'étaient propagés dans tout le quartier. Actuellement, ils ne trouvent pratiquement pas de logement à louer [...]

Ces gens sont pris au piège entre les forces rebelles et les forces gouvernementales.

Une autre citoyenne veut faire venir son frère et sa soeur au Canada. Selon elle, les membres de sa famille « vivent dans la banlieue de Damas, qui est bombardée et envahie par l'armée syrienne », ce qui fait que son frère, sa soeur et leurs enfants doivent constamment se déplacer d'un bâtiment à l'autre et vivent dans l'insécurité absolue. Elle voudrait simplement pouvoir les parrainer et les mettre en sécurité ici.

Un autre témoin a dit: « Je veux faire venir mon frère... (et sa femme et leurs deux enfants en bas âge) parce qu'ils sont en danger en Syrie. » Ils vivent dans la ville de Homs et leur maison a été attaquée par le régime. Ils ont été chassés de leur domicile et, depuis plus de huit mois, ils sont sans cesse déplacés, déménageant de village en village. Ils courent un grave danger.

Un autre témoin a parlé de son époux, avec qui elle est mariée depuis quatre ans. Elle a dit:

Mon mari est Syrien. Il s'est rendu en Syrie une semaine avant que la situation change et il y est encore. J'aimerais le faire venir au Canada pour qu'il soit avec moi (son épouse depuis quatre ans) et nos filles. Il vit une situation très difficile. Personne ne l'aide et c'est très difficile émotionnellement et mentalement comme pour toute sa famille en Syrie.

Ce sont des témoignages et nous en avons entendu d'autres au comité sur les actes de violence horribles commis contre la population civile.

● (1215)

Nous parlons de viols, de bombardements de civils par leur gouvernement et de civils pris entre les rebelles et les forces gouvernementales. Ce sont d'innocents civils. Je tiens à le souligner.

Notre motion, au comité, demande que nous fournissions un plus grand soutien humanitaire, que nous accélérions l'accueil des réfugiés et que nous soutenions le représentant spécial pour la Syrie, M. Brahimi, dans sa mission. J'espère que la Chambre soulignera l'importance de ces trois importantes initiatives. Ce sont des choses que nous pouvons faire. Au moment de la mise aux voix, j'espère que les députés voteront à l'unanimité en faveur de cette motion.

M. Chris Alexander (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale, PCC): Monsieur le Président, tous les députés de ce côté-ci remercient le député d'Ottawa-Centre de son intervention. Il a mentionné des cas émouvants et tragiques de souffrance humaine. Nous avons vu ce qui se passe à la télévision. Nous trouvons répréhensible que le gouvernement syrien ait recours à la puissance aérienne pour attaquer sans distinction les civils et qu'il massacre sa propre population.

Le député ne convient-il pas que, en plus des atrocités que nous avons observées récemment et qui persistent depuis trop longtemps, l'utilisation d'armes chimiques par le gouvernement syrien serait intolérable, pas uniquement pour les députés de la Chambre des communes et les Canadiens, qui ont toujours prôné la décence et dénoncé l'utilisation d'armes de destruction massive, mais aussi pour la communauté internationale? En raison de cette perspective terrifiante, nous espérons ardemment que le représentant spécial des Nations Unies, M. Brahimi, réussira à convaincre les membres du Conseil de sécurité de prendre les mesures nécessaires pour empêcher que le conflit n'entre dans cette nouvelle phase dangereuse.

Affaires courantes

M. Paul Dewar: Monsieur le Président, je remercie le secrétaire parlementaire de son intervention. Je suis d'accord avec lui. Nous avons appris aujourd'hui que la secrétaire d'État Clinton est en pourparlers avec les Russes et les Chinois pour éviter une telle éventualité. La Chambre des communes appuie ces efforts. Il est important que tous les Canadiens le sachent.

Je tiens également à souligner que nous avons été mis au fait d'actes de torture. Il a été question des armes chimiques et des cas de torture ont été signalés dans l'ensemble des villes et des villages de la Syrie et ont été documentés. Les forces gouvernementales ont recouru à la torture de manière diabolique. Elles ne l'utilisent pas seulement contre les rebelles, ce qui est déjà horrible. Elles s'en prennent également à des enfants qui sont plus jeunes que les miens.

Le monde doit comprendre ce qui se passe. En tant que membres du Parlement canadien, nous devons prendre les mesures qui s'imposent pour fournir de l'aide humanitaire et pour offrir, au Canada, un refuge sûr aux Syriens qui se trouvent actuellement en Syrie ou à la frontière de ce pays, afin de les soustraire à la menace qui pèse sur eux.

• (1220)

Mme Niki Ashton (Churchill, NPD): Monsieur le Président, je remercie mon collègue d'avoir parlé avec autant de passion de la situation actuelle en Syrie. Plusieurs Canadiens d'origine syrienne m'ont aussi fait part de leurs profondes inquiétudes, des craintes que seuls ceux qui ont déjà connu cette situation ou dont les membres de la famille ont vécu pareilles circonstances à l'étranger peuvent avoir.

Mon collègue pourrait-il nous en dire un peu plus sur les conditions et les difficultés des gens qui vivent dans des camps de réfugiés établis dans différents pays? Pourquoi est-il si important que le Canada vienne en aide aux gens qui vivent dans ces camps?

Comme l'a dit le député, il est très inquiétant que le ministre parle de manière générale de l'engagement du Canada envers le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés au lieu de parler de l'engagement précis que le Canada doit prendre à l'égard des camps qui acceptent des réfugiés syriens.

M. Paul Dewar: Monsieur le Président, je remercie la députée de Churchill de cette question. Elle demande ce qui arrive aux civils et dans quelles conditions ils vivent. Elle connaît le domaine des affaires internationales et elle sait qu'il est important que nous fournissions, dans la mesure du possible, aux régions frontalières tous les outils nécessaires.

De l'aide parvient en Syrie, même s'il est très difficile de s'y rendre. L'aide est importante, car des enfants souffrent de malnutrition. Dans certains camps de réfugiés, entre autres en Jordanie et en Turquie, on n'arrive pas à répondre à la demande. Il n'y a pas d'installations sanitaires adéquates. On n'arrive pas à acheminer de la nourriture aux personnes qui en ont besoin. Cela signifie qu'un grand nombre de gens restés en Syrie ne peuvent pas se réfugier dans les camps à l'extérieur du pays.

Nous savons non seulement que ces gens sont en danger, parce qu'ils sont pris au piège, mais que des enfants souffrent de malnutrition dans certains camps pour personnes déplacées en Syrie même, alors que l'hiver est à nos portes. Nous parlons d'enfants affamés qui ont besoin d'aide. C'est pourquoi nous devons faire tout notre possible pour les aider là-bas et en accueillir autant que possible au Canada. C'est notre tradition et c'est ce que nous devrions faire.

M. Paul Calandra (secrétaire parlementaire du ministre du Patrimoine canadien, PCC): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je propose:

Que le député d'Ajax—Pickering ait maintenant la parole.

• (1225)

Le président suppléant (M. Barry Devolin): Le secrétaire parlementaire a présenté une motion non sujette à débat. Par conséquent, aucun autre député ne peut intervenir au sujet du rappel au Règlement tant que la Chambre ne se sera pas prononcée.

Le vote porte sur la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Barry Devolin): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Barry Devolin): Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Barry Devolin): À mon avis, les oui l'emportent.

Et cinq députés ou plus s'étant levés:

Le président suppléant (M. Barry Devolin): Convoquez les députés.

• (1300)

[Français]

(La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote n° 578)

POUR

Députés

Adler	Alexander
Anderson	Baird
Bergen	Bernier
Boughen	Brown (Newmarket—Aurora)
Calandra	Carrie
Clement	Daniel
Duncan (Vancouver Island North)	Fantino
Fast	Finley (Haldimand—Norfolk)
Flaherty	Glover
Goguen	Goodyear
Gosal	Gourde
Grewal	Harris (Cariboo—Prince George)
Hayes	Hiebert
Jean	Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission)
Keddy (South Shore—St. Margaret's)	Kenney (Calgary Southeast)
Komarnicki	Lake
Leaf	Leitch
Lemieux	Lukiwski
MacKay (Central Nova)	Mayes
McLeod	Menegakis
Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam)	
Obhrai	
O'Connor	Oliver
O'Neill Gordon	Opitz
Paradis	Penashue
Poillievre	Rathgeber
Reid	Rempel
Richards	Rickford
Saxton	Schellenberger
Sopuck	Storseth
Sweet	Toews
Truppe	Tweed

Affaires courantes

Uppal
Vellacott
Sky Country)
Wong
Zimmer— 69

Van Loan
Weston (West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to
Woodworth

gouvernement songe à faire usage de telles armes contre ses propres citoyens.

Nous devons absolument prendre position dans ce dossier. Il importe également que nous tenions compte de nos amis et alliés. Je rappelle que la Turquie, qui a une frontière commune avec la Syrie, fait partie de l'OTAN, et qu'elle a demandé à cette dernière de l'aider à protéger sa frontière. Le Canada appuie cette requête.

L'OTAN est une ligne défensive. La Turquie cherche de l'aide pour défendre sa frontière, que traversent des vagues de réfugiés et qui est devenue la cible de bombardements, qui visent bien évidemment ces innocents réfugiés qui quittent le pays pour sauver leur vie et leur famille. Nous appuyons la Turquie et les autres partenaires de la région et croyons qu'ils ont le droit de se défendre et de défendre leurs citoyens contre le régime irresponsable d'Assad.

Tout cela ne pourrait être plus évident pour nous, au Canada, mais les Syriens voient seulement la fausse réalité véhiculée par les médias, qui sont contrôlés par l'État. Nous lançons un appel au calme et nous demandons au régime Assad de cesser d'entraîner les pays avoisinants dans un conflit violent qu'il a lui-même déclenché pour s'accrocher au pouvoir. C'est la chose la plus répréhensible qu'un État irresponsable peut faire.

Mais le régime tire à sa fin. Nous n'avons aucun doute que les jours de Bachar al-Assad sont comptés, que son règne tire à sa fin et que c'est là la volonté du peuple syrien; qui plus est, la communauté internationale est de plus en plus unie sur la question. Le plus tôt le régime tombera, le mieux s'en porteront les Syriens, la région et le monde entier.

Évidemment, nous nous attendons à ce que l'opposition syrienne, le Conseil national syrien, regroupe toute l'opposition au président Assad. Nous encourageons l'opposition syrienne à unir ses forces; le gouvernement du Canada a été très clair à ce sujet.

Le ministre des Affaires étrangères encourage activement ces groupes à passer à l'action. Nous les félicitons de leur récente annonce, qui constitue un important pas en avant. Toutefois, aucune opposition ne peut réussir si elle n'a pas l'appui des minorités religieuses. C'est une question de toute importance pour le gouvernement et pour les Canadiens.

● (1305)

Notre succès se mesure à la condition de nos minorités, aux libertés qu'elles ont. C'est pareil dans d'autres démocraties du monde. Nous encourageons les pays qui ne l'ont pas encore fait à adopter la démocratie.

Afin de réussir, l'opposition syrienne devra être composée de chrétiens, de kurdes, d'alaouites, de druzes et d'autres. Une opposition unie est nécessaire pour que les minorités religieuses puissent se faire une place dans la nouvelle Syrie.

Cela dit, je propose:

Que le débat soit maintenant ajourné.

Le président suppléant (M. Barry Devolin): Le vote porte sur la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

CONTRE

Députés

Allen (Welland)
Bélangier
Boulerice
Coderre
Crowder
Dewar
Easter
Harris (Scarborough Southwest)
Hsu
Larose
Liu
McKay (Scarborough—Guildwood)
Nunez-Melo
Perreault
Raynault
Sims (Newton—North Delta)
Valeriotte— 33

Ashton
Blanchette-Lamothe
Brisson
Cotler
Cuzner
Dion
Genest-Jourdain
Harris (St. John's East)
Hyer
Laverdière
Marston
Nicholls
Pacetti
Ravignat
Scarpaleggia
Toone

PAIRÉS

Aucun

Le président suppléant (M. Barry Devolin): Je déclare la motion adoptée.

Nous reprenons le débat. L'honorable secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale a la parole.

[Traduction]

M. Chris Alexander (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale, PCC): Monsieur le Président, je tiens à remercier tous les députés d'appuyer ainsi cette motion d'adoption et d'être là aujourd'hui pour défendre le peuple syrien. Je remercie également les députés de l'opposition d'avoir saisi la Chambre de cette importante question un vendredi, alors que toutes sortes d'autres sujets font les manchettes.

Nous, Canadiens, devons être proactifs. Nous avons toujours été solidaires du peuple syrien, et nous devons perpétuer cette fière tradition. L'aspect humanitaire est évidemment prioritaire, mais il ne faut pas négliger pour autant les enjeux plus vastes, comme la paix et la sécurité internationales, parce que 40 000 civils tués, ça dépasse l'entendement. Tout est arrivé si vite, et d'une façon tellement horrible. Ce sont surtout les civils qui ont été touchés. Pour les Syriens, le danger vient autant des airs que des tireurs d'élite ou des bombes. Il vient surtout d'un gouvernement qui n'hésite pas à sortir l'artillerie lourde contre sa propre population. D'après ce que nous avons entendu, ici et au comité, tous les députés sont sur la même longueur d'onde et considèrent que la stratégie du gouvernement syrien est révoltante et carrément répréhensible.

Cette stratégie est contraire à nos valeurs. Tant pendant la période des questions que pendant celle réservée aux déclarations de députés, des députés des deux côtés l'ont dit et redit. Nous craignons que le gouvernement ait recours aux armes chimiques. Le ministre des Affaires étrangères a d'ailleurs été absolument clair à ce sujet, tout comme nos partenaires et le reste de la communauté internationale: l'utilisation de pareilles armes de destruction massive est inacceptable et va à l'encontre non seulement de nos valeurs, mais aussi des principes énoncés dans la charte des Nations Unies.

Depuis la Première Guerre mondiale au moins, tous les accords et cadres sur le contrôle des armements condamnent l'utilisation des armes chimiques. Il va sans dire que ces accords et cadres nous tiennent à coeur et qu'il est inconcevable que, en 2012, un

Initiatives parlementaires

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Barry Devolin): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Barry Devolin): Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Barry Devolin): À mon avis, les oui l'emportent.

Et cinq députés ou plus s'étant levés:

Le président suppléant (M. Barry Devolin): Convoquez les députés.

• (1330)

[Français]

Et la sonnerie s'étant arrêtée:

Le président suppléant (M. Barry Devolin): À ce moment-ci et conformément aux précédents, ainsi qu'indiqué à la page 571 de *La procédure et les usages de la Chambre des communes*, je dois interrompre la sonnerie puisque la motion voulant que le débat soit maintenant ajourné est maintenant périmée. Par conséquent, le débat sur la motion est reporté à une séance ultérieure.

Comme il est 13 h 30, la Chambre abordera maintenant l'étude des affaires émanant des députés, selon l'ordre indiqué au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

La Chambre passe à l'étude du projet de loi C-377, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu (exigences applicables aux organisations ouvrières), dont le comité a fait rapport sans proposition d'amendement.

[Français]

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

Le président suppléant (M. Barry Devolin): Cinq motions d'amendement figurent au *Feuilleton des avis* pour l'étude à l'étape du rapport du projet de loi C-377, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu (exigences applicables aux organisations ouvrières), qui est inscrit au *Feuilleton* au nom du député de Surrey-Sud—White Rock—Cloverdale.

[Traduction]

Bien que la présidence n'ait pas l'habitude de justifier son choix des motions à l'étape du rapport, il a été décidé de faire exception dans le cas présent, car la présidence a reçu des observations écrites des honorables députés de Surrey-Sud—White Rock—Cloverdale et de Cape Breton—Canso décrivant les circonstances exceptionnelles entourant l'étude de ce projet de loi en comité.

[Français]

Comme le savent les députés, conformément à la note du paragraphe 76.1(5) du Règlement, la présidence, normalement, ne choisit pas les motions qui auraient pu être présentées au comité.

[Traduction]

Cependant, en l'espèce, il semble y avoir des circonstances atténuantes. Les honorables députés qui ont fait inscrire des motions à l'étape du rapport étaient présents lors de la réunion du Comité permanent des finances où devait avoir lieu l'étude article par article du projet de loi. En outre, ils avaient tous deux donné avis des motions préalablement à cette réunion, et celles-ci avaient été communiquées à tous les membres du comité. À première vue, il semble donc que les amendements de ces députés auraient pu être proposés pendant l'étude du projet de loi en comité.

Dans ses observations, le député de Surrey-Sud—White Rock—Cloverdale a présenté les efforts qui ont été déployés pour faire en sorte que le comité commence comme prévu l'étude article par article du projet de loi, afin d'en terminer l'étude dans les délais impartis. Il a indiqué que ces efforts n'avaient pas porté fruit et que, en conséquence, il n'avait pas été possible de présenter les amendements au comité.

La présidence a déjà eu à faire face à ce genre de circonstances. Le 20 septembre 2010 (à la page 4069 des *Débats*), le Président Milliken a statué sur une affaire dans laquelle le député de Scarborough—Guildwood s'est retrouvé dans une situation semblable relativement au projet de loi C-300, Loi sur la responsabilisation des sociétés à l'égard de leurs activités minières, pétrolières ou gazières dans les pays en développement, qu'il parrainait. Dans cette affaire, le Président avait choisi des motions à l'étape du rapport aux fins du débat parce qu'il avait été établi que le député avait clairement travaillé à la tenue de l'étude article par article afin que le comité puisse étudier les amendements.

De même, dans l'affaire qui nous occupe aujourd'hui, la présidence a examiné attentivement la suite des événements, ainsi que les observations écrites des députés de Surrey-Sud—White Rock—Cloverdale et Cape Breton—Canso, et a conclu que ces motions n'ont pu être présentées lors de l'étude du projet de loi en comité.

• (1335)

[Français]

Par conséquent, les motions n^{os} 1 à 5 seront choisies afin qu'elles soient débattues à l'étape du rapport. Elles seront regroupées aux fins du débat et mises aux voix selon les modalités que l'on peut consulter au Bureau.

Je propose maintenant les motions n^{os} 1 à 5 à la Chambre.

[Traduction]

MOTIONS D'AMENDEMENT

M. Rodger Cuzner (Cape Breton—Canso, Lib.) propose:

Motion n^o 1

Que le projet de loi C-377, à l'article 1, soit modifié par substitution, à la ligne 14, page 1, de ce qui suit:

« signataire. Sont également visées par la présente définition les activités liées à la prestation de conseils ou de commentaires ou à la défense des intérêts par une organisation patronale en ce qui concerne les activités de relations de travail, les négociations collectives, les normes d'emploi, la santé et sécurité au travail, la réglementation des professions, l'apprentissage, l'organisation du travail ou toute autre question se rapportant au milieu de travail. »

Initiatives parlementaires

Motion n° 2

Que le projet de loi C-377, à l'article 1, soit modifié

a) par substitution, à la ligne 22, page 1, de ce qui suit:

« « organisation ouvrière » S'entend notamment:

a) d'une association syndicale »

b) par substitution, du passage commençant à la ligne 25, page 1, et se terminant à la ligne 3, page 2, de ce qui suit:

« et les employés; y sont assimilés les groupes ou fédérations, congrès, conseils du travail, conseils mixtes, assemblées, comités centraux et commissions mixtes dûment constitués sous l'égide d'une telle organisation;

b) d'une organisation patronale ayant ou non des responsabilités en matière de négociations collectives, telle une fédération d'employeurs, une organisation d'entrepreneurs, un groupe qui fournit des avantages sociaux aux employés d'un employeur membre, un organisme qui se livre à des recherches de tout genre sur les activités de relations de travail et, sans que soit limitée la portée générale de ce qui précède, de toute entité sociale, telle une association, une personne morale, une fondation ou un conseil ou une commission mixtes. »

M. Russ Hiebert (Surrey-Sud—White Rock—Cloverdale, PCC) propose:

Motion n° 3

Que le projet de loi C-377, à l'article 1, soit modifié:

a) par substitution, aux lignes 4 à 10, page 2, de ce qui suit:

« (2) Dans les six mois suivant la fin de chaque exercice, l'organisation ouvrière et la fiducie de syndicat transmettent au ministre, par voie électronique en application du paragraphe 150.1(1), une déclaration de renseignements pour l'exercice établie en la forme prescrite et contenant les renseignements prescrits.

(3) La déclaration de renseigne-

b) par substitution, aux lignes 23 à 28, page 2, de ce qui suit:

« d'actif — des opérations et versements, les opérations et versements dont la valeur cumulative relativement à un payeur ou un bénéficiaire donné est supérieure à 5 000 \$ faisant l'objet d'inscriptions distinctes précisant le nom du payeur et du bénéficiaire, l'objet et la description de l'opération ou du versement et le montant précis payé ou reçu, ou à payer ou à recevoir, et comprenant: »

c) par substitution, aux lignes 30 et 31, page 2, de ce qui suit:

« (ii) l'état des prêts en cours supérieures à 250 \$ consentis à des »

d) par substitution, aux lignes 1 à 4, page 3, de ce qui suit:

« (vii) un état indiquant les versements effectués au bénéfice des cadres, des administrateurs, des fiduciaires, des employés dont la rémunération est supérieure à 100 000 \$ et des personnes exerçant des fonctions de gestion dont il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles aient, dans la pratique normale, accès à des renseignements importants relatifs à l'entreprise, aux activités, aux actifs ou aux revenus de l'organisation ouvrière ou de la fiducie de syndicat, notamment le salaire brut, les alloca- »

e) par substitution, aux lignes 12 à 17, page 3, de ce qui suit:

« précède, toute autre rétribution versée,

(vii.1) un état indiquant une estimation raisonnable du pourcentage du temps que les personnes visées au sous-alinéa (vii) consacrent à la conduite d'activités politiques, d'activités de lobbying et d'autres activités non liées aux relations du travail,

(viii) un état indiquant le total des »

f) par substitution, aux lignes 28 à 32, page 3, de ce qui suit:

« rétribution versée,

(viii.1) un état indiquant une estimation raisonnable du pourcentage du temps que les personnes visées au sous-alinéa (viii) consacrent à la conduite d'activités politiques, d'activités de lobbying et d'autres activités non liées aux relations du travail,

(ix) un état indiquant le total des déboursés relatifs aux acti- »

g) par substitution, aux lignes 40 à 45, page 3 et aux lignes 1 et 2, page 4, de ce qui suit:

« (xiii) un état indiquant le total des déboursés relatifs à l'administration,

(xiv) un état indiquant le total des déboursés relatifs au paiement des coûts indirects,

(xv) un état indiquant le total des déboursés relatifs à l'organisation d'activités,

(xvi) un état indiquant le total des déboursés relatifs aux activités de négociations collectives, »

h) par substitution, à la ligne 8, page 4, de ce qui suit:

« (xix) un état indiquant le total des déboursés judiciaires, sauf s'ils ont trait à des renseignements protégés par le secret professionnel qui lie un avocat à son client,

(xix.1) l'état des déboursés (à l'exception de ceux compris dans un état visé aux sous-alinéas (iv), (vii), (viii) et (ix) à (xix)) relatifs aux activités autres que celles qui sont exercées principalement pour des membres de l'organisation ouvrière ou de la fiducie de syndicat, sauf s'ils ont trait à des renseignements protégés par le secret professionnel qui lie un avocat à son client, »

i) par substitution, aux lignes 10 à 19, page 4, de ce qui suit:

« c) un état pour l'exercice énumérant les ventes de placements et d'immobilisations corporelles au bénéfice de tiers avec lesquels l'organisation ouvrière ou la fiducie de syndicat a un lien de dépendance et les achats de placements et d'immobilisations corporelles auprès de tels tiers et indiquant, pour chaque bien, une description du bien ainsi que son coût, sa valeur comptable et son prix de vente;

d) un état pour l'exercice énumérant toutes les autres opérations effectuées avec des tiers avec lesquels l'organisation ouvrière ou la fiducie de syndicat a un lien de dépendance;

e) dans le cas d'un organisation ouvrière ou »

j) par substitution, à la ligne 37, page 4, de ce qui suit:

« dans la déclaration de renseignements »

k) par substitution, aux lignes 40 et 41, page 4, de ce qui suit:

« un format qui se prête à des recherches.

(5) Il est entendu que les déboursés visés aux sous-alinéas (3b)(viii) à (xx) comprennent ceux effectués par l'intermédiaire d'un tiers ou d'un entrepreneur.

(6) Le paragraphe (2) ne s'applique pas:

a) aux sociétés à capital de risque de travailleurs;

b) aux fiducies de syndicat dont les activités ont trait exclusivement à l'administration, à la gestion ou aux placements d'une fiducie de soins de santé au bénéfice d'employés, d'une police collective d'assurance temporaire sur la vie, d'un régime d'assurance collective contre la maladie ou les accidents, d'un régime de participation différée aux bénéfices, d'un régime de pension agréé, d'un régime de prestations supplémentaires de chômage ou d'un régime privé d'assurance-maladie.

(7) Le paragraphe (3) n'a pas pour effet d'exiger la déclaration des renseignements suivants:

a) les renseignements relatifs aux déboursés et aux opérations d'une fiducie de syndicat, sauf une fiducie visée à l'alinéa (6b), et à la valeur des placements qu'elle détient, qui portent exclusivement sur les dépenses directes ou les opérations qu'elle a effectuées relativement à un régime, à une fiducie ou à une police visé à l'alinéa (6b);

b) l'adresse d'une personne relativement à laquelle l'alinéa (3b) s'applique;

c) le nom d'un payeur ou d'un bénéficiaire relativement à un état visé à l'un des sous-alinéas (3b)(i), (v), (ix), (xiii) à (xvi) et (xix). »

Motion n° 4

Que le projet de loi C-377, à l'article 2, soit modifié par substitution, à la ligne 6, page 5, de ce qui suit:

« omet de se conformer à cet article, jusqu'à concurrence de 25 000 \$. »

Motion n° 5

Que le projet de loi C-377, à l'article 3, soit modifié par substitution, aux lignes 7 et 8, page 5, de ce qui suit:

« 3. La présente loi s'applique relativement aux exercices commençant après la date qui suit de six mois la date de sa sanction. »

● (1340)

L'hon. Irwin Cotler: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter la motion suivante, qui est particulièrement à propos: Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait désigner le 10 décembre de chaque année comme journée nationale de l'affabilité — une journée de promotion du respect mutuel et de la courtoisie —, à laquelle les parlementaires et les citoyens seraient invités à participer pour dénoncer a) le nombre croissant d'incidents où des propos virulents sont tenus dans le cadre du discours parlementaire, ainsi que b) le manque de courtoisie et la corruption du discours public.

Initiatives parlementaires

Le président suppléant (M. Barry Devolin): Le député de Mont-Royal a-t-il le consentement unanime de la Chambre pour proposer la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

• (1345)

M. Paul Calandra: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Si j'ai bien compris, la sonnerie a commencé à retentir, mais nous n'avons pas procédé au vote. Pourriez-vous expliquer pourquoi nous n'avons pas voté après la sonnerie?

Le président suppléant (M. Barry Devolin): Le secrétaire parlementaire demande pourquoi le vote a été suspendu à 13 h 30. C'est que la période réservée aux initiatives ministérielles était terminée. Dès lors, il aurait été redondant de proposer l'ajournement du débat.

M. Pierre Poilievre: Monsieur le Président, je ne suis pas certain de vous avoir bien compris. La période réservée aux initiatives ministérielles a-t-elle pris fin à l'heure habituelle?

Le président suppléant (M. Barry Devolin): La période réservée aux initiatives ministérielles a pris fin à 13 h 30, soit à l'heure normale pour un vendredi.

M. Russ Hiebert: Monsieur le Président, j'ai le plaisir de parler du projet de loi C-377 à l'étape du rapport, ainsi que des amendements que j'ai proposés pour améliorer le projet de loi.

Je tiens à vous remercier d'avoir jugé ces amendements recevables. Il était décevant de voir les manoeuvres honteuses que les députés du NPD ont employées au Comité des finances pour tenter de mettre fin au débat et d'empêcher que ces amendements soient proposés. Ce projet de loi vise à assurer la transparence que 83 % des Canadiens disent vouloir voir de la part des organisations ouvrières. Quoi qu'il en soit, le processus parlementaire est solide, et malgré les efforts déployés par le NPD pour nous empêcher d'apporter des améliorations au projet de loi C-377 dont bénéficieraient les organisations ouvrières et tous les Canadiens, nous continuons d'aller de l'avant avec les amendements que j'ai proposés.

Mes amendements présentent certains avantages, et avant de traiter de chaque modification au projet de loi, je vais parler de certaines améliorations majeures.

Premièrement, il y a plusieurs amendements concernant la confidentialité. L'année dernière, j'ai consulté un certain nombre de groupes et de personnes qui se souciaient de la façon dont divers aspects du projet de loi pourraient les toucher. Mes amendements dissipent toutes les incertitudes quant aux exigences redditionnelles concernant les régimes de pension, les régimes de soins médicaux et les autres régimes sous réglementation fédérale. Le projet de loi C-377 n'exigera pas qu'on publie les informations à ce sujet, ni à propos des prestations versés aux bénéficiaires de ce genre de régimes enregistrés. Je tiens à préciser que je n'ai jamais eu l'intention d'exiger la publication des informations sur les régimes de pension agréés ou sur les régimes d'assurance-maladie, ni sur les prestations de retraite ou les prestations de maladie que reçoivent les travailleurs ou leur famille. Toutefois, les amendements dont la Chambre est saisie indiquent plus clairement que le projet de loi C-377 n'exigera pas la publication des informations sur les régimes sous réglementation fédérale inclus dans les amendements, ni sur les prestations versées aux bénéficiaires des ces régimes.

J'ai également enlevé l'adresse personnelle de la liste des renseignements exigés. Cette modification était particulièrement

importante pour ceux qui participent aux activités des organisations ouvrières, notamment les policiers. Je remercie l'Association canadienne des policiers de ses commentaires sur l'importance de ce changement.

En outre, les employés syndicaux qui gagnent moins de 100 000 \$ par année ne seront pas identifiés à moins d'être dans une situation d'autorité. Cette exigence redditionnelle est conforme à d'autres lois canadiennes qui existent depuis longtemps, comme la loi de l'Ontario sur la transparence dans la fonction publique.

Le deuxième changement important concerne la réduction des coûts que devra assumer le gouvernement. L'opposition a fait grand cas du rapport que l'Agence du revenu du Canada a présenté au Comité des finances sur les coûts estimés de mise en oeuvre du projet de loi C-377. Or, ces estimations étaient bien entendu fondées sur la version non amendée du projet de loi C-377.

J'ai déterminé que nous pourrions économiser beaucoup d'argent en laissant tomber les recherches croisées dans la base de données qui renfermera les renseignements divulgués par les syndicats et, en exigeant que tous les dépôts soient faits de façon électronique, nous éliminons le dépôt de documents papier. Il semble que le croisement de données aurait grandement fait augmenter le coût de la conception de la base de données. Bien que certains sites Internet du gouvernement permettent ce type de recherche, qui deviendra peut-être la norme sur de tels sites Web dans les années à venir, je ne souhaite pas faire exploser les coûts en obligeant, à l'heure actuelle, l'Agence du revenu du Canada à donner accès à un tel outil de recherche. Il ne fait aucun doute que l'interdiction de déposer des documents papier permettra de faire des économies. Aucun employé de bureau ne sera obligé de transférer des documents papier dans un format électronique, et l'agence pourra facilement afficher les données déposées sur son site Web.

Ces deux changements réduiront grandement les coûts que l'Agence du revenu du Canada devra assumer. L'agence a effectivement confirmé que, grâce aux amendements que j'ai présentés, le projet de loi C-377 pourra être mis en oeuvre pour moins du quart des coûts précédemment estimés, et que les coûts d'exploitation seront coupés de moitié par rapport aux estimations précédentes.

Le troisième changement découlant de mes amendements concerne la nature des renseignements divulgués. Deux modifications d'importance ont été apportées. Voici la première: en comparaison avec l'ancienne version du projet de loi, les syndicats ne seront pas tenus de divulguer autant de renseignements sur leurs activités de base en matière de relations de travail. La divulgation des détails des dépenses d'activités de plus de 5 000 \$ n'est plus nécessaire, un montant global suffira. Grâce à cet allègement de l'obligation de divulgation, les organisations syndicales devraient être en mesure de respecter le projet de loi C-377 à moindre coût.

• (1350)

Deuxièmement, il faudra préciser les moindres détails des opérations pouvant donner lieu à des conflits d'intérêts, qu'on appelle aussi des opérations entre apparentés. L'achat par une organisation ouvrière d'une parcelle de terrain appartenant à l'un de ses directeurs serait un exemple d'opération entre apparentés. Le projet de loi C-377 ne se prononce pas sur le bien-fondé d'une telle opération. Il exige seulement qu'elle soit signalée. Je crois que tous conviendront qu'une entière transparence est requise en ce qui concerne ce type d'opérations.

J'aimerais aborder quelques questions qui ont été soulevées par les détracteurs du projet de loi durant son étude au comité et ailleurs.

Initiatives parlementaires

Primo, ils ont demandé pourquoi le public devrait être en mesure de voir les états financiers de syndicats dont ils ne sont pas membres et auxquels ils ne versent pas de cotisations. Comme nous le savons, les organisations ouvrières sont exonérées d'impôt. Leurs membres peuvent déduire leurs cotisations de leur revenu imposable, et leur indemnité de grève n'est pas assujettie à l'impôt. À elles seules, les déductions des cotisations privent le trésor fédéral de quelque 500 millions de dollars par année. Je crois qu'il est vraiment dans l'intérêt public d'exiger une transparence financière de la part de toutes les institutions qui reçoivent des avantages publics importants. C'est une exigence qui est déjà imposée au gouvernement, aux sociétés d'État, aux organisations caritatives et, plus récemment, aux réserves autochtones. Maintenant, nous imposons cette exigence de transparence à un autre groupe d'institutions qui bénéficient d'avantages publics: les organisations ouvrières.

Secundo, des critiques ont soutenu que l'amende de 1 000 \$ par jour semble avoir pour objet de punir les organisations ouvrières. Pourtant, il ne sera pas particulièrement difficile de se conformer au projet de loi C-377. Cela dit, il faut décourager son non-respect, ce que l'opposition officielle reconnaît déjà de façon implicite. Dans la présente législature, le projet de loi C-205, parrainé par la députée néo-démocrate d'Hamilton Mountain, fixerait, lui aussi, à 1 000 \$ par jour l'amende imposée en cas d'infraction au nouvel article du Code canadien du travail. C'est exactement ce qui est prévu dans mon projet de loi. Le NPД doit se brancher.

Tertio, des critiques ont affirmé que, exception faite de leur exonération fiscale, les organisations ouvrières ne touchent aucune subvention particulière ni aucun financement public; ce sont plutôt leurs membres qui en bénéficient. Même si, en effet, beaucoup des avantages consentis en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu sont strictement indirects, comme la possibilité de déduire les cotisations syndicales des impôts, leurs retombées sont les mêmes que s'ils étaient directs. Ils ont été mis en place pour soutenir et préserver les organisations syndicales.

Il en va de même pour les organismes de bienfaisance, qui ne touchent également aucun financement public ni aucune subvention particulière. Un crédit d'impôt est plutôt accordé directement à leurs donateurs. Cet avantage a manifestement été mis en place afin de soutenir et de préserver les organismes de bienfaisance. S'il est légitime de demander à ces derniers de divulguer l'usage qu'ils font des fonds qui, au final, ont été obtenus grâce à cet avantage public, il ne peut être que tout aussi légitime de demander aux organisations syndicales de faire la même chose.

Quarto, certains ont suggéré que le projet de loi C-377 désavantagerait les syndicats durant les négociations collectives, puisque le patronat connaîtrait les détails de leur situation financière et leur capacité à résister à une grève. Toutefois, il est évident que les travailleurs qui sont prêts à cesser de travailler durant un conflit de travail le sont pour des raisons bien plus importantes que le montant des indemnités de grève. En fait, les syndicats américains et britanniques, et même plusieurs syndicats canadiens qui ont l'obligation de faire rapport à des organisations américaines, font preuve de transparence financière depuis longtemps, et leur capacité à négocier efficacement ne semble pas réduite pour autant.

Une autre critique à l'endroit du projet de loi C-377 concerne la liste des états financiers, qui serait plus longue que celle qui est exigée des organismes de bienfaisance. Il est vrai que la liste des états financiers que les syndicats auraient à remettre serait plus longue, mais c'est simplement parce que les syndicats sont des organismes plus complexes, qui administrent des budgets destinés à

une vaste gamme d'activités, comme la formation, l'éducation, entre autres choses.

Enfin, certains détracteurs du projet de loi le considèrent inconstitutionnel. Ils arguent que le projet de loi ne modifie la Loi de l'impôt sur le revenu qu'en principe, et que son objectif réel est de réglementer les syndicats, ce qui relève parfois des provinces. Cette affirmation est tout simplement erronée. Le projet de loi ne vise aucunement à réglementer les syndicats ni à leur dicter leurs dépenses. En exigeant des états financiers de la part des syndicats, mon projet de loi leur évite de devoir mener une vérification. Le projet de loi modifierait une loi fédérale, soit la Loi de l'impôt sur le revenu. Le projet de loi ne concerne que ce qui est déjà traité par cette loi, qui a toujours été constitutionnelle. J'invite les critiques à lire les articles existants de la Loi de l'impôt sur le revenu et je leur fais remarquer que les organismes de charité se sont pliés à ces exigences pendant 35 ans, sans que personne en conteste la constitutionnalité.

J'espère que tous les députés se pencheront sur les amendements que j'ai proposés pour améliorer le projet de loi C-377 et qu'ils les appuieront quand le projet de loi sera mis aux voix.

• (1355)

Le président suppléant (M. Barry Devolin): Reprise du débat.

Pour pouvoir participer, les députés doivent être assis à leur place. Le député d'York-Centre se lève-t-il pour participer au débat?

Le député d'York-Centre a la parole.

M. Mark Adler (York-Centre, PCC): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir aujourd'hui l'occasion d'appuyer cette importante mesure législative favorable aux travailleurs.

Le président suppléant (M. Barry Devolin): Un député invoque le Règlement.

Le député d'Ottawa-Centre a la parole.

M. Paul Dewar: Monsieur le Président, vous avez entendu de nombreuses reprises que nous voulions que la question soit mise aux voix. Vous avez regardé et posé la question trois ou quatre fois. Le député n'était pas assis à sa place et il n'était pas prêt. Vous nous avez entendus. Je me demande pourquoi vous n'avez pas mis la question aux voix.

Le président suppléant (M. Barry Devolin): Le député d'Ottawa-Centre se demande pourquoi la présidence est revenue sur cette question deux ou trois fois. Comme il le sait, et comme les autres députés le savent aussi, l'usage veut que l'ordre des interventions soit communiqué à la présidence. Dans ce cas, tous les caucus ont fourni à la présidence la liste des orateurs. Il semble y avoir un malentendu: certaines personnes veulent participer au débat, mais leur nom ne figure pas sur les listes fournies à la présidence.

Dans le premier cas, un député dont le nom figurait sur la liste a décidé de ne pas participer. Dans le deuxième cas, le député qui était le prochain à intervenir sur la liste n'était pas assis à sa place. Il est prudent que la présidence s'assure que les députés qui souhaitent participer au débat aient la possibilité de le faire. Il semble y avoir de la confusion. Le député d'York-Centre était le suivant sur la liste des orateurs et il était assis à sa place. Il s'est levé, et donc, je lui ai donné la parole.

Reprise du débat. Le député d'York-Centre a la parole.

Initiatives parlementaires

M. Mark Adler: Comme je le disais, monsieur le Président, j'appuie cette importante mesure législative favorable aux travailleurs, qui a été présentée par le député de Surrey-Sud—White Rock—Cloverdale. Je tiens aussi à remercier mes collègues du Comité des finances et les nombreux témoins qui ont comparu devant ce comité pour exprimer leurs points de vue et leurs préoccupations au sujet du projet de loi dont nous sommes saisis.

Je félicite le député de Surrey-Sud—White Rock—Cloverdale d'avoir écouté les observations formulées par les témoins et d'avoir apporté des amendements importants à cette mesure législative historique. Il a tenu compte de certaines préoccupations légitimes afin de rendre son projet de loi encore plus efficace.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, permettez-moi de souligner le travail réalisé par le parrain de ce projet de loi, mon collègue conservateur de la Colombie-Britannique, le député de Surrey-Sud—White Rock—Cloverdale. Le député a réalisé un travail et des recherches d'une ampleur incroyable sur le projet de loi à l'étude aujourd'hui au Parlement. Il mérite toutes nos félicitations pour les efforts qu'il déploie afin de défendre les intérêts des travailleurs, et non des dirigeants syndicaux, comme le fait le NPD.

Depuis son élection en 2004, le député de Surrey-Sud—White Rock—Cloverdale est un ardent défenseur des intérêts de ses électeurs à Ottawa et un parlementaire très respecté. Il n'est donc guère étonnant qu'au cours des trois dernières élections, les résidents de sa circonscription l'aient élu pour qu'il continue de les représenter avec beaucoup d'efficacité au Parlement. Aujourd'hui, fidèle à ses habitudes d'avancer des idées et des propositions ayant pour but d'améliorer le Canada, il présente une mesure législative importante, que les Canadiens, en particulier les travailleurs, attendent depuis longtemps.

Avant d'aller plus loin, j'exhorte tous les téléspectateurs canadiens à prendre note de l'adresse Internet suivante: www.c377.ca. Ce site Web fournit beaucoup de renseignements supplémentaires au sujet du projet de loi et indique notamment les gestes que peuvent poser les Canadiens pour contribuer à son adoption, comme recueillir des signatures pour une pétition ou écrire à son député.

J'aimerais prendre quelques instants pour replacer le projet de loi dans son contexte. Cette mesure législative exigerait que les organisations ouvrières bénéficiant d'importants avantages fiscaux fassent preuve de transparence et rendent publics leurs renseignements financiers.

Tous les parlementaires reconnaissent que les organisations ouvrières jouent un rôle important dans la société canadienne en défendant le droit des travailleurs à la santé et à la sécurité en milieu de travail, à un salaire adéquat et à des avantages convenables. Toutefois, ils reconnaissent également que le gouvernement fédéral accorde d'importants avantages fiscaux aux syndicats pour appuyer leur travail. En dépit de ces généreux avantages, les syndicats ne sont pas tenus de fournir beaucoup de détails quant à leurs dépenses.

Comme le député de Surrey-Sud—White Rock—Cloverdale l'a dit, ce projet de loi exigerait que ces organisations divulguent la manière dont elles utilisent leurs avantages fiscaux et les cotisations des travailleurs. Grâce à cette ouverture et à cette transparence, les travailleurs et tous les Canadiens pourraient veiller à ce que les dirigeants syndicaux n'utilisent pas de manière abusive les cotisations et les subventions des contribuables, comme cela a trop souvent été le cas. En effet, tout récemment, le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes a envoyé une délégation de cinq personnes au Brésil, pour participer au Forum social mondial

Palestine libre, et a ensuite réclamé que les contribuables paient la note.

La publication de ce genre d'information, comme cela se fait dans la plupart des autres pays industrialisés, assoira et accroîtra la confiance des Canadiens dans le travail de ces organismes. Par exemple, les exigences en matière de communication d'information pour les organisations syndicales au Canada tranchent avec celles imposées aux États-Unis, où les documents détaillés produits sont rendus publics et affichés sur le site Web du Département du travail américain. On y trouve même de l'information sur certains syndicats canadiens affiliés aux grands syndicats américains.

Même la France, un pays qui a toujours penché à gauche, a instauré des règles obligeant les syndicats à mettre en ligne leurs activités financières, mesure que les syndicats eux-mêmes avaient demandée pour rehausser la confiance qu'ils inspirent et leur réputation. Il est temps que les travailleurs canadiens aient les mêmes droits que leurs frères et soeurs américains et européens, pour utiliser le langage des syndicalistes.

Je tiens à souligner que, depuis plus de trois décennies, on demande aux organismes de bienfaisance canadiens enregistrés de divulguer des renseignements de ce genre. En effet, selon un sondage indépendant, c'est exactement ce que les Canadiens demandent. J'aimerais faire part à la Chambre et à tous les Canadiens qui nous regardent à la maison, que ce soit à la télévision ou en ligne, de certains résultats de cet important sondage indépendant.

• (1400)

L'entreprise Nanos Research, dont la réputation n'est plus à faire, a récemment demandé aux Canadiens ce qu'ils pensaient des syndicats, en particulier de leur transparence en matière financière et de leur usage des cotisations syndicales. Son rapport, intitulé *État des syndicats 2011*, rend compte du deuxième sondage de ce genre effectué par Nanos. Entre le 20 et le 25 juillet 2011, 1001 travailleurs canadiens ont été interrogés. J'aimerais faire part au Parlement de l'importante constatation suivante, tirée directement du rapport de Nanos:

Les résultats indiquent que les travailleurs sondés souhaitent une plus grande transparence financière de la part des syndicats. [...] 83 % des Canadiens se sont dits en faveur d'une divulgation financière publique obligatoire régulière, pour les syndicats des secteurs public et privé.

Une large proportion de Canadiens se sont dits favorables à la divulgation obligatoire des données financières des syndicats, soit plus de 70 % dans la région atlantique, plus de 90 % au Québec, près de 80 % dans les Prairies et plus de 85 % en Colombie-Britannique. Ce qui est encore plus frappant, c'est que pas moins de 85 % des syndiqués ont reconnu qu'il était temps d'obliger les syndicats à divulguer leurs données financières. Cet extraordinaire soutien se retrouve dans de nombreux commentaires formulés l'année dernière par le public au sujet du projet de loi C-377. J'aimerais prendre un moment pour en citer quelques-uns à la Chambre.

La Fédération canadienne de l'entreprise indépendante a dit ceci:

[...] nous pensons que l'obligation pour les syndicats de révéler comment ils dépensent cet argent donnera une certaine transparence à leurs activités, d'autant plus qu'on entend dire qu'ils se servent de ces fonds pour appuyer certains partis politiques et certains candidats dans divers endroits du Canada.

Je ferai remarquer que même certains chefs syndicaux ont fait savoir qu'ils voyaient d'un bon oeil qu'on réclame davantage de transparence, et nous les applaudissons. Par exemple, le président de la section locale 444 des TCA, Rick Laporte, a déclaré au *Windsor Star*: « Cela ne me dérange pas du tout [...] Nos livres sont toujours ouverts à nos membres et tout le monde peut venir à nos réunions et voir nos états financiers. »

Initiatives parlementaires

Un groupe d'experts bien connu a déclaré à ce sujet que « les membres aimeraient voir comment l'argent de leurs cotisations est dépensé et s'il sert à améliorer la vie des syndiqués plutôt qu'à financer les voyages de dirigeants syndicaux à l'étranger pour assister à des réunions communistes ».

Je partage cet avis, et c'est pourquoi je demande à tous les députés de prendre le parti des travailleurs et d'appuyer le député de Surrey-Sud—White Rock—Cloverdale.

● (1405)

M. Pierre Poilievre: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Le député a parlé d'un rassemblement communiste.

Une voix: Il ne s'agit pas d'un rappel au Règlement.

Le président suppléant (M. Barry Devolin): Reprise du débat. Le député de Rosemont—La Petite-Patrie a la parole.

[Français]

M. Alexandre Boulerice (Rosemont—La Petite-Patrie, NPD): Monsieur le Président, j'aurais aimé dire que je suis heureux de me lever à la Chambre pour parler du projet de loi d'initiative parlementaire C-377. Malheureusement, ce n'est pas exactement le cas. Je vais en parler pendant quelques minutes aujourd'hui. On sait que je peux en parler assez longuement. Ce sujet me préoccupe, et il préoccupe le NPD, tout comme l'ensemble du mouvement ouvrier, les organisations syndicales et les organisations qui les entourent.

Je veux rappeler à l'ensemble de nos collègues de la Chambre que le mouvement syndical est le plus grand mouvement démocratique de la société civile de notre pays. Il regroupe plus de quatre millions de travailleurs et de travailleuses qui font en sorte que le Canada et le Québec sont des endroits où, généralement, il fait bon vivre. On permet aux gens d'y avoir des conditions de travail, des conditions salariales et des conditions en santé et sécurité qui font que notre économie peut rouler. Dans nos villes et nos villages, des gens peuvent consommer dans les commerces. Ils peuvent aller au restaurant ou acheter des biens. C'est une contribution historique du mouvement syndical qui doit être soulignée à la Chambre. L'existence d'une classe moyenne est largement attribuable aux luttes qu'ont menées les syndicats au pays depuis des décennies.

Le projet de loi C-377 est un étrange projet de loi à sa face même parce qu'il n'est absolument pas limpide. Généralement, quand on met en avant une législation et des propositions législatives, on essaie de corriger quelque chose, d'améliorer une situation, de combler une lacune ou alors de prendre des mesures qui aideront la vie de nos concitoyens et de nos concitoyennes. Or on ne voit pas très bien quel problème ce projet de loi tente de régler.

D'abord, quel est l'objectif, quel est le but de ce projet de loi? Où s'en va-t-il? Ce n'est pas clair du tout. On nous dit qu'il faut plus de transparence. Or le Code canadien du travail prévoit déjà l'obligation pour les organisations syndicales de fournir les rapports financiers aux membres qui le désirent. C'est également la loi dans sept provinces sur dix. L'année passée, avec 4,1 millions de travailleurs et travailleuses syndiqués, il y a six plaintes. Six personnes ont dit qu'elles n'avaient pas accès aux documents et aux informations auxquelles elles avaient droit. Peu d'organismes ont un taux de plaintes aussi bas que 6 sur 4,1 millions.

Il n'y a donc pas de problème; on essaie donc de régler une absence de problème. En faisant cela, on va créer de la bureaucratie, une lourdeur administrative et des coûts importants, non seulement pour les organisations syndicales, mais également pour M. et Mme Tout-le-Monde. Les citoyens, les citoyennes devront payer

pour les lubies idéologiques du Parti conservateur. C'est ce qui est extrêmement dommage dans le cas du projet de loi C-377.

Je l'ai dit quelques fois en anglais à des journalistes qui se creusaient la tête. Ils se demandaient où est-ce que le gouvernement s'en allait avec ses skis dans le désert et pourquoi ce projet de loi existait. Je leur disais que je ne le comprenais pas tellement bien moi-même.

● (1410)

[Traduction]

C'est une solution fort coûteuse à un problème qui n'existe pas.

[Français]

J'aime beaucoup l'expression de mes amis anglophones « *if it ain't broke, don't fix it* ». Tout va bien, alors je ne sais pas pourquoi on s'acharne à imposer une lourdeur administrative à des organisations syndicales qui font partie du poumon économique de notre pays et qui travaillent à la vivacité de notre production. Ce sont ces gens qui produisent nos biens et services. Ce sont également eux qui font rouler notre économie en vivant et en consommant.

Quelle sont donc la mission et l'intérêt de ce projet de loi? On n'en voit pas tellement l'utilité. L'Association du Barreau canadien ne la voit pas non plus, qui, dans sa présentation, avait une phrase merveilleuse disant qu'elle ne comprenait pas très bien ce que ce projet de loi essayait de faire.

Je parlais de coûts, et c'est effectivement la première chose dont il faut parler. Ce projet de loi représentera des coûts importants pour les organisations touchées, mais également pour l'ensemble des contribuables. L'Agence du revenu du Canada a fait deux évaluations. Elle a fait une révision de l'évaluation du coût, et elle nous dit que cela coûtera 2 millions de dollars les deux premières années, puis 800 000 dollars par année ad vitam æternam. Ce chiffre vaut pour 1 000 rapports, car elle évalue qu'à peu près 1 000 organisations seraient touchées.

Or, selon l'évaluation du directeur parlementaire du budget, 18 000 organisations seraient touchées. Ce n'est donc pas 2 millions de dollars, mais bien 2 millions de dollars multipliés par 18. Il s'agit là des prévisions budgétaires de départ. On a déjà vu des coûts estimés gonfler avec le temps, alors qu'on avait prévu qu'ils seraient assez faibles ou raisonnables. On l'a déjà vu ici, au fédéral, mais également sur la scène municipale et provinciale.

À mon avis, on met le doigt dans l'engrenage d'une lourdeur administrative, d'une paperasserie et d'une nouvelle bureaucratie, mais on le fait pour rien, car ça va gaspiller notre argent.

On a un gouvernement fédéral qui sabre dans les services aux citoyens et dans les services publics. On a un gouvernement conservateur qui veut abolir près de 20 000 postes, alors que les gens qui les occupent sont là pour servir les Canadiens et les Canadiennes. On veut en même temps créer de nouvelles obligations administratives, alors qu'on coupe.

Comment l'Agence du revenu du Canada va-t-elle s'y prendre pour gérer ces 18 000 rapports — ces 18 000 copies de travail fastidieux et inutile — alors que les effectifs sont à la baisse? J'ai hâte de voir ça. Comment peut-on y arriver? Je n'ai jamais eu de réponse à cette question pourtant simple. En réalité, je ne vois pas comment ça pourrait s'appliquer.

Initiatives parlementaires

Ce projet de loi vise directement nos organisations syndicales démocratiques et transparentes, qui ont l'obligation légale de fournir l'information à leurs membres, et leur met sur les épaules un fardeau complètement inutile. Pourquoi ces organisations sont-elles visées alors que d'autres ne le sont pas?

L'argumentaire qu'on nous sert, c'est que puisque les cotisations syndicales sont déductibles d'impôt, tout le monde devrait savoir ce qu'il y a dans les livres et les rapports financiers des syndicats. Mais attention, ceux qui doivent savoir comment leur argent est dépensé sont ceux qui paient les cotisations syndicales, et c'est déjà le cas.

Par souci d'équité, pour éviter qu'on cible le mouvement syndical de manière discriminatoire, ces mêmes règles devraient s'appliquer à tout le monde. Les ordres professionnels, qui ont également l'obligation de payer des cotisations syndicales et qui profitent également de déductions fiscales, ne sont pas visés par le projet de loi. Il semble que ce ne soit pas important pour eux de le faire, car l'avantage fiscal qu'ils recueillent ne devrait pas les forcer à dévoiler l'ensemble de leurs rapports financiers, alors que les syndicats doivent le faire.

Pourquoi, deux poids, deux mesures? Pourquoi s'attaque-t-on vraiment aux syndicats?

On a eu une parcelle de réponse en comité parlementaire, quand une députée conservatrice a clairement dit que ce n'était pas du tout une question de transparence, que c'était une question de savoir quelle était l'action politique des organisations syndicales et du mouvement ouvrier.

Telle est la pierre d'assise de la réflexion conservatrice. Ce n'est pas une question de transparence. Ce qu'ils veulent, c'est se mettre le nez dans les affaires du mouvement syndical. Ils veulent savoir combien tel ou tel syndicat a dépensé lors de telle campagne de sensibilisation ou d'information du public, lors de telle campagne en faveur de lieux de travail plus sécuritaires, ou lors de telle campagne visant à bonifier les régimes de retraite de l'ensemble des citoyens de ce pays. C'est ce qu'ils veulent: mettre leur nez dans leurs affaires et fouiner.

On devrait appliquer une règle équitable pour l'ensemble des organisations de ce pays: dès qu'on a un avantage fiscal quelconque, on ouvre tous ses livres. Ce serait merveilleux: des milliers d'organisations, entreprises et compagnies seraient obligées de tout dévoiler au grand jour. Ça n'a pas de bon sens, à sa face même. Si ça n'a pas de bon sens pour les entreprises et les autres organismes, pourquoi impose-t-on cela au mouvement syndical?

En terminant, je veux rappeler certaines choses. Ce projet de loi soulèvera toujours des problèmes importants en matière de respect de la vie privée.

On a un gouvernement conservateur dont l'idéologie est que l'État ne doit pas se mêler de la vie des gens. On a des collègues qui sont plutôt libertariens. Ils aiment l'État minimum, mais soudainement quand il est question du mouvement syndical, c'est l'État maximum. On veut tout savoir, on veut tout voir. Si quelqu'un reçoit un quelconque bénéfice comme des prestations de retraite ou d'invalidité, son nom se retrouvera sur un site Web, et les gens pourront alors consulter ces données en faisant une recherche.

Quel est l'intérêt public? En quoi le fait de dévoiler des informations personnelles de la vie des gens fera augmenter le bien commun dans notre pays et fera de nous une meilleure société?

C'est une intrusion grave sur le plan constitutionnel, et je ne comprends pas qu'un gouvernement conservateur s'aventure là-

dedans. Mis à part les coûts que ça va engendrer, ce n'est pas un projet de loi qui touche tant à l'Agence du revenu du Canada.

• (1415)

Ce n'est pas un projet de loi qui touche la fiscalité. Ce projet de loi touche l'organisation de notre mouvement ouvrier et des syndicats et touche finalement les relations de travail. Or, selon l'article 92 de la Constitution, ces secteurs sont assujettis à la législation provinciale. On va se ramasser en cour. Ça coûtera encore de l'argent aux contribuables à cause de la mauvaise gestion et des mauvaises décisions des conservateurs.

[Traduction]

M. David Anderson (secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles et pour la Commission canadienne du blé, PCC): Monsieur le Président, j'espère faire un peu la lumière à ce sujet. Le député d'en face semble préférer tenir des propos alarmistes plutôt que d'aborder le contenu de la mesure législative.

Monsieur le Président, je vous remercie de me donner l'occasion de parler du projet de loi C-377, parrainé par le député de Surrey-Sud—White Rock—Cloverdale.

Avant d'entrer dans le détail du projet de loi, j'aimerais d'abord prendre quelques minutes pour parler de l'importance des organisations syndicales. Nous savons tous qu'elles jouent un rôle crucial dans la société.

Des voix: Oh, oh!

M. David Anderson: Je ne comprends pas pourquoi l'opposition s'oppose aux organisations syndicales. Il semble que nous nous fassions chahuter par des députés d'en face qui ne sont pas d'accord avec nous lorsque nous disons que celles-ci jouent un rôle crucial dans la société, un rôle qui comporte de multiples facettes. Ces organisations contribuent au marché du travail canadien de bien des façons. À l'heure actuelle, plus de quatre millions et demi de travailleurs sont syndiqués, soit plus de 25 % de la main d'oeuvre civile au Canada.

Les bonnes relations patronales-syndicales contribuent à la prospérité économique du pays et à la sécurité économique de tous les Canadiens. Les organisations ouvrières ont un rôle direct à jouer en tant que défenseurs des intérêts des travailleurs syndiqués. En outre, elles jouent un rôle important dans la négociation et l'application des conventions collectives et des normes du travail. De plus, ces organisations ont joué un rôle clé pour promouvoir certaines des améliorations les plus fondamentales apportées dans le milieu de travail, notamment les justes salaires, les heures de travail raisonnables, les possibilités de formation et d'apprentissage pour les employés, la protection des travailleurs vulnérables, l'amélioration des milieux de travail pour les femmes ainsi que le respect et l'application des lois du travail partout au pays.

En retour, ces organisations se voient accorder de généreux avantages fiscaux. Les organisations ouvrières sont exemptées de l'impôt sur le revenu, et les membres peuvent déduire de leur revenu imposable les cotisations payées à ces organisations. Malgré ces généreux avantages fiscaux, les organisations ouvrières ne sont pas tenues de divulguer en détail les renseignements sur leurs activités financières, alors que ce sont des organisations démocratiques qui sont financées par les cotisations de leurs membres et subventionnées par le régime fiscal du Canada.

Initiatives parlementaires

Nous croyons que les valeurs démocratiques vont de pair avec l'ouverture et la transparence. Le projet de loi propose de modifier la Loi de l'impôt sur le revenu pour exiger que les organisations ouvrières fournissent chaque année à l'Agence du revenu du Canada une déclaration publique de renseignements normalisée. Actuellement, il n'existe pas de déclaration de renseignements distincte pour les organisations ouvrières. En exigeant ce genre de déclaration, le projet de loi permet une meilleure reddition de comptes aux Canadiens.

Le projet de loi améliorera également la qualité de l'information que les syndicats fournissent à leurs membres et au grand public. Pour ce faire, il obligera ces organisations à soumettre non seulement leurs états financiers mais aussi des annexes renfermant des détails précis sur les activités auxquelles elles s'adonnent au cours d'une année donnée et les sommes d'argent qu'elles y consacrent. Les renseignements que devront fournir les syndicats incluent notamment les détails de tout emprunt souscrit, les placements, les dépenses au titre des activités de relations de travail, les sommes versées aux membres de l'exécutif ainsi que les coûts d'administration généraux.

L'information soumise par les syndicats serait diffusée sur le site Web de l'Agence du revenu du Canada, dans un format facile à consulter. Ainsi, le projet de loi permettrait aux membres des syndicats de vérifier que l'organisation gère ses activités de manière adéquate. L'ensemble des contribuables canadiens auraient également accès à cette information, ce qui augmenterait la reddition de comptes des syndicats à leur égard, compte tenu des avantages fiscaux généreux dont ils bénéficient.

Enfin, le projet de loi propose que tout syndicat qui ne remet pas sa déclaration annuelle dans les six mois suivant la fin de son exercice financier soit passible d'une amende pour non-conformité. Nous estimons tout simplement que, puisque les syndicats ont le privilège de jouir d'une exemption d'impôt, ils doivent rendre des comptes aux Canadiens en déclarant leurs activités et leurs dépenses.

Par ailleurs, la qualité de l'information fournie par les syndicats soulève des préoccupations. Les obligations à divulguer certains renseignements qui existent actuellement sont, dans bien des cas, d'une portée limitée. Certaines provinces obligent les syndicats à divulguer leurs états financiers vérifiés à leurs membres, mais ce n'est pas dans tout le Canada. En outre, ces états financiers présentent des renseignements limités et ne précisent pas toujours les sommes consacrées aux activités qui intéressent particulièrement les membres, notamment les salaires versés aux membres de l'exécutif ou les détails des activités politiques.

● (1420)

Le niveau de détail divulgué dans les états financiers est habituellement laissé à la discrétion de l'organisation. Bien que les membres pour lesquels les renseignements divulgués ne sont pas satisfaisants puissent être en mesure de s'adresser à leur commission des relations de travail pour que leur syndicat soit tenu de fournir des renseignements supplémentaires plus détaillés, ce processus peut être lourd et coûteux et il risque de dissuader de nombreux travailleurs de demander l'accès aux renseignements.

J'aimerais aussi souligner que les organismes de bienfaisance enregistrés sont tenus de fournir à l'ARC des renseignements qui font l'objet d'une divulgation publique. Il est à noter que les organismes de bienfaisance enregistrés sont eux aussi très avantagés par le régime fiscal.

Premièrement, tout comme les organisations ouvrières, les organismes de bienfaisance enregistrés sont exemptés de l'impôt

sur le revenu. Deuxièmement, en reconnaissance des précieux services que rendent les organismes de bienfaisance, la Loi de l'impôt sur le revenu prévoit des incitatifs spéciaux pour encourager les Canadiens à être généreux. On accorde aux organismes de bienfaisance enregistrés le privilège d'émettre des reçus officiels pour les dons et les cadeaux qu'ils reçoivent. Les donateurs utilisent ensuite ces reçus pour réduire le montant d'impôt qu'ils doivent payer. Pour garantir que les organismes de bienfaisance enregistrés rendent des comptes aux Canadiens en échange de ces privilèges fiscaux, tous les organismes sont tenus de produire une déclaration de renseignements des organismes de bienfaisance enregistrés, qui se trouve sur le site Web de l'ARC. Ces renseignements permettent à l'ARC de s'assurer que les activités de ces organismes respectent les règles et que leurs ressources sont exclusivement consacrées à des activités de bienfaisance. La transparence entourant les renseignements permet aussi aux donateurs de vérifier que leurs dons sont utilisés à bon escient et de décider à quels organismes ils veulent accorder leur appui. La divulgation de renseignements plus détaillés permet aux Canadiens de faire des dons en toute confiance, en sachant que leurs dollars durement gagnés sont utilisés pour appuyer des organismes de bienfaisance légitimes.

La déclaration de renseignements des organismes de bienfaisance enregistrés contient des renseignements semblables à ceux prévus dans la mesure proposée par le député de Surrey-Sud—White Rock—Cloverdale. En plus de produire des états financiers, qui sont rendus publics, les organismes de bienfaisance enregistrés doivent fournir chaque année des renseignements détaillés sur la façon dont ils mènent leurs activités. Je ne prévois pas présenter une liste exhaustive de ces exigences, mais je prendrai un instant pour en mentionner quelques-unes.

Les organismes de bienfaisance enregistrés sont tenus de fournir de l'information sur leurs programmes caritatifs existants chaque année, y compris les détails concernant tout nouveau programme. Ils doivent en outre fournir de l'information financière détaillée sur leurs activités au cours de l'année, ce qui comprend généralement: l'actif et le passif de l'organisme; ses sources de revenus, y compris le total des dons pour lesquels il a délivré des reçus; ses revenus issus d'activités commerciales et le montant des subventions reçues de l'État; ses dépenses, y compris une ventilation indiquant les dépenses pour les activités caritatives, l'administration, les collectes de fonds et les activités politiques.

En outre, pour veiller à ce que l'argent destiné aux oeuvres de bienfaisance demeure dans le secteur de la bienfaisance, lorsqu'un organisme fait des dons en argent à d'autres organismes caritatifs ou à d'autres donateurs admissibles, il doit indiquer, dans des états financiers détaillés, la liste de ses bénéficiaires et les sommes données. Il doit en outre fournir d'autres détails ayant de l'importance pour les Canadiens, comme les sommes consacrées à des activités caritatives à l'étranger, les salaires payés à ses employés les mieux rémunérés ainsi que les sommes versées à des entreprises spécialisées dans les collectes de fonds. Le régime de transparence pour les organismes de bienfaisance enregistrés est un instrument important pour que les Canadiens puissent faire des dons à ces organismes en sachant que ceux-ci seront capables de justifier les privilèges fiscaux qui leur sont consentis en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu.

Initiatives parlementaires

En somme, je crois que les propositions contenues dans le projet de loi sont conformes aux principes de la transparence et de la reddition de comptes. Ces organismes bénéficient de généreux avantages fiscaux: ils ne paient pas d'impôt sur le revenu, et les cotisations qu'ils reçoivent donnent droit à des déductions fiscales pour les membres qui les paient. Ils devraient donc rendre des comptes au public et à leurs membres sur leurs activités et sur l'affectation de leurs ressources. J'encourage donc tous les députés à appuyer les principes de ce projet de loi.

● (1425)

M. Malcolm Allen (Welland, NPD): Monsieur le Président, pour commencer, j'aimerais aider mes collègues à comprendre un peu mieux le fonctionnement des syndicats en la matière, car je suis sans doute le seul député à avoir été responsable des finances au sein d'un grand syndicat. J'ai occupé ce poste pendant huit ans.

Le gouvernement laisse entendre qu'il y a un manque flagrant de transparence, que les syndicats ne laissent filtrer aucun renseignement et que leurs membres n'ont jamais accès aux renseignements, qui sont gardés secrets, mais c'est tout à fait absurde. Permettez-moi d'expliquer la manière dont cela fonctionne, plus particulièrement à l'intention de mon collègue assis tout près.

Toute dépense supérieure à 100 \$ doit être approuvée tant par le conseil d'administration que par les membres. C'est exact: tous les membres votent en ce qui concerne toutes les dépenses supérieures à 100 \$. Les syndicats locaux et, en fait, presque tous les syndicats du pays ne peuvent dépenser plus de 100 \$ au nom de leurs membres.

Quand ces renseignements sont-ils communiqués aux membres du syndicat? Ils sont communiqués une fois par mois, oralement et par écrit. Dans mon cas, c'est exactement ce que je faisais.

Nous redoutons tous que notre déclaration de revenus puisse faire l'objet d'une vérification, mais les syndicats font continuellement vérifier leurs comptes par des vérificateurs externes. Dans mon cas, c'est KPMG qui s'en occupait. Au début, KPMG procédait à des vérifications semestrielles, parce que notre organisation était très grande, puis la firme a décidé de mener des vérifications annuelles.

Qui d'autre rend visite aux syndicats? Les percepteurs des impôts provinciaux, car ils veulent savoir si le syndicat possède un local

qu'il loue, car la location est assujettie aux taxes. Eux aussi font des vérifications fiscales.

Par conséquent, dire que le système n'est pas doté de freins et de contrepois, que les membres ne savent pas comment l'argent est dépensé ou que les syndicats perçoivent l'argent et le dépensent à leur guise sans jamais rendre de comptes est tout simplement erroné. Ce n'est pas vrai. Les membres du syndicat savent toujours exactement comment l'argent est dépensé. Ils ont le droit démocratique absolu de s'opposer à une dépense s'ils ne sont pas d'accord. Ils ont également le droit de ne pas voter pour une personne aux prochaines élections.

Je peux assurer à mes collègues d'en face que nous faisons si bien notre travail, du moins au syndicat dont je faisais partie, que j'ai été élu à trois reprises au poste de responsable des finances. Les membres du syndicat ne se demandaient pas comment était dépensé leur argent, parce que nous le leur disions constamment. En fait, nous étions plus transparents que ne l'est le gouvernement à propos du budget, dont le projet de loi d'exécution a été moins amendé que le projet de loi C-377. À vrai dire, ce projet de loi était tellement mal ficelé que les conservateurs ont dû le récrire de bout en bout pour le rendre conforme et potable, même si on se demande bien qui voudrait boire de cette eau.

De toute évidence, ce projet de loi n'a pas pour but de fournir de l'information aux syndiqués ou au public. Il cherche plutôt à s'attaquer aux syndicats du pays. Il n'est utile à personne et devrait être rejeté. Il devrait mourir au *Feuilleton*...

● (1430)

Le président suppléant (M. Barry Devolin): À l'ordre, s'il vous plaît. L'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulée. L'article retombe au bas de la liste de priorité du *Feuilleton*. Il restera sept minutes au député de Welland lorsque la Chambre reprendra l'étude de cette question.

Comme il est 14 h 30, la Chambre s'ajourne à lundi prochain, à 11 heures, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 14 h 30.)

ANNEXE

**LISTE ALPHABÉTIQUE DES MEMBRES AVEC LEUR
CIRCONSCRIPTION, PROVINCE DE LA CIRCONSCRIPTION
ET L’AFFILIATION POLITIQUE;
COMITÉS DE LA CHAMBRE,
LE COMITÉ DES PRÉSIDENTS,
MEMBRES DU MINISTÈRE ET LES SECRÉTAIRES PARLEMENTAIRES**

OCCUPANTS DU FAUTEUIL

Le Président

L'HON. ANDREW SCHEER

Le Vice-président et président des comités pléniers

M. JOE COMARTIN

Le vice-président des comités pléniers

M. BARRY DEVOLIN

Le vice-président adjoint des comités pléniers

M. BRUCE STANTON

BUREAU DE RÉGIE INTERNE

L'HON. ANDREW SCHEER

M. NATHAN CULLEN

MME JUDY FOOTE

L'HON. ROB MERRIFIELD

L'HON. GORDON O'CONNOR

MME NYCOLE TURMEL

L'HON. PETER VAN LOAN

LISTE ALPHABÉTIQUE DES DÉPUTÉS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

Première session, Quarante-et-unième Législature

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Ablonczy, L'hon. Diane, ministre d'État des Affaires étrangères (Amériques et Affaires consulaires).....	Calgary—Nose Hill.....	Alberta	PCC
Adams, Eve, secrétaire parlementaire du ministre des Anciens Combattants.....	Mississauga—Brampton-Sud... ..	Ontario	PCC
Adler, Mark.....	York-Centre	Ontario	PCC
Aglukkaq, L'hon. Leona, ministre de la Santé, ministre de l'Agence canadienne de développement économique du Nord et ministre du Conseil de l'Arctique.....	Nunavut	Nunavut	PCC
Albas, Dan.....	Okanagan—Coquihalla	Colombie-Britannique ...	PCC
Albrecht, Harold	Kitchener—Conestoga	Ontario	PCC
Alexander, Chris, secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale	Ajax—Pickering	Ontario	PCC
Allen, Malcolm.....	Welland	Ontario	NPD
Allen, Mike.....	Tobique—Mactaquac	Nouveau-Brunswick	PCC
Allison, Dean.....	Niagara-Ouest—Glanbrook	Ontario	PCC
Ambler, Stella	Mississauga-Sud	Ontario	PCC
Ambrose, L'hon. Rona, ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux et ministre de la Condition féminine	Edmonton—Spruce Grove	Alberta	PCC
Anders, Rob	Calgary-Ouest	Alberta	PCC
Anderson, David, secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles et pour la Commission canadienne du blé.....	Cypress Hills—Grasslands	Saskatchewan	PCC
Andrews, Scott	Avalon	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
Angus, Charlie	Timmins—Baie James	Ontario	NPD
Armstrong, Scott	Cumberland—Colchester— Musquodoboit Valley	Nouvelle-Écosse	PCC
Ashfield, L'hon. Keith, ministre des Pêches et des Océans et ministre de la porte d'entrée de l'Atlantique.....	Fredericton	Nouveau-Brunswick	PCC
Ashton, Niki	Churchill.....	Manitoba	NPD
Aspin, Jay	Nipissing—Timiskaming	Ontario	PCC
Atamanenko, Alex	Colombie-Britannique-Southern Interior	Colombie-Britannique ...	NPD
Aubin, Robert	Trois-Rivières	Québec	NPD
Ayala, Paulina	Honoré-Mercier	Québec	NPD
Baird, L'hon. John, ministre des Affaires étrangères	Ottawa-Ouest—Nepean.....	Ontario	PCC
Bateman, Joyce.....	Winnipeg-Centre-Sud.....	Manitoba	PCC
Bélanger, L'hon. Mauril	Ottawa—Vanier	Ontario	Lib.
Bellavance, André.....	Richmond—Arthabaska	Québec	BQ
Bennett, L'hon. Carolyn	St. Paul's.....	Ontario	Lib.
Benoit, Leon.....	Vegreville—Wainwright	Alberta	PCC
Benskin, Tyrone	Jeanne-Le Ber	Québec	NPD
Bergen, Candice, secrétaire parlementaire du ministre de la Sécurité publique	Portage—Lisgar.....	Manitoba	PCC
Bernier, L'hon. Maxime, ministre d'État (Petite Entreprise et Tourisme)	Beauce	Québec	PCC
Bevington, Dennis	Western Arctic	Territoires du Nord- Ouest	NPD
Bezan, James	Selkirk—Interlake.....	Manitoba	PCC
Blanchette, Denis.....	Louis-Hébert	Québec	NPD
Blanchette-Lamothe, Lysane.....	Pierrefonds—Dollard	Québec	NPD
Blaney, L'hon. Steven, ministre des Anciens Combattants.....	Lévis—Bellechasse	Québec	PCC

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Block, Kelly	Saskatoon—Rosetown—Biggar	Saskatchewan	PCC
Boivin, Françoise	Gatineau	Québec	NPD
Borg, Charmaine	Terrebonne—Blainville	Québec	NPD
Boughen, Ray	Palliser	Saskatchewan	PCC
Boulerice, Alexandre	Rosemont—La Petite-Patrie	Québec	NPD
Boutin-Sweet, Marjolaine	Hochelaga	Québec	NPD
Brahmi, Tarik	Saint-Jean	Québec	NPD
Braid, Peter	Kitchener—Waterloo	Ontario	PCC
Breitkreuz, Garry	Yorkton—Melville	Saskatchewan	PCC
Brison, L'hon. Scott	Kings—Hants	Nouvelle-Écosse	Lib.
Brosseau, Ruth Ellen	Berthier—Maskinongé	Québec	NPD
Brown, Gordon	Leeds—Grenville	Ontario	PCC
Brown, Lois, secrétaire parlementaire de la ministre de la Coopération internationale	Newmarket—Aurora	Ontario	PCC
Brown, Patrick	Barrie	Ontario	PCC
Bruinooge, Rod	Winnipeg-Sud	Manitoba	PCC
Butt, Brad	Mississauga—Streetsville	Ontario	PCC
Byrne, L'hon. Gerry	Humber—St. Barbe—Baie Verte	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
Calandra, Paul, secrétaire parlementaire du ministre du Patrimoine canadien	Oak Ridges—Markham	Ontario	PCC
Calkins, Blaine	Wetaskiwin	Alberta	PCC
Cannan, L'hon. Ron	Kelowna—Lake Country	Colombie-Britannique	PCC
Carmichael, John	Don Valley-Ouest	Ontario	PCC
Caron, Guy	Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les Basques	Québec	NPD
Carrie, Colin, secrétaire parlementaire de la ministre de la Santé	Oshawa	Ontario	PCC
Casey, Sean	Charlottetown	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
Cash, Andrew	Davenport	Ontario	NPD
Charlton, Chris	Hamilton Mountain	Ontario	NPD
Chicoine, Sylvain	Châteauguay—Saint-Constant	Québec	NPD
Chisholm, Robert	Dartmouth—Cole Harbour	Nouvelle-Écosse	NPD
Chisu, Corneliu	Pickering—Scarborough-Est	Ontario	PCC
Chong, L'hon. Michael	Wellington—Halton Hills	Ontario	PCC
Choquette, François	Drummond	Québec	NPD
Chow, Olivia	Trinity—Spadina	Ontario	NPD
Christopherson, David	Hamilton-Centre	Ontario	NPD
Clarke, Rob	Desnethé—Missinippi—Rivière Churchill	Saskatchewan	PCC
Cleary, Ryan	St. John's-Sud—Mount Pearl	Terre-Neuve-et-Labrador	NPD
Clement, L'hon. Tony, président du Conseil du Trésor et ministre de l'Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario	Parry Sound—Muskoka	Ontario	PCC
Coderre, L'hon. Denis	Bourassa	Québec	Lib.
Comartin, Joe, Le vice-président	Windsor—Tecumseh	Ontario	NPD
Côté, Raymond	Beauport—Limoilou	Québec	NPD
Cotler, L'hon. Irwin	Mont-Royal	Québec	Lib.
Crockatt, Joan	Calgary-Centre	Alberta	PCC
Crowder, Jean	Nanaimo—Cowichan	Colombie-Britannique	NPD
Cullen, Nathan	Skeena—Bulkley Valley	Colombie-Britannique	NPD
Cuzner, Rodger	Cape Breton—Canso	Nouvelle-Écosse	Lib.
Daniel, Joe	Don Valley-Est	Ontario	PCC

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Davidson, Patricia	Sarnia—Lambton	Ontario	PCC
Davies, Don	Vancouver Kingsway	Colombie-Britannique	NPD
Davies, Libby	Vancouver-Est	Colombie-Britannique	NPD
Day, Anne-Marie	Charlesbourg—Haute-Saint-Charles	Québec	NPD
Dechert, Bob, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères	Mississauga—Erindale	Ontario	PCC
Del Mastro, Dean, secrétaire parlementaire du premier ministre et du ministre des Affaires intergouvernementales	Peterborough	Ontario	PCC
Devolin, Barry, Le président suppléant	Haliburton—Kawartha Lakes—Brock	Ontario	PCC
Dewar, Paul	Ottawa-Centre	Ontario	NPD
Dion, L'hon. Stéphane, Saint-Laurent—Cartierville	Saint-Laurent—Cartierville	Québec	Lib.
Dionne Labelle, Pierre	Rivière-du-Nord	Québec	NPD
Donnelly, Fin	New Westminster—Coquitlam	Colombie-Britannique	NPD
Doré Lefebvre, Rosane	Alfred-Pellan	Québec	NPD
Dreeshen, Earl	Red Deer	Alberta	PCC
Dubé, Matthew	Chambly—Borduas	Québec	NPD
Duncan, L'hon. John, ministre des Affaires autochtones et du développement du Nord canadien	Île de Vancouver-Nord	Colombie-Britannique	PCC
Duncan, Kirsty	Etobicoke-Nord	Ontario	Lib.
Duncan, Linda	Edmonton—Strathcona	Alberta	NPD
Dusseault, Pierre-Luc	Sherbrooke	Québec	NPD
Dykstra, Rick, secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	St. Catharines	Ontario	PCC
Easter, L'hon. Wayne	Malpeque	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
Eyking, L'hon. Mark	Sydney—Victoria	Nouvelle-Écosse	Lib.
Fantino, L'hon. Julian, ministre de la Coopération internationale	Vaughan	Ontario	PCC
Fast, L'hon. Ed, ministre du Commerce international et ministre de la porte d'entrée de l'Asie-Pacifique	Abbotsford	Colombie-Britannique	PCC
Findlay, Kerry-Lynne D., secrétaire parlementaire du ministre de la Justice	Delta—Richmond-Est	Colombie-Britannique	PCC
Finley, L'hon. Diane, ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences	Haldimand—Norfolk	Ontario	PCC
Flaherty, L'hon. Jim, ministre des Finances	Whitby—Oshawa	Ontario	PCC
Fletcher, L'hon. Steven, ministre d'État (Transports)	Charleswood—St. James—Assiniboia	Manitoba	PCC
Foote, Judy	Random—Burin—St. George's	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
Fortin, Jean-François	Haute-Gaspésie—La Mitis—Matane—Matapédia	Québec	BQ
Freeman, Mylène	Argenteuil—Papineau—Mirabel	Québec	NPD
Fry, L'hon. Hedy	Vancouver-Centre	Colombie-Britannique	Lib.
Galipeau, Royal	Ottawa—Orléans	Ontario	PCC
Gallant, Cheryl	Renfrew—Nipissing—Pembroke	Ontario	PCC
Garneau, Marc	Westmount—Ville-Marie	Québec	Lib.
Garrison, Randall	Esquimalt—Juan de Fuca	Colombie-Britannique	NPD
Genest, Réjean	Shefford	Québec	NPD
Genest-Jourdain, Jonathan	Manicouagan	Québec	NPD
Giguère, Alain	Marc-Aurèle-Fortin	Québec	NPD
Gill, Parm	Brampton—Springdale	Ontario	PCC
Glover, Shelly, secrétaire parlementaire du ministre des Finances	Saint-Boniface	Manitoba	PCC

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Godin, Yvon	Acadie—Bathurst	Nouveau-Brunswick	NPD
Goguen, Robert, secrétaire parlementaire du ministre de la Justice	Moncton—Riverview—Dieppe	Nouveau-Brunswick	PCC
Goldring, Peter	Edmonton-Est	Alberta	Cons. ind.
Goodale, L'hon. Ralph	Wascana	Saskatchewan	Lib.
Goodyear, L'hon. Gary, ministre d'État (Sciences et Technologie) (Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario)	Cambridge	Ontario	PCC
Gosal, L'hon. Bal, ministre d'État (Sports)	Bramalea—Gore—Malton	Ontario	PCC
Gourde, Jacques, secrétaire parlementaire de la ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, pour les Langues officielles et pour l'Agence de développement économique pour les régions du Québec	Lotbinière—Chutes-de-la-Chaudière	Québec	PCC
Gravelle, Claude	Nickel Belt	Ontario	NPD
Grewal, Nina	Fleetwood—Port Kells	Colombie-Britannique	PCC
Groguhé, Sadia	Saint-Lambert	Québec	NPD
Harper, Le très hon. Stephen, premier ministre	Calgary-Sud-Ouest	Alberta	PCC
Harris, Dan	Scarborough-Sud-Ouest	Ontario	NPD
Harris, Jack	St. John's-Est	Terre-Neuve-et-Labrador	NPD
Harris, Richard	Cariboo—Prince George	Colombie-Britannique	PCC
Hassainia, Sana	Verchères—Les Patriotes	Québec	NPD
Hawn, L'hon. Laurie	Edmonton-Centre	Alberta	PCC
Hayes, Bryan	Sault Ste. Marie	Ontario	PCC
Hiebert, Russ	Surrey-Sud—White Rock—Cloverdale	Colombie-Britannique	PCC
Hillyer, Jim	Lethbridge	Alberta	PCC
Hoback, Randy	Prince Albert	Saskatchewan	PCC
Holder, Ed	London-Ouest	Ontario	PCC
Hsu, Ted	Kingston et les Îles	Ontario	Lib.
Hughes, Carol	Algoma—Manitoulin—Kapuskasing	Ontario	NPD
Hyer, Bruce	Thunder Bay—Superior-Nord	Ontario	Ind.
Jacob, Pierre	Brome—Missisquoi	Québec	NPD
James, Roxanne	Scarborough-Centre	Ontario	PCC
Jean, Brian	Fort McMurray—Athabasca	Alberta	PCC
Julian, Peter	Burnaby—New Westminster	Colombie-Britannique	NPD
Kamp, Randy, secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans et pour la porte d'entrée de l'Asie-Pacifique	Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission	Colombie-Britannique	PCC
Karygiannis, L'hon. Jim	Scarborough—Agincourt	Ontario	Lib.
Keddy, Gerald, secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international, pour l'Agence de promotion économique du Canada atlantique et pour la porte d'entrée de l'Atlantique	South Shore—St. Margaret's	Nouvelle-Écosse	PCC
Kellway, Matthew	Beaches—East York	Ontario	NPD
Kenney, L'hon. Jason, ministre de la Citoyenneté, de l'Immigration et du Multiculturalisme	Calgary-Sud-Est	Alberta	PCC
Kent, L'hon. Peter, ministre de l'Environnement	Thornhill	Ontario	PCC
Kerr, Greg	Nova-Ouest	Nouvelle-Écosse	PCC
Komarnicki, Ed	Souris—Moose Mountain	Saskatchewan	PCC
Kramp, Daryl	Prince Edward—Hastings	Ontario	PCC
Lake, L'hon. Mike, secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie	Edmonton—Mill Woods—Beaumont	Alberta	PCC
Lamoureux, Kevin	Winnipeg-Nord	Manitoba	Lib.
Lapointe, François	Montmagny—L'Islet—Kamouraska—Rivière-du-Loup	Québec	NPD

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Larose, Jean-François	Repentigny	Québec	NPD
Latendresse, Alexandrine	Louis-Saint-Laurent	Québec	NPD
Lauzon, Guy	Stormont—Dundas—South Glengarry	Ontario	PCC
Laverdière, Hélène	Laurier—Sainte-Marie	Québec	NPD
Lebel, L'hon. Denis, ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités et ministre de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec	Roberval—Lac-Saint-Jean	Québec	PCC
LeBlanc, L'hon. Dominic	Beauséjour	Nouveau-Brunswick	Lib.
LeBlanc, Hélène	LaSalle—Émard	Québec	NPD
Leef, Ryan	Yukon	Yukon	PCC
Leitch, Kellie, secrétaire parlementaire de la ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences et de la ministre du Travail	Simcoe—Grey	Ontario	PCC
Lemieux, Pierre, secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture	Glengarry—Prescott—Russell	Ontario	PCC
Leslie, Megan	Halifax	Nouvelle-Écosse	NPD
Leung, Chungsen, secrétaire parlementaire pour le Multiculturalisme	Willowdale	Ontario	PCC
Liu, Laurin	Rivière-des-Mille-Îles	Québec	NPD
Lizon, Wladyslaw	Mississauga-Est—Cooksville	Ontario	PCC
Lobb, Ben	Huron—Bruce	Ontario	PCC
Lukiwski, Tom, secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes	Regina—Lumsden—Lake Centre	Saskatchewan	PCC
Lunney, James	Nanaimo—Alberni	Colombie-Britannique	PCC
MacAulay, L'hon. Lawrence	Cardigan	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
MacKay, L'hon. Peter, ministre de la Défense nationale	Nova-Centre	Nouvelle-Écosse	PCC
MacKenzie, Dave	Oxford	Ontario	PCC
Mai, Hoang	Brossard—La Prairie	Québec	NPD
Marston, Wayne	Hamilton-Est—Stoney Creek	Ontario	NPD
Martin, Pat	Winnipeg-Centre	Manitoba	NPD
Masse, Brian	Windsor-Ouest	Ontario	NPD
Mathyssen, Irene	London—Fanshawe	Ontario	NPD
May, Elizabeth	Saanich—Gulf Islands	Colombie-Britannique	PV
Mayes, Colin	Okanagan—Shuswap	Colombie-Britannique	PCC
McCallum, L'hon. John	Markham—Unionville	Ontario	Lib.
McColeman, Phil	Brant	Ontario	PCC
McGuinty, David	Ottawa-Sud	Ontario	Lib.
McKay, L'hon. John	Scarborough—Guildwood	Ontario	Lib.
McLeod, Cathy, secrétaire parlementaire de la ministre du Revenu national	Kamloops—Thompson—Cariboo	Colombie-Britannique	PCC
Menegakis, Costas	Richmond Hill	Ontario	PCC
Menzies, L'hon. Ted, ministre d'État (Finances)	Macleod	Alberta	PCC
Merrifield, L'hon. Rob	Yellowhead	Alberta	PCC
Michaud, Éloïse	Portneuf—Jacques-Cartier	Québec	NPD
Miller, Larry	Bruce—Grey—Owen Sound	Ontario	PCC
Moore, Christine	Abitibi—Témiscamingue	Québec	NPD
Moore, L'hon. James, ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles	Port Moody—Westwood—Port Coquitlam	Colombie-Britannique	PCC
Moore, L'hon. Rob	Fundy Royal	Nouveau-Brunswick	PCC
Morin, Dany	Chicoutimi—Le Fjord	Québec	NPD
Morin, Isabelle	Notre-Dame-de-Grâce—Lachine	Québec	NPD
Morin, Marc-André	Laurentides—Labelle	Québec	NPD

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Morin, Marie-Claude	Saint-Hyacinthe—Bagot	Québec	NPD
Mourani, Maria	Ahuntsic	Québec	BQ
Mulcair, L'hon. Thomas, chef de l'opposition	Outremont	Québec	NPD
Murray, Joyce	Vancouver Quadra	Colombie-Britannique	Lib.
Nantel, Pierre	Longueuil—Pierre-Boucher	Québec	NPD
Nash, Peggy	Parkdale—High Park	Ontario	NPD
Nicholls, Jamie	Vaudreuil—Soulanges	Québec	NPD
Nicholson, L'hon. Rob, ministre de la Justice et procureur général du Canada	Niagara Falls	Ontario	PCC
Norlock, Rick	Northumberland—Quinte West	Ontario	PCC
Nunez-Melo, José	Laval	Québec	NPD
Obhrai, Deepak, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères	Calgary-Est	Alberta	PCC
O'Connor, L'hon. Gordon, ministre d'État et whip en chef du gouvernement	Carleton—Mississippi Mills	Ontario	PCC
Oliver, L'hon. Joe, ministre des Ressources naturelles	Eglinton—Lawrence	Ontario	PCC
O'Neill Gordon, Tilly	Miramichi	Nouveau-Brunswick	PCC
Opitz, Ted	Etobicoke-Centre	Ontario	PCC
O'Toole, Erin	Durham	Ontario	PCC
Pacetti, Massimo	Saint-Léonard—Saint-Michel	Québec	Lib.
Papillon, Annick	Québec	Québec	NPD
Paradis, L'hon. Christian, ministre de l'Industrie et ministre d'État (Agriculture)	Mégantic—L'Érable	Québec	PCC
Patry, Claude	Jonquière—Alma	Québec	NPD
Payne, LaVar	Medicine Hat	Alberta	PCC
Péclet, Ève	La Pointe-de-l'Île	Québec	NPD
Penashue, L'hon. Peter, ministre des Affaires intergouvernementales et président du Conseil privé de la Reine pour le Canada	Labrador	Terre-Neuve-et-Labrador	PCC
Perreault, Manon	Montcalm	Québec	NPD
Pilon, François	Laval—Les Îles	Québec	NPD
Plamondon, Louis	Bas-Richelieu—Nicolet—Bécancour	Québec	BQ
Poillievre, Pierre, secrétaire parlementaire du ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités et pour l'Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario	Nepean—Carleton	Ontario	PCC
Preston, Joe	Elgin—Middlesex—London	Ontario	PCC
Quach, Anne Minh-Thu	Beauharnois—Salaberry	Québec	NPD
Rae, L'hon. Bob	Toronto-Centre	Ontario	Lib.
Rafferty, John	Thunder Bay—Rainy River	Ontario	NPD
Raitt, L'hon. Lisa, ministre du Travail	Halton	Ontario	PCC
Rajotte, James	Edmonton—Leduc	Alberta	PCC
Rankin, Murray	Victoria	Colombie-Britannique	NPD
Rathgeber, Brent	Edmonton—St. Albert	Alberta	PCC
Ravignat, Mathieu	Pontiac	Québec	NPD
Raynault, Francine	Joliette	Québec	NPD
Regan, L'hon. Geoff	Halifax-Ouest	Nouvelle-Écosse	Lib.
Reid, Scott	Lanark—Frontenac—Lennox and Addington	Ontario	PCC
Rempel, Michelle, secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement	Calgary-Centre-Nord	Alberta	PCC
Richards, Blake	Wild Rose	Alberta	PCC

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Rickford, Greg, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires autochtones et du développement du Nord canadien, pour l'Agence canadienne de développement économique du Nord et pour l'Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario	Kenora	Ontario	PCC
Ritz, L'hon. Gerry, ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et ministre de la Commission canadienne du blé	Battlefords—Lloydminster	Saskatchewan	PCC
Rousseau, Jean	Compton—Stanstead	Québec	NPD
Saganash, Romeo	Abitibi—Baie-James—Nunavik—Eeyou	Québec	NPD
Sandhu, Jasbir	Surrey-Nord	Colombie-Britannique	NPD
Saxton, Andrew, secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor et pour la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien	North Vancouver	Colombie-Britannique	PCC
Scarpaleggia, Francis	Lac-Saint-Louis	Québec	Lib.
Scheer, L'hon. Andrew, Président de la Chambre des communes	Regina—Qu'Appelle	Saskatchewan	PCC
Schellenberger, Gary	Perth—Wellington	Ontario	PCC
Scott, Craig	Toronto—Danforth	Ontario	NPD
Seeback, Kyle	Brampton-Ouest	Ontario	PCC
Sellah, Djaouida	Saint-Bruno—Saint-Hubert	Québec	NPD
Sgro, L'hon. Judy	York-Ouest	Ontario	Lib.
Shea, L'hon. Gail, ministre du Revenu national	Egmont	Île-du-Prince-Édouard	PCC
Shiple, Bev	Lambton—Kent—Middlesex	Ontario	PCC
Shory, Devinder	Calgary-Nord-Est	Alberta	PCC
Simms, Scott	Bonavista—Gander—Grand Falls—Windsor	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
Sims, Jinny Jogindera	Newton—Delta-Nord	Colombie-Britannique	NPD
Sitsabaiesan, Rathika	Scarborough—Rouge River	Ontario	NPD
Smith, Joy	Kildonan—St. Paul	Manitoba	PCC
Sopuck, Robert	Dauphin—Swan River—Marquette	Manitoba	PCC
Sorenson, Kevin	Crowfoot	Alberta	PCC
Stanton, Bruce, Le président suppléant	Simcoe-Nord	Ontario	PCC
St-Denis, Lise	Saint-Maurice—Champlain	Québec	Lib.
Stewart, Kennedy	Burnaby—Douglas	Colombie-Britannique	NPD
Stoffer, Peter	Sackville—Eastern Shore	Nouvelle-Écosse	NPD
Storseth, Brian	Westlock—St. Paul	Alberta	PCC
Strahl, Mark	Chilliwack—Fraser Canyon	Colombie-Britannique	PCC
Sullivan, Mike	York-Sud—Weston	Ontario	NPD
Sweet, David	Ancaster—Dundas—Flamborough—Westdale	Ontario	PCC
Thibeault, Glenn	Sudbury	Ontario	NPD
Tilson, David	Dufferin—Caledon	Ontario	PCC
Toet, Lawrence	Elmwood—Transcona	Manitoba	PCC
Toews, L'hon. Vic, ministre de la Sécurité publique	Provencher	Manitoba	PCC
Toone, Philip	Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	Québec	NPD
Tremblay, Jonathan	Montmorency—Charlevoix—Haute-Côte-Nord	Québec	NPD
Trost, Brad	Saskatoon—Humboldt	Saskatchewan	PCC
Trottier, Bernard	Etobicoke—Lakeshore	Ontario	PCC
Trudeau, Justin	Papineau	Québec	Lib.
Truppe, Susan, secrétaire parlementaire pour la Condition féminine	London-Centre-Nord	Ontario	PCC
Turmel, Nycole	Hull—Aylmer	Québec	NPD
Tweed, Merv	Brandon—Souris	Manitoba	PCC

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Uppal, L'hon. Tim, ministre d'État (Réforme démocratique).....	Edmonton—Sherwood Park....	Alberta	PCC
Valcourt, L'hon. Bernard, ministre associé de la Défense nationale et ministre d'État (Agence de promotion économique du Canada atlantique) (la Francophonie)	Madawaska—Restigouche	Nouveau-Brunswick	PCC
Valeriotte, Frank	Guelph	Ontario	Lib.
Van Kesteren, Dave	Chatham-Kent—Essex.....	Ontario	PCC
Van Loan, L'hon. Peter, leader du gouvernement à la Chambre des communes.....	York—Simcoe.....	Ontario	PCC
Vellacott, Maurice	Saskatoon—Wanuskewin	Saskatchewan	PCC
Wallace, Mike	Burlington	Ontario	PCC
Warawa, Mark	Langley	Colombie-Britannique ...	PCC
Warkentin, Chris	Peace River.....	Alberta	PCC
Watson, Jeff	Essex.....	Ontario	PCC
Weston, John	West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to Sky Country....	Colombie-Britannique ...	PCC
Weston, Rodney	Saint John	Nouveau-Brunswick	PCC
Wilks, David	Kootenay—Columbia.....	Colombie-Britannique ...	PCC
Williamson, John	Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest	Nouveau-Brunswick	PCC
Wong, L'hon. Alice, ministre d'État (Aînés)	Richmond	Colombie-Britannique ...	PCC
Woodworth, Stephen	Kitchener-Centre	Ontario	PCC
Yelich, L'hon. Lynne, ministre d'État (Diversification de l'économie de l'Ouest)	Blackstrap	Saskatchewan	PCC
Young, Terence.....	Oakville.....	Ontario	PCC
Young, Wai	Vancouver-Sud	Colombie-Britannique ...	PCC
Zimmer, Bob	Prince George—Peace River ...	Colombie-Britannique ...	PCC

LISTE ALPHABÉTIQUE DES DÉPUTÉS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES PAR PROVINCE

Première session, Quarante-et-unième Législature

Nom	Circonscription	Affiliation politique
ALBERTA (28)		
Ablonczy, L'hon. Diane, ministre d'État des Affaires étrangères (Amériques et Affaires consulaires)	Calgary—Nose Hill	PCC
Ambrose, L'hon. Rona, ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux et ministre de la Condition féminine	Edmonton—Spruce Grove	PCC
Anders, Rob.	Calgary-Ouest	PCC
Benoit, Leon	Vegreville—Wainwright	PCC
Calkins, Blaine	Wetaskiwin	PCC
Crockatt, Joan	Calgary-Centre	PCC
Dreeshen, Earl	Red Deer	PCC
Duncan, Linda	Edmonton—Strathcona	NPD
Goldring, Peter	Edmonton-Est	Cons. ind.
Harper, Le très hon. Stephen, premier ministre	Calgary-Sud-Ouest	PCC
Hawn, L'hon. Laurie	Edmonton-Centre	PCC
Hillyer, Jim.	Lethbridge	PCC
Jean, Brian	Fort McMurray—Athabasca	PCC
Kenney, L'hon. Jason, ministre de la Citoyenneté, de l'Immigration et du Multiculturalisme	Calgary-Sud-Est	PCC
Lake, L'hon. Mike, secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie	Edmonton—Mill Woods—Beaumont	PCC
Menzies, L'hon. Ted, ministre d'État (Finances)	Macleod	PCC
Merrifield, L'hon. Rob	Yellowhead	PCC
Obhrai, Deepak, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères	Calgary-Est	PCC
Payne, LaVar	Medicine Hat	PCC
Rajotte, James	Edmonton—Leduc	PCC
Rathgeber, Brent	Edmonton—St. Albert	PCC
Rempel, Michelle, secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement	Calgary-Centre-Nord	PCC
Richards, Blake	Wild Rose	PCC
Shory, Devinder	Calgary-Nord-Est	PCC
Sorenson, Kevin	Crowfoot	PCC
Storseth, Brian	Westlock—St. Paul	PCC
Uppal, L'hon. Tim, ministre d'État (Réforme démocratique)	Edmonton—Sherwood Park	PCC
Warkentin, Chris	Peace River	PCC
COLOMBIE-BRITANNIQUE (36)		
Albas, Dan	Okanagan—Coquihalla	PCC
Atamanenko, Alex	Colombie-Britannique-Southern Interior	NPD
Cannan, L'hon. Ron	Kelowna—Lake Country	PCC
Crowder, Jean	Nanaimo—Cowichan	NPD
Cullen, Nathan	Skeena—Bulkley Valley	NPD
Davies, Don	Vancouver Kingsway	NPD
Davies, Libby	Vancouver-Est	NPD
Donnelly, Fin	New Westminster—Coquitlam	NPD
Duncan, L'hon. John, ministre des Affaires autochtones et du développement du Nord canadien	Île de Vancouver-Nord	PCC
Fast, L'hon. Ed, ministre du Commerce international et ministre de la porte d'entrée de l'Asie-Pacifique	Abbotsford	PCC
Findlay, Kerry-Lynne D., secrétaire parlementaire du ministre de la Justice	Delta—Richmond-Est	PCC

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Fry, L'hon. Hedy	Vancouver-Centre	Lib.
Garrison, Randall	Esquimalt—Juan de Fuca	NPD
Grewal, Nina	Fleetwood—Port Kells	PCC
Harris, Richard	Cariboo—Prince George	PCC
Hiebert, Russ	Surrey-Sud—White Rock—Cloverdale	PCC
Julian, Peter	Burnaby—New Westminster	NPD
Kamp, Randy, secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans et pour la porte d'entrée de l'Asie-Pacifique	Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission	PCC
Lunney, James	Nanaimo—Alberni	PCC
May, Elizabeth	Saanich—Gulf Islands	PV
Mayes, Colin	Okanagan—Shuswap	PCC
McLeod, Cathy, secrétaire parlementaire de la ministre du Revenu national	Kamloops—Thompson—Cariboo	PCC
Moore, L'hon. James, ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles	Port Moody—Westwood—Port Coquitlam	PCC
Murray, Joyce	Vancouver Quadra	Lib.
Rankin, Murray	Victoria	NPD
Sandhu, Jasbir	Surrey-Nord	NPD
Saxton, Andrew, secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor et pour la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien	North Vancouver	PCC
Sims, Jinny Jogindera	Newton—Delta-Nord	NPD
Stewart, Kennedy	Burnaby—Douglas	NPD
Strahl, Mark	Chilliwack—Fraser Canyon	PCC
Warawa, Mark	Langley	PCC
Weston, John	West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to Sky Country	PCC
Wilks, David	Kootenay—Columbia	PCC
Wong, L'hon. Alice, ministre d'État (Aînés)	Richmond	PCC
Young, Wai	Vancouver-Sud	PCC
Zimmer, Bob	Prince George—Peace River	PCC
ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD (4)		
Casey, Sean	Charlottetown	Lib.
Easter, L'hon. Wayne	Malpeque	Lib.
MacAulay, L'hon. Lawrence	Cardigan	Lib.
Shea, L'hon. Gail, ministre du Revenu national	Egmont	PCC
MANITOBA (14)		
Ashton, Niki	Churchill	NPD
Bateman, Joyce	Winnipeg-Centre-Sud	PCC
Bergen, Candice, secrétaire parlementaire du ministre de la Sécurité publique	Portage—Lisgar	PCC
Bezan, James	Selkirk—Interlake	PCC
Bruinooge, Rod	Winnipeg-Sud	PCC
Fletcher, L'hon. Steven, ministre d'État (Transports)	Charleswood—St. James—Assiniboia	PCC
Glover, Shelly, secrétaire parlementaire du ministre des Finances	Saint-Boniface	PCC
Lamoureux, Kevin	Winnipeg-Nord	Lib.
Martin, Pat	Winnipeg-Centre	NPD
Smith, Joy	Kildonan—St. Paul	PCC
Sopuck, Robert	Dauphin—Swan River—Marquette	PCC
Toet, Lawrence	Elmwood—Transcona	PCC
Toews, L'hon. Vic, ministre de la Sécurité publique	Provencher	PCC
Tweed, Merv	Brandon—Souris	PCC

Nom	Circonscription	Affiliation politique
NOUVEAU-BRUNSWICK (10)		
Allen, Mike	Tobique—Mactaquac	PCC
Ashfield, L'hon. Keith, ministre des Pêches et des Océans et ministre de la porte d'entrée de l'Atlantique	Fredericton	PCC
Godin, Yvon	Acadie—Bathurst	NPD
Goguen, Robert, secrétaire parlementaire du ministre de la Justice	Moncton—Riverview—Dieppe	PCC
LeBlanc, L'hon. Dominic	Beauséjour	Lib.
Moore, L'hon. Rob	Fundy Royal	PCC
O'Neill Gordon, Tilly	Miramichi	PCC
Valcourt, L'hon. Bernard, ministre associé de la Défense nationale et ministre d'État (Agence de promotion économique du Canada atlantique) (la Francophonie)	Madawaska—Restigouche	PCC
Weston, Rodney	Saint John	PCC
Williamson, John	Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest	PCC
NOUVELLE-ÉCOSSE (11)		
Armstrong, Scott	Cumberland—Colchester—Musquodoboit Valley	PCC
Brison, L'hon. Scott	Kings—Hants	Lib.
Chisholm, Robert	Dartmouth—Cole Harbour	NPD
Cuzner, Rodger	Cape Breton—Canso	Lib.
Eyking, L'hon. Mark	Sydney—Victoria	Lib.
Keddy, Gerald, secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international, pour l'Agence de promotion économique du Canada atlantique et pour la porte d'entrée de l'Atlantique	South Shore—St. Margaret's	PCC
Kerr, Greg	Nova-Ouest	PCC
Leslie, Megan	Halifax	NPD
MacKay, L'hon. Peter, ministre de la Défense nationale	Nova-Centre	PCC
Regan, L'hon. Geoff	Halifax-Ouest	Lib.
Stoffer, Peter	Sackville—Eastern Shore	NPD
NUNAVUT (1)		
Aglukkaq, L'hon. Leona, ministre de la Santé, ministre de l'Agence canadienne de développement économique du Nord et ministre du Conseil de l'Arctique	Nunavut	PCC
ONTARIO (106)		
Adams, Eve, secrétaire parlementaire du ministre des Anciens Combattants	Mississauga—Brampton-Sud	PCC
Adler, Mark	York-Centre	PCC
Albrecht, Harold	Kitchener—Conestoga	PCC
Alexander, Chris, secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale	Ajax—Pickering	PCC
Allen, Malcolm	Welland	NPD
Allison, Dean	Niagara-Ouest—Glanbrook	PCC
Ambler, Stella	Mississauga-Sud	PCC
Angus, Charlie	Timmins—Baie James	NPD
Aspin, Jay	Nipissing—Timiskaming	PCC
Baird, L'hon. John, ministre des Affaires étrangères	Ottawa-Ouest—Nepean	PCC
Bélanger, L'hon. Mauril	Ottawa—Vanier	Lib.
Bennett, L'hon. Carolyn	St. Paul's	Lib.
Braid, Peter	Kitchener—Waterloo	PCC
Brown, Gordon	Leeds—Grenville	PCC
Brown, Lois, secrétaire parlementaire de la ministre de la Coopération internationale	Newmarket—Aurora	PCC

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Brown, Patrick	Barrie	PCC
Butt, Brad	Mississauga—Streetsville	PCC
Calandra, Paul, secrétaire parlementaire du ministre du Patrimoine canadien	Oak Ridges—Markham	PCC
Carmichael, John	Don Valley-Ouest	PCC
Carrie, Colin, secrétaire parlementaire de la ministre de la Santé	Oshawa	PCC
Cash, Andrew	Davenport	NPD
Charlton, Chris	Hamilton Mountain	NPD
Chisu, Corneliu	Pickering—Scarborough-Est	PCC
Chong, L'hon. Michael	Wellington—Halton Hills	PCC
Chow, Olivia	Trinity—Spadina	NPD
Christopherson, David	Hamilton-Centre	NPD
Clement, L'hon. Tony, président du Conseil du Trésor et ministre de l'Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario	Parry Sound—Muskoka	PCC
Comartin, Joe, Le vice-président	Windsor—Tecumseh	NPD
Daniel, Joe	Don Valley-Est	PCC
Davidson, Patricia	Sarnia—Lambton	PCC
Dechert, Bob, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères	Mississauga—Erindale	PCC
Del Mastro, Dean, secrétaire parlementaire du premier ministre et du ministre des Affaires intergouvernementales	Peterborough	PCC
Devolin, Barry, Le président suppléant	Haliburton—Kawartha Lakes—Brock	PCC
Dewar, Paul	Ottawa-Centre	NPD
Duncan, Kirsty	Etobicoke-Nord	Lib.
Dykstra, Rick, secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	St. Catharines	PCC
Fantino, L'hon. Julian, ministre de la Coopération internationale	Vaughan	PCC
Finley, L'hon. Diane, ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences	Haldimand—Norfolk	PCC
Flaherty, L'hon. Jim, ministre des Finances	Whitby—Oshawa	PCC
Galipeau, Royal	Ottawa—Orléans	PCC
Gallant, Cheryl	Renfrew—Nipissing—Pembroke	PCC
Gill, Parm	Brampton—Springdale	PCC
Goodyear, L'hon. Gary, ministre d'État (Sciences et Technologie) (Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario)	Cambridge	PCC
Gosal, L'hon. Bal, ministre d'État (Sports)	Bramalea—Gore—Malton	PCC
Gravelle, Claude	Nickel Belt	NPD
Harris, Dan	Scarborough-Sud-Ouest	NPD
Hayes, Bryan	Sault Ste. Marie	PCC
Holder, Ed	London-Ouest	PCC
Hsu, Ted	Kingston et les Îles	Lib.
Hughes, Carol	Algoma—Manitoulin—Kapusking	NPD
Hyer, Bruce	Thunder Bay—Superior-Nord	Ind.
James, Roxanne	Scarborough-Centre	PCC
Karygiannis, L'hon. Jim	Scarborough—Agincourt	Lib.
Kellway, Matthew	Beaches—East York	NPD
Kent, L'hon. Peter, ministre de l'Environnement	Thornhill	PCC
Kramp, Daryl	Prince Edward—Hastings	PCC
Lauzon, Guy	Stormont—Dundas—South Glengarry	PCC
Leitch, Kellie, secrétaire parlementaire de la ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences et de la ministre du Travail	Simcoe—Grey	PCC
Lemieux, Pierre, secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture	Glengarry—Prescott—Russell	PCC
Leung, Chungsen, secrétaire parlementaire pour le Multiculturalisme	Willowdale	PCC
Lizon, Wladyslaw	Mississauga-Est—Cooksville	PCC

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Lobb, Ben	Huron—Bruce	PCC
MacKenzie, Dave	Oxford	PCC
Marston, Wayne	Hamilton-Est—Stoney Creek	NPD
Masse, Brian	Windsor-Ouest	NPD
Mathysen, Irene	London—Fanshawe	NPD
McCallum, L'hon. John	Markham—Unionville	Lib.
McColeman, Phil	Brant	PCC
McGuinty, David	Ottawa-Sud	Lib.
McKay, L'hon. John	Scarborough—Guildwood	Lib.
Menegakis, Costas	Richmond Hill	PCC
Miller, Larry	Bruce—Grey—Owen Sound	PCC
Nash, Peggy	Parkdale—High Park	NPD
Nicholson, L'hon. Rob, ministre de la Justice et procureur général du Canada	Niagara Falls	PCC
Norlock, Rick	Northumberland—Quinte West	PCC
O'Connor, L'hon. Gordon, ministre d'État et whip en chef du gouvernement	Carleton—Mississippi Mills	PCC
Oliver, L'hon. Joe, ministre des Ressources naturelles	Eglinton—Lawrence	PCC
Opitz, Ted	Etobicoke-Centre	PCC
O'Toole, Erin	Durham	PCC
Poilievre, Pierre, secrétaire parlementaire du ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités et pour l'Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario	Nepean—Carleton	PCC
Preston, Joe	Elgin—Middlesex—London	PCC
Rae, L'hon. Bob	Toronto-Centre	Lib.
Rafferty, John	Thunder Bay—Rainy River	NPD
Raitt, L'hon. Lisa, ministre du Travail	Halton	PCC
Reid, Scott	Lanark—Frontenac—Lennox and Addington	PCC
Rickford, Greg, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires autochtones et du développement du Nord canadien, pour l'Agence canadienne de développement économique du Nord et pour l'Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario	Kenora	PCC
Schellenberger, Gary	Perth—Wellington	PCC
Scott, Craig	Toronto—Danforth	NPD
Seeback, Kyle	Brampton-Ouest	PCC
Sgro, L'hon. Judy	York-Ouest	Lib.
Shiple, Bev	Lambton—Kent—Middlesex	PCC
Sitsabaiesan, Rathika	Scarborough—Rouge River	NPD
Stanton, Bruce, Le président suppléant	Simcoe-Nord	PCC
Sullivan, Mike	York-Sud—Weston	NPD
Sweet, David	Ancaster—Dundas—Flamborough—Westdale	PCC
Thibeault, Glenn	Sudbury	NPD
Tilson, David	Dufferin—Caledon	PCC
Trottier, Bernard	Etobicoke—Lakeshore	PCC
Truppe, Susan, secrétaire parlementaire pour la Condition féminine	London-Centre-Nord	PCC
Valeriotte, Frank	Guelph	Lib.
Van Kesteren, Dave	Chatham-Kent—Essex	PCC
Van Loan, L'hon. Peter, leader du gouvernement à la Chambre des communes	York—Simcoe	PCC
Wallace, Mike	Burlington	PCC
Watson, Jeff	Essex	PCC
Woodworth, Stephen	Kitchener-Centre	PCC
Young, Terence	Oakville	PCC

Nom	Circonscription	Affiliation politique
QUÉBEC (75)		
Aubin, Robert	Trois-Rivières	NPD
Ayala, Paulina	Honoré-Mercier	NPD
Bellavance, André	Richmond—Arthabaska	BQ
Benskin, Tyrone	Jeanne-Le Ber	NPD
Bernier, L'hon. Maxime, ministre d'État (Petite Entreprise et Tourisme)	Beauce	PCC
Blanchette, Denis	Louis-Hébert	NPD
Blanchette-Lamothe, Lysane	Pierrefonds—Dollard	NPD
Blaney, L'hon. Steven, ministre des Anciens Combattants	Lévis—Bellechasse	PCC
Boivin, Françoise	Gatineau	NPD
Borg, Charmaine	Terrebonne—Blainville	NPD
Boulerice, Alexandre	Rosemont—La Petite-Patrie	NPD
Boutin-Sweet, Marjolaine	Hochelaga	NPD
Brahmi, Tarik	Saint-Jean	NPD
Brosseau, Ruth Ellen	Berthier—Maskinongé	NPD
Caron, Guy	Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les Basques	NPD
Chicoine, Sylvain	Châteauguay—Saint-Constant	NPD
Choquette, François	Drummond	NPD
Coderre, L'hon. Denis	Bourassa	Lib.
Côté, Raymond	Beauport—Limoilou	NPD
Cotler, L'hon. Irwin	Mont-Royal	Lib.
Day, Anne-Marie	Charlesbourg—Haute-Saint-Charles	NPD
Dion, L'hon. Stéphane, Saint-Laurent—Cartierville	Saint-Laurent—Cartierville	Lib.
Dionne Labelle, Pierre	Rivière-du-Nord	NPD
Doré Lefebvre, Rosane	Alfred-Pellan	NPD
Dubé, Matthew	Chambly—Borduas	NPD
Dusseault, Pierre-Luc	Sherbrooke	NPD
Fortin, Jean-François	Haute-Gaspésie—La Mitis—Matane—Matapédia	BQ
Freeman, Mylène	Argenteuil—Papineau—Mirabel	NPD
Garneau, Marc	Westmount—Ville-Marie	Lib.
Genest, Réjean	Shefford	NPD
Genest-Jourdain, Jonathan	Manicouagan	NPD
Giguère, Alain	Marc-Aurèle-Fortin	NPD
Gourde, Jacques, secrétaire parlementaire de la ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, pour les Langues officielles et pour l'Agence de développement économique pour les régions du Québec	Lotbinière—Chutes-de-la-Chaudière	PCC
Groguhé, Sadia	Saint-Lambert	NPD
Hassainia, Sana	Verchères—Les Patriotes	NPD
Jacob, Pierre	Brome—Missisquoi	NPD
Lapointe, François	Montmagny—L'Islet—Kamouraska—Rivière-du-Loup	NPD
Larose, Jean-François	Repentigny	NPD
Latendresse, Alexandrine	Louis-Saint-Laurent	NPD
Laverdière, Hélène	Laurier—Sainte-Marie	NPD
Lebel, L'hon. Denis, ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités et ministre de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec	Roberval—Lac-Saint-Jean	PCC
LeBlanc, Hélène	LaSalle—Émard	NPD
Liu, Laurin	Rivière-des-Mille-Îles	NPD

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Mai, Hoang	Brossard—La Prairie	NPD
Michaud, Élane	Portneuf—Jacques-Cartier	NPD
Moore, Christine	Abitibi—Témiscamingue	NPD
Morin, Dany	Chicoutimi—Le Fjord	NPD
Morin, Isabelle	Notre-Dame-de-Grâce—Lachine	NPD
Morin, Marc-André	Laurentides—Labelle	NPD
Morin, Marie-Claude	Saint-Hyacinthe—Bagot	NPD
Mourani, Maria	Ahuntsic	BQ
Mulcair, L'hon. Thomas, chef de l'opposition	Outremont	NPD
Nantel, Pierre	Longueuil—Pierre-Boucher	NPD
Nicholls, Jamie	Vaudreuil-Soulanges	NPD
Nunez-Melo, José	Laval	NPD
Pacetti, Massimo	Saint-Léonard—Saint-Michel	Lib.
Papillon, Annick	Québec	NPD
Paradis, L'hon. Christian, ministre de l'Industrie et ministre d'État (Agriculture)	Mégantic—L'Érable	PCC
Patry, Claude	Jonquière—Alma	NPD
Pécelet, Ève	La Pointe-de-l'Île	NPD
Perreault, Manon	Montcalm	NPD
Pilon, François	Laval—Les Îles	NPD
Plamondon, Louis	Bas-Richelieu—Nicolet—Bécancour	BQ
Quach, Anne Minh-Thu	Beauharnois—Salaberry	NPD
Ravignat, Mathieu	Pontiac	NPD
Raynault, Francine	Joliette	NPD
Rousseau, Jean	Compton—Stanstead	NPD
Saganash, Romeo	Abitibi—Baie-James—Nunavik—Eeyou	NPD
Scarpaleggia, Francis	Lac-Saint-Louis	Lib.
Sellah, Djaouida	Saint-Bruno—Saint-Hubert	NPD
St-Denis, Lise	Saint-Maurice—Champlain	Lib.
Toone, Philip	Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	NPD
Tremblay, Jonathan	Montmorency—Charlevoix—Haute-Côte-Nord	NPD
Trudeau, Justin	Papineau	Lib.
Turmel, Nycole	Hull—Aylmer	NPD

SASKATCHEWAN (14)

Anderson, David, secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles et pour la Commission canadienne du blé	Cypress Hills—Grasslands	PCC
Block, Kelly	Saskatoon—Rosetown—Biggar	PCC
Boughen, Ray	Palliser	PCC
Breitkreuz, Garry	Yorkton—Melville	PCC
Clarke, Rob	Desnethé—Missinippi—Rivière Churchill	PCC
Goodale, L'hon. Ralph	Wascana	Lib.
Hoback, Randy	Prince Albert	PCC
Komarnicki, Ed	Souris—Moose Mountain	PCC
Lukiwski, Tom, secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes	Regina—Lumsden—Lake Centre	PCC
Ritz, L'hon. Gerry, ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et ministre de la Commission canadienne du blé	Battlefords—Lloydminster	PCC
Scheer, L'hon. Andrew, Président de la Chambre des communes	Regina—Qu'Appelle	PCC
Trost, Brad	Saskatoon—Humboldt	PCC
Vellacott, Maurice	Saskatoon—Wanuskewin	PCC

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Yelich, L'hon. Lynne, ministre d'État (Diversification de l'économie de l'Ouest)....	Blackstrap	PCC
TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR (7)		
Andrews, Scott.....	Avalon	Lib.
Byrne, L'hon. Gerry	Humber—St. Barbe—Baie Verte	Lib.
Cleary, Ryan	St. John's-Sud—Mount Pearl.....	NPD
Foote, Judy.....	Random—Burin—St. George's	Lib.
Harris, Jack	St. John's-Est	NPD
Penashue, L'hon. Peter, ministre des Affaires intergouvernementales et président du Conseil privé de la Reine pour le Canada	Labrador	PCC
Simms, Scott.....	Bonavista—Gander—Grand Falls— Windsor.....	Lib.
TERRITOIRES DU NORD-OUEST (1)		
Bevington, Dennis.....	Western Arctic	NPD
YUKON (1)		
Leef, Ryan	Yukon.....	PCC

LISTE DES COMITÉS PERMANENTS ET DES SOUS-COMITÉS

(Au 7 décembre 2012 — 1^{re} Session, 41^e Législature)

ACCÈS À L'INFORMATION, PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS ET ÉTHIQUE

Président: Pierre-Luc Dusseault

Vice-présidents: Scott Andrews
Patricia Davidson

Charlie Angus
Charmaine Borg
Alexandre Boulerice

Brad Butt
Blaine Calkins

John Carmichael
Dean Del Mastro

Earl Dreeshen
Colin Mayes

(12)

Membres associés

Eve Adams
Mark Adler
Dan Albas
Harold Albrecht
Chris Alexander
Mike Allen
Dean Allison
Stella Ambler
Rob Anders
David Anderson
Scott Armstrong
Jay Aspin
Joyce Bateman
Carolyn Bennett
Leon Benoit
Candice Bergen
James Bezan
Kelly Block
Ray Boughen
Peter Braid
Garry Breitzkreuz
Gordon Brown
Lois Brown
Patrick Brown
Rod Bruinooge
Paul Calandra
Ron Cannan
Colin Carrie
Corneliu Chisu
Michael Chong

David Christopherson
Rob Clarke
Joe Daniel
Bob Dechert
Rick Dykstra
Wayne Easter
Kerry-Lynne D. Findlay
Royal Galipeau
Cheryl Gallant
Parm Gill
Shelly Glover
Robert Goguen
Jacques Gourde
Nina Grewal
Richard Harris
Laurie Hawn
Bryan Hayes
Russ Hiebert
Jim Hillyer
Randy Hoback
Ed Holder
Roxanne James
Brian Jean
Peter Julian
Randy Kamp
Gerald Keddy
Greg Kerr
Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Mike Lake

Guy Lauzon
Ryan Leef
Kellie Leitch
Pierre Lemieux
Chungsen Leung
Wladyslaw Lizon
Ben Lobb
Tom Lukiwski
James Lunney
Dave MacKenzie
Phil McColeman
Cathy McLeod
Costas Menegakis
Rob Merrifield
Larry Miller
Rob Moore
Rick Norlock
Deepak Obhrai
Tilly O'Neill Gordon
Ted Opitz
LaVar Payne
Pierre Poilievre
Joe Preston
James Rajotte
Brent Rathgeber
Scott Reid
Michelle Rempel
Blake Richards
Greg Rickford
Andrew Saxton

Gary Schellenberger
Kyle Seeback
Bev Shipley
Devinder Shory
Joy Smith
Robert Sopuck
Kevin Sorenson
Brian Storseth
Mark Strahl
David Sweet
David Tilson
Lawrence Toet
Brad Trost
Bernard Trottier
Susan Truppe
Merv Tweed
Dave Van Kesteren
Maurice Vellacott
Mike Wallace
Mark Warawa
Chris Warkentin
Jeff Watson
John Weston
Rodney Weston
David Wilks
John Williamson
Stephen Woodworth
Terence Young
Wai Young
Bob Zimmer

AFFAIRES AUTOCHTONES ET DÉVELOPPEMENT DU GRAND NORD

Président: Chris Warkentin

Vice-présidents: Carolyn Bennett
Jean Crowder

Dennis Bevington
Ray Boughen
Rob Clarke

Jonathan Genest-Jourdain
Carol Hughes

Blake Richards
Greg Rickford

Kyle Seeback
David Wilks

(12)

Membres associés

Eve Adams
Mark Adler
Dan Albas
Harold Albrecht
Chris Alexander
Mike Allen
Dean Allison
Stella Ambler
Rob Anders
David Anderson
Charlie Angus
Scott Armstrong
Niki Ashton
Jay Aspin
Joyce Bateman
Leon Benoit
Tyrone Benskin
Candice Bergen
James Bezan
Kelly Block
Peter Braid
Garry Breitkreuz
Gordon Brown
Lois Brown
Patrick Brown
Rod Bruinooge
Brad Butt
Paul Calandra
Blaine Calkins
Ron Cannan
John Carmichael
Colin Carrie

Corneliu Chisu
Michael Chong
Nathan Cullen
Joe Daniel
Patricia Davidson
Bob Dechert
Dean Del Mastro
Earl Dreshen
Rick Dykstra
Kerry-Lynne D. Findlay
Hedy Fry
Royal Galipeau
Cheryl Gallant
Parm Gill
Shelly Glover
Robert Goguen
Jacques Gourde
Nina Grewal
Richard Harris
Laurie Hawn
Bryan Hayes
Russ Hiebert
Jim Hillyer
Randy Hoback
Ed Holder
Roxanne James
Brian Jean
Peter Julian
Randy Kamp
Gerald Keddy
Greg Kerr

Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Mike Lake
Kevin Lamoureux
Guy Lauzon
Ryan Leef
Kellie Leitch
Pierre Lemieux
Chungsen Leung
Wladyslaw Lizon
Ben Lobb
Tom Lukiwski
James Lunney
Dave MacKenzie
Colin Mayes
Phil McColeman
Cathy McLeod
Costas Menegakis
Rob Merrifield
Larry Miller
Rob Moore
Rick Norlock
Deepak Obhrai
Tilly O'Neill Gordon
Ted Opitz
LaVar Payne
Pierre Poilievre
Joe Preston
James Rajotte
Brent Rathgeber
Mathieu Ravignat

Scott Reid
Michelle Rempel
Romeo Saganash
Andrew Saxton
Gary Schellenberger
Bev Shipley
Devinder Shory
Joy Smith
Robert Sopuck
Kevin Stenson
Brian Storseth
Mark Strahl
David Sweet
David Tilson
Lawrence Toet
Brad Trost
Bernard Trotter
Susan Truppe
Merv Tweed
Dave Van Kesteren
Maurice Vellacott
Mike Wallace
Mark Warawa
Jeff Watson
John Weston
Rodney Weston
John Williamson
Stephen Woodworth
Terence Young
Wai Young
Bob Zimmer

AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

Président:	Dean Allison	Vice-présidents:	Paul Dewar Dominic LeBlanc	
Lois Brown	Hélène Laverdière	Romeo Saganash	Dave Van Kesteren	(12)
Bob Dechert	Ève Pécelet	Gary Schellenberger	John Williamson	
Nina Grewal				

Membres associés

Eve Adams	Irwin Cotler	Mike Lake	Blake Richards
Mark Adler	Joe Daniel	Guy Lauzon	Greg Rickford
Dan Albas	Patricia Davidson	Ryan Leef	Andrew Saxton
Harold Albrecht	Don Davies	Kellie Leitch	Kyle Seeback
Chris Alexander	Dean Del Mastro	Pierre Lemieux	Bev Shipley
Mike Allen	Earl Dreesen	Chungsen Leung	Devinder Shory
Stella Ambler	Rick Dykstra	Wladyslaw Lizon	Joy Smith
Rob Anders	Mark Eyking	Ben Lobb	Robert Sopuck
David Anderson	Kerry-Lynne D. Findlay	Tom Lukiwski	Kevin Sorenson
Scott Armstrong	Royal Galipeau	James Lunney	Brian Storseth
Jay Aspin	Cheryl Gallant	Dave MacKenzie	Mark Strahl
Joyce Bateman	Parm Gill	Wayne Marston	David Sweet
Leon Benoit	Shelly Glover	Colin Mayes	David Tilson
Candice Bergen	Robert Goguen	Phil McColeman	Lawrence Toet
James Bezan	Jacques Gourde	John McKay	Brad Trost
Kelly Block	Richard Harris	Cathy McLeod	Bernard Trottier
Ray Boughen	Laurie Hawn	Costas Menegakis	Susan Truppe
Peter Braid	Bryan Hayes	Rob Merrifield	Merv Tweed
Garry Breitreuz	Russ Hiebert	Larry Miller	Maurice Vellacott
Gordon Brown	Jim Hillyer	Rob Moore	Mike Wallace
Patrick Brown	Randy Hoback	Rick Norlock	Mark Warawa
Rod Bruinooge	Ed Holder	Deepak Obhrai	Chris Warkentin
Brad Butt	Pierre Jacob	Tilly O'Neill Gordon	Jeff Watson
Paul Calandra	Roxanne James	Ted Opitz	John Weston
Blaine Calkins	Brian Jean	LaVar Payne	Rodney Weston
Ron Cannan	Peter Julian	Pierre Poilievre	David Wilks
John Carmichael	Randy Kamp	Joe Preston	Stephen Woodworth
Colin Carrie	Gerald Keddy	James Rajotte	Terence Young
Corneliu Chisu	Greg Kerr	Brent Rathgeber	Wai Young
Michael Chong	Ed Komarnicki	Scott Reid	Bob Zimmer
Rob Clarke	Daryl Kramp	Michelle Rempel	

SOUS-COMITÉ DES DROITS INTERNATIONAUX DE LA PERSONNE

Président:	Scott Reid	Vice-présidents:	Irwin Cotler Wayne Marston	
Nina Grewal	Pierre Jacob	Gary Schellenberger	David Sweet	(7)

AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE

Président: Merv Tweed

Vice-présidents: Malcolm Allen
Frank Valeriote

Alex Atamanenko
Ruth Ellen Brosseau
Randy Hoback

Pierre Lemieux
LaVar Payne

Francine Raynault
Blake Richards

Brian Storseth
Bob Zimmer

(12)

Membres associés

Eve Adams
Mark Adler
Dan Albas
Harold Albrecht
Chris Alexander
Mike Allen
Dean Allison
Stella Ambler
Rob Anders
David Anderson
Scott Armstrong
Jay Aspin
Joyce Bateman
Leon Benoit
Candice Bergen
James Bezan
Kelly Block
Ray Boughen
Peter Braid
Garry Breitzkreuz
Gordon Brown
Lois Brown
Patrick Brown
Rod Bruinooge
Brad Butt
Paul Calandra
Blaine Calkins
Ron Cannan
John Carmichael
Colin Carrie
Corneliu Chisu

Michael Chong
Rob Clarke
Joe Daniel
Patricia Davidson
Bob Dechert
Dean Del Mastro
Earl Dreeshen
Rick Dykstra
Wayne Easter
Mark Eyking
Kerry-Lynne D. Findlay
Hedy Fry
Royal Galipeau
Cheryl Gallant
Parm Gill
Shelly Glover
Robert Goguen
Jacques Gourde
Nina Grewal
Richard Harris
Laurie Hawn
Bryan Hayes
Russ Hiebert
Jim Hillyer
Ed Holder
Roxanne James
Brian Jean
Peter Julian
Randy Kamp
Gerald Keddy

Greg Kerr
Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Mike Lake
Guy Lauzon
Ryan Leef
Kellie Leitch
Chungsen Leung
Wladyslaw Lizon
Ben Lobb
Tom Lukiwski
James Lunney
Dave MacKenzie
Pat Martin
Colin Mayes
Phil McColeman
Cathy McLeod
Costas Menegakis
Rob Merrifield
Larry Miller
Rob Moore
Rick Norlock
Deepak Obhrai
Tilly O'Neill Gordon
Ted Opitz
Pierre Poilievre
Joe Preston
James Rajotte
Brent Rathgeber
Scott Reid

Michelle Rempel
Greg Rickford
Andrew Saxton
Gary Schellenberger
Kyle Seeback
Bev Shipley
Devinder Shory
Joy Smith
Robert Sopuck
Kevin Sorenson
Mark Strahl
David Sweet
David Tilson
Lawrence Toet
Brad Trost
Bernard Trotter
Susan Truppe
Dave Van Kesteren
Maurice Vellacott
Mike Wallace
Mark Warawa
Chris Warkentin
Jeff Watson
John Weston
Rodney Weston
David Wilks
John Williamson
Stephen Woodworth
Terence Young
Wai Young

ANCIENS COMBATTANTS

Président: Greg Kerr

Vice-présidents: Sean Casey
Peter Stoffer

Eve Adams	Bryan Hayes	Ben Lobb	Manon Perreault	(12)
Sylvain Chicoine	Wladyslaw Lizon	Irene Mathysen	Bob Zimmer	
Richard Harris				

Membres associés

Mark Adler	Rob Clarke	Guy Lauzon	Gary Schellenberger
Dan Albas	Joe Daniel	Ryan Leef	Kyle Seeback
Harold Albrecht	Patricia Davidson	Kellie Leitch	Judy Sgro
Chris Alexander	Bob Dechert	Pierre Lemieux	Bev Shipley
Mike Allen	Dean Del Mastro	Chungsen Leung	Devinder Shory
Dean Allison	Earl Dreeshen	Tom Lukiwski	Joy Smith
Stella Ambler	Kirsty Duncan	James Lunney	Robert Sopuck
Rob Anders	Rick Dykstra	Dave MacKenzie	Kevin Sorenson
David Anderson	Kerry-Lynne D. Findlay	Pat Martin	Brian Storseth
Scott Armstrong	Mylène Freeman	Colin Mayes	Mark Strahl
Jay Aspin	Royal Galipeau	Phil McColeman	David Sweet
Joyce Bateman	Cheryl Gallant	Cathy McLeod	David Tilson
Leon Benoit	Parm Gill	Costas Menegakis	Lawrence Toet
Candice Bergen	Shelly Glover	Rob Merrifield	Brad Trost
James Bezan	Robert Goguen	Larry Miller	Bernard Trottier
Kelly Block	Jacques Gourde	Rob Moore	Susan Truppe
Ray Boughen	Nina Grewal	Rick Norlock	Merv Tweed
Peter Braid	Laurie Hawn	Deepak Obhrai	Dave Van Kesteren
Garry Breitzkreuz	Russ Hiebert	Tilly O'Neill Gordon	Maurice Vellacott
Gordon Brown	Jim Hillyer	Ted Opitz	Mike Wallace
Lois Brown	Randy Hoback	LaVar Payne	Mark Warawa
Patrick Brown	Ed Holder	Pierre Poilievre	Chris Warkentin
Rod Bruinooge	Roxanne James	Joe Preston	Jeff Watson
Brad Butt	Brian Jean	James Rajotte	John Weston
Paul Calandra	Peter Julian	Brent Rathgeber	Rodney Weston
Blaine Calkins	Randy Kamp	Scott Reid	David Wilks
Ron Cannan	Gerald Keddy	Michelle Rempel	John Williamson
John Carmichael	Ed Komarnicki	Blake Richards	Stephen Woodworth
Colin Carrie	Daryl Kramp	Greg Rickford	Terence Young
Corneliu Chisu	Mike Lake	Andrew Saxton	Wai Young
Michael Chong	Kevin Lamoureux		

CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION

Président: David Tilson

Vice-présidents: Kevin Lamoureux
Jinny Jogindera Sims

Rick Dykstra
Mylène Freeman
Sadia Groguhé

Roxanne James
Chungsen Leung

Costas Menegakis
Ted Opitz

Rathika Sitsabaiesan
John Weston

(12)

Membres associés

Eve Adams
Mark Adler
Dan Albas
Harold Albrecht
Chris Alexander
Mike Allen
Dean Allison
Stella Ambler
Rob Anders
David Anderson
Scott Armstrong
Jay Aspin
Joyce Bateman
Leon Benoit
Candice Bergen
James Bezan
Kelly Block
Ray Boughen
Peter Braid
Garry Breitzkreuz
Gordon Brown
Lois Brown
Patrick Brown
Rod Bruinooge
Brad Butt
Paul Calandra
Blaine Calkins
Ron Cannan
John Carmichael
Colin Carrie
Corneliu Chisu

Michael Chong
Olivia Chow
Rob Clarke
Joe Daniel
Patricia Davidson
Don Davies
Libby Davies
Bob Dechert
Dean Del Mastro
Earl Dreeshen
Kerry-Lynne D. Findlay
Hedy Fry
Royal Galipeau
Cheryl Gallant
Alain Giguère
Parm Gill
Shelly Glover
Robert Goguen
Jacques Gourde
Nina Grewal
Richard Harris
Laurie Hawn
Bryan Hayes
Russ Hiebert
Jim Hillyer
Randy Hoback
Ed Holder
Brian Jean
Peter Julian
Randy Kamp
Jim Karygiannis

Gerald Keddy
Greg Kerr
Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Mike Lake
Guy Lauzon
Ryan Leef
Kellie Leitch
Pierre Lemieux
Wladyslaw Lizon
Ben Lobb
Tom Lukiwski
James Lunney
Dave MacKenzie
Colin Mayes
Phil McColeman
Cathy McLeod
Rob Merrifield
Larry Miller
Rob Moore
Rick Norlock
Deepak Obhrai
Tilly O'Neill Gordon
LaVar Payne
Pierre Poilievre
Joe Preston
James Rajotte
Brent Rathgeber
Scott Reid
Michelle Rempel
Blake Richards

Greg Rickford
Andrew Saxton
Gary Schellenberger
Kyle Seeback
Bev Shipley
Devinder Shory
Joy Smith
Robert Sopuck
Kevin Sorenson
Brian Storseth
Mark Strahl
David Sweet
Lawrence Toet
Brad Trost
Bernard Trotter
Justin Trudeau
Susan Truppe
Merv Tweed
Dave Van Kesteren
Maurice Vellacott
Mike Wallace
Mark Warawa
Chris Warkentin
Jeff Watson
Rodney Weston
David Wilks
John Williamson
Stephen Woodworth
Terence Young
Wai Young
Bob Zimmer

COMMERCE INTERNATIONAL

Président: Rob Merrifield

Vice-présidents: Don Davies
Wayne Easter

Ron Cannan
Russ Hiebert
Ed Holder

Gerald Keddy
Marc-André Morin

Annick Papillon
Jasbir Sandhu

Bev Shipley
Devinder Shory

(12)

Membres associés

Eve Adams
Mark Adler
Dan Albas
Harold Albrecht
Chris Alexander
Mike Allen
Dean Allison
Stella Ambler
Rob Anders
David Anderson
Scott Armstrong
Jay Aspin
Joyce Bateman
Leon Benoit
Candice Bergen
James Bezan
Kelly Block
Ray Boughen
Peter Braid
Garry Breitzkreuz
Scott Brison
Gordon Brown
Lois Brown
Patrick Brown
Rod Bruinooge
Brad Butt
Paul Calandra
Blaine Calkins
John Carmichael
Colin Carrie
Corneliu Chisu

Michael Chong
Rob Clarke
Joe Daniel
Patricia Davidson
Bob Dechert
Dean Del Mastro
Paul Dewar
Earl Dreshen
Rick Dykstra
Kerry-Lynne D. Findlay
Royal Galipeau
Cheryl Gallant
Parm Gill
Shelly Glover
Robert Goguen
Jacques Gourde
Nina Grewal
Richard Harris
Laurie Hawn
Bryan Hayes
Jim Hillyer
Randy Hoback
Roxanne James
Brian Jean
Peter Julian
Randy Kamp
Greg Kerr
Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Mike Lake
Guy Lauzon

Ryan Leef
Kellie Leitch
Pierre Lemieux
Chungsen Leung
Wladyslaw Lizon
Ben Lobb
Tom Lukiwski
James Lunney
Dave MacKenzie
Colin Mayes
Phil McColeman
Cathy McLeod
Costas Menegakis
Larry Miller
Rob Moore
Joyce Murray
Rick Norlock
Deepak Obhrai
Tilly O'Neill Gordon
Ted Opitz
Massimo Pacetti
LaVar Payne
Pierre Poilievre
Joe Preston
James Rajotte
Brent Rathgeber
Mathieu Ravignat
Scott Reid
Michelle Rempel
Blake Richards
Greg Rickford

Andrew Saxton
Gary Schellenberger
Kyle Seeback
Jinny Jogindera Sims
Joy Smith
Robert Sopuck
Kevin Sorenson
Brian Storseth
Mark Strahl
David Sweet
David Tilson
Lawrence Toet
Brad Trost
Bernard Trotter
Susan Truppe
Merv Tweed
Dave Van Kesteren
Maurice Vellacott
Mike Wallace
Mark Warawa
Chris Warkentin
Jeff Watson
John Weston
Rodney Weston
David Wilks
John Williamson
Stephen Woodworth
Terence Young
Wai Young
Bob Zimmer

COMPTES PUBLICS**Président:** David Christopherson**Vice-présidents:** Gerry Byrne
Daryl KrampJay Aspin
Lysane Blanchette-Lamothe
Earl DreeshenAlain Giguère
Bryan HayesMathieu Ravignat
Andrew SaxtonBev Shipley
Brian Storseth

(12)

Membres associésEve Adams
Mark Adler
Dan Albas
Harold Albrecht
Chris Alexander
Mike Allen
Dean Allison
Stella Ambler
Rob Anders
David Anderson
Scott Armstrong
Joyce Bateman
Leon Benoit
Candice Bergen
James Bezan
Kelly Block
Ray Boughen
Peter Braid
Garry Breitzkreuz
Gordon Brown
Lois Brown
Patrick Brown
Rod Bruinooge
Brad Butt
Paul Calandra
Blaine Calkins
Ron Cannan
John Carmichael
Colin Carrie
Corneliu ChisuMichael Chong
Rob Clarke
Joe Daniel
Patricia Davidson
Bob Dechert
Dean Del Mastro
Rick Dykstra
Kerry-Lynne D. Findlay
Royal Galipeau
Cheryl Gallant
Parm Gill
Shelly Glover
Robert Goguen
Jacques Gourde
Nina Grewal
Richard Harris
Laurie Hawn
Russ Hiebert
Jim Hillyer
Randy Hoback
Ed Holder
Roxanne James
Brian Jean
Peter Julian
Randy Kamp
Gerald Keddy
Greg Kerr
Ed Komarnicki
Mike Lake
Guy LauzonRyan Leef
Kellie Leitch
Pierre Lemieux
Chungsen Leung
Wladyslaw Lizon
Ben Lobb
Tom Lukiwski
James Lunney
Dave MacKenzie
Colin Mayes
John McCallum
Phil McColeman
Cathy McLeod
Costas Menegakis
Rob Merrifield
Larry Miller
Rob Moore
Rick Norlock
Deepak Obhrai
Tilly O'Neill Gordon
Ted Opitz
Massimo Pacetti
LaVar Payne
Pierre Poilievre
Joe Preston
James Rajotte
Brent Rathgeber
Scott Reid
Michelle Rempel
Blake RichardsGreg Rickford
Gary Schellenberger
Kyle Seeback
Devinder Shory
Joy Smith
Robert Sopuck
Kevin Sorenson
Mark Strahl
David Sweet
Glenn Thibeault
David Tilson
Lawrence Toet
Brad Trost
Bernard Trotter
Susan Truppe
Merv Tweed
Dave Van Kesteren
Maurice Vellacott
Mike Wallace
Mark Warawa
Chris Warkentin
Jeff Watson
John Weston
Rodney Weston
David Wilks
John Williamson
Stephen Woodworth
Terence Young
Wai Young
Bob Zimmer

CONDITION FÉMININE**Président:** Marie-Claude Morin**Vice-présidents:** Tilly O'Neill Gordon
Judy SgroStella Ambler
Niki Ashton
Jay AspinJoyce Bateman
Anne-Marie DaySana Hassainia
Roxanne JamesSusan Truppe
Wai Young

(12)

Membres associésEve Adams
Mark Adler
Dan Albas
Harold Albrecht
Chris Alexander
Mike Allen
Dean Allison
Rob Anders
David Anderson
Scott Armstrong
Carolyn Bennett
Leon Benoit
Candice Bergen
James Bezan
Kelly Block
Françoise Boivin
Ray Boughen
Peter Braid
Garry Breitzkreuz
Gordon Brown
Lois Brown
Patrick Brown
Rod Bruinooge
Brad Butt
Paul Calandra
Blaine Calkins
Ron Cannan
John Carmichael
Colin Carrie
Corneliu Chisu
Michael Chong
Rob ClarkeJean Crowder
Joe Daniel
Patricia Davidson
Bob Dechert
Dean Del Mastro
Earl Dreesen
Rick Dykstra
Kerry-Lynne D. Findlay
Mylène Freeman
Hedy Fry
Royal Galipeau
Cheryl Gallant
Parm Gill
Shelly Glover
Robert Goguen
Jacques Gourde
Nina Grewal
Richard Harris
Laurie Hawn
Bryan Hayes
Russ Hiebert
Jim Hillyer
Randy Hoback
Ed Holder
Brian Jean
Peter Julian
Randy Kamp
Gerald Keddy
Greg Kerr
Ed Komarnicki
Daryl KrampMike Lake
Guy Lauzon
Ryan Leef
Kellie Leitch
Pierre Lemieux
Chungsen Leung
Wladyslaw Lizon
Ben Lobb
Tom Lukiwski
James Lunney
Dave MacKenzie
Irene Mathysen
Colin Mayes
Phil McColeman
Cathy McLeod
Costas Menegakis
Rob Merrifield
Larry Miller
Rob Moore
Joyce Murray
Rick Norlock
Deepak Obhrai
Ted Opitz
LaVar Payne
Pierre Poilievre
Joe Preston
James Rajotte
Brent Rathgeber
Scott Reid
Michelle Rempel
Blake RichardsGreg Rickford
Andrew Saxton
Gary Schellenberger
Kyle Seeback
Djaouida Sellah
Bev Shipley
Devinder Shory
Joy Smith
Robert Sopuck
Kevin Sorenson
Brian Storseth
Mark Strahl
David Sweet
David Tilson
Lawrence Toet
Brad Trost
Bernard Trotter
Merv Tweed
Dave Van Kesteren
Maurice Vellacott
Mike Wallace
Mark Warawa
Chris Warkentin
Jeff Watson
John Weston
Rodney Weston
David Wilks
John Williamson
Stephen Woodworth
Terence Young
Bob Zimmer

DÉFENSE NATIONALE**Président:** James Bezan**Vice-présidents:** Jack Harris
John McKayChris Alexander
Tarik Brahmi
Corneliu ChisuCheryl Gallant
Matthew KellwayChristine Moore
Rick NorlockTed Opitz
Mark Strahl

(12)

Membres associésEve Adams
Mark Adler
Dan Albas
Harold Albrecht
Mike Allen
Dean Allison
Stella Ambler
Rob Anders
David Anderson
Scott Armstrong
Jay Aspin
Joyce Bateman
Leon Benoit
Candice Bergen
Kelly Block
Ray Boughen
Peter Braid
Garry Breitzkreuz
Gordon Brown
Lois Brown
Patrick Brown
Rod Bruinooge
Brad Butt
Paul Calandra
Blaine Calkins
Ron Cannan
John Carmichael
Colin Carrie
Michael Chong
Rob Clarke
Joe DanielPatricia Davidson
Bob Dechert
Dean Del Mastro
Earl Dreeschen
Rick Dykstra
Kerry-Lynne D. Findlay
Royal Galipeau
Randall Garrison
Parm Gill
Shelly Glover
Robert Goguen
Jacques Gourde
Nina Grewal
Richard Harris
Laurie Hawn
Bryan Hayes
Russ Hiebert
Jim Hillyer
Randy Hoback
Ed Holder
Roxanne James
Brian Jean
Peter Julian
Randy Kamp
Gerald Keddy
Greg Kerr
Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Mike Lake
Guy Lauzon
Dominic LeBlancRyan Leef
Kellie Leitch
Pierre Lemieux
Megan Leslie
Chungsen Leung
Wladyslaw Lizon
Ben Lobb
Tom Lukiwski
James Lunney
Dave MacKenzie
Colin Mayes
Phil McColeman
Cathy McLeod
Costas Menegakis
Rob Merrifield
Larry Miller
Rob Moore
Deepak Obhrai
Tilly O'Neill Gordon
LaVar Payne
Pierre Poilievre
Joe Preston
James Rajotte
Brent Rathgeber
Geoff Regan
Scott Reid
Michelle Rempel
Blake Richards
Greg Rickford
Andrew SaxtonGary Schellenberger
Kyle Seeback
Bev Shipley
Devinder Shory
Scott Simms
Joy Smith
Robert Sopuck
Kevin Sorenson
Brian Storseth
David Sweet
David Tilson
Lawrence Toet
Brad Trost
Bernard Trotter
Susan Truppe
Merv Tweed
Dave Van Kesteren
Maurice Vellacott
Mike Wallace
Mark Warawa
Chris Warkentin
Jeff Watson
John Weston
Rodney Weston
David Wilks
John Williamson
Stephen Woodworth
Terence Young
Wai Young
Bob Zimmer

ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Président: Mark Warawa

Vice-présidents: Kirsty Duncan
Megan Leslie

Stella Ambler
François Choquette
James Lunney

François Pilon
Anne Minh-Thu Quach

Michelle Rempel
Robert Sopuck

Lawrence Toet
Stephen Woodworth

(12)

Membres associés

Eve Adams
Mark Adler
Dan Albas
Harold Albrecht
Chris Alexander
Mike Allen
Dean Allison
Rob Anders
David Anderson
Scott Armstrong
Jay Aspin
Joyce Bateman
Leon Benoit
Candice Bergen
James Bezan
Kelly Block
Ray Boughen
Peter Braid
Garry Breitzkreuz
Gordon Brown
Lois Brown
Patrick Brown
Rod Bruinooge
Brad Butt
Paul Calandra
Blaine Calkins
Ron Cannan
John Carmichael
Colin Carrie
Corneliu Chisu
Michael Chong

Rob Clarke
Nathan Cullen
Joe Daniel
Patricia Davidson
Bob Dechert
Dean Del Mastro
Stéphane Dion
Earl Dreesen
Linda Duncan
Rick Dykstra
Kerry-Lynne D. Findlay
Royal Galipeau
Cheryl Gallant
Parm Gill
Shelly Glover
Robert Goguen
Jacques Gourde
Nina Grewal
Richard Harris
Laurie Hawn
Bryan Hayes
Russ Hiebert
Jim Hillyer
Randy Hoback
Ed Holder
Roxanne James
Brian Jean
Peter Julian
Randy Kamp
Gerald Keddy
Greg Kerr

Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Mike Lake
Guy Lauzon
Ryan Leef
Kellie Leitch
Pierre Lemieux
Chungsen Leung
Wladyslaw Lizon
Ben Lobb
Tom Lukiwski
Dave MacKenzie
Colin Mayes
Phil McColeman
Cathy McLeod
Costas Menegakis
Rob Merrifield
Larry Miller
Rob Moore
Joyce Murray
Rick Norlock
Deepak Obhrai
Tilly O'Neill Gordon
Ted Opitz
LaVar Payne
Pierre Poilievre
Joe Preston
James Rajotte
Brent Rathgeber
Scott Reid
Blake Richards

Greg Rickford
Andrew Saxton
Francis Scarpaleggia
Gary Schellenberger
Kyle Seeback
Bev Shipley
Devinder Shory
Joy Smith
Kevin Sorenson
Lise St-Denis
Brian Storseth
Mark Strahl
David Sweet
David Tilson
Brad Trost
Bernard Trotter
Susan Truppe
Merv Tweed
Dave Van Kesteren
Maurice Vellacott
Mike Wallace
Chris Warkentin
Jeff Watson
John Weston
Rodney Weston
David Wilks
John Williamson
Terence Young
Wai Young
Bob Zimmer

FINANCES

Président: James Rajotte**Vice-présidents:** Scott Brison
Peggy NashMark Adler
Guy Caron
Shelly GloverRandy Hoback
Brian JeanHoang Mai
Wayne MarstonCathy McLeod
Dave Van Kesteren

(12)

Membres associésEve Adams
Dan Albas
Harold Albrecht
Chris Alexander
Malcolm Allen
Mike Allen
Dean Allison
Stella Ambler
Rob Anders
David Anderson
Charlie Angus
Scott Armstrong
Niki Ashton
Jay Aspin
Alex Atamanenko
Paulina Ayala
Joyce Bateman
Mauril Bélanger
Leon Benoit
Tyrone Benskin
Candice Bergen
Dennis Bevington
James Bezan
Denis Blanchette
Lysane Blanchette-Lamothe
Kelly Block
Françoise Boivin
Charmaine Borg
Ray Boughen
Alexandre Boulerice
Marjolaine Boutin-Sweet
Tarik Brahmi
Peter Braid
Garry Breitkreuz
Ruth Ellen Brosseau
Gordon Brown
Lois Brown
Patrick Brown
Rod Bruinooge
Brad Butt
Paul Calandra
Blaine Calkins
Ron Cannan
John Carmichael
Colin Carrie
Andrew Cash
Chris Charlton
Robert Chisholm
Corneliu ChisuMichael Chong
François Choquette
Olivia Chow
Rob Clarke
Raymond Côté
Jean Crowder
Nathan Cullen
Joe Daniel
Patricia Davidson
Don Davies
Libby Davies
Anne-Marie Day
Bob Dechert
Dean Del Mastro
Paul Dewar
Fin Donnelly
Rosane Doré Lefebvre
Earl Dreeshen
Matthew Dubé
Kirsty Duncan
Linda Duncan
Pierre-Luc Dusseault
Rick Dykstra
Kerry-Lynne D. Findlay
Mylène Freeman
Royal Galipeau
Cheryl Gallant
Randall Garrison
Réjean Genest
Jonathan Genest-Jourdain
Alain Giguère
Parm Gill
Yvon Godin
Robert Goguen
Jacques Gourde
Claude Gravelle
Nina Grewal
Sadia Groguhé
Dan Harris
Jack Harris
Richard Harris
Sana Hassainia
Laurie Hawn
Bryan Hayes
Russ Hiebert
Jim Hillyer
Ed Holder
Carol Hughes
Pierre JacobRoxanne James
Peter Julian
Randy Kamp
Gerald Keddy
Matthew Kellway
Greg Kerr
Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Mike Lake
Jean-François Larose
Alexandrine Latendresse
Guy Lauzon
Hélène Laverdière
Hélène LeBlanc
Ryan Leef
Kellie Leitch
Pierre Lemieux
Megan Leslie
Chungsen Leung
Laurin Liu
Wladyslaw Lizon
Ben Lobb
Tom Lukiwski
James Lunney
Dave MacKenzie
Pat Martin
Brian Masse
Irene Mathysen
Colin Mayes
John McCallum
Phil McColeman
Costas Menegakis
Rob Merrifield
Élaine Michaud
Larry Miller
Rob Moore
Dany Morin
Isabelle Morin
Marc-André Morin
Marie-Claude Morin
Jamie Nicholls
Rick Norlock
Deepak Obhrai
Tilly O'Neill Gordon
Ted Opitz
Massimo Pacetti
LaVar Payne
Manon Perreault
François PilonPierre Poilievre
Joe Preston
Anne Minh-Thu Quach
Brent Rathgeber
Mathieu Ravignat
Scott Reid
Michelle Rempel
Blake Richards
Greg Rickford
Romeo Saganash
Jasbir Sandhu
Andrew Saxton
Gary Schellenberger
Kyle Seeback
Djaouida Sellah
Judy Sgro
Bev Shipley
Devinder Shory
Rathika Sitsabaiesan
Joy Smith
Robert Sopuck
Kevin Sorenson
Kennedy Stewart
Brian Storseth
Mark Strahl
David Sweet
Glenn Thibeault
David Tilson
Lawrence Toet
Philip Toone
Brad Trost
Bernard Trotter
Susan Truppe
Nycole Turmel
Merv Tweed
Maurice Vellacott
Mike Wallace
Mark Warawa
Chris Warkentin
Jeff Watson
John Weston
Rodney Weston
David Wilks
John Williamson
Stephen Woodworth
Terence Young
Wai Young
Bob Zimmer

INDUSTRIE, SCIENCES ET TECHNOLOGIE**Président:** David Sweet**Vice-présidents:** Hélène LeBlanc
Geoff ReganPeter Braid
John Carmichael
Cheryl GallantDan Harris
Mike LakePhil McColeman
Kennedy StewartGlenn Thibeault
Mike Wallace

(12)

Membres associésEve Adams
Mark Adler
Dan Albas
Harold Albrecht
Chris Alexander
Malcolm Allen
Mike Allen
Dean Allison
Stella Ambler
Rob Anders
David Anderson
Charlie Angus
Scott Armstrong
Jay Aspin
Joyce Bateman
Leon Benoit
Tyrone Benskin
Candice Bergen
James Bezan
Kelly Block
Charmaine Borg
Ray Boughen
Garry Breitzkreuz
Gordon Brown
Lois Brown
Patrick Brown
Rod Bruinooge
Brad Butt
Gerry Byrne
Paul Calandra
Blaine Calkins
Ron Cannan
Colin CarrieCorneliu Chisu
Michael Chong
Rob Clarke
Joe Daniel
Patricia Davidson
Bob Dechert
Dean Del Mastro
Earl Dreeshen
Kirsty Duncan
Rick Dykstra
Kerry-Lynne D. Findlay
Hedy Fry
Royal Galipeau
Parm Gill
Shelly Glover
Robert Goguen
Jacques Gourde
Nina Grewal
Richard Harris
Laurie Hawn
Bryan Hayes
Russ Hiebert
Jim Hillyer
Randy Hoback
Ed Holder
Ted Hsu
Roxanne James
Brian Jean
Peter Julian
Randy Kamp
Gerald Keddy
Greg KerrEd Komarnicki
Daryl Kramp
Guy Lauzon
Ryan Leef
Kellie Leitch
Pierre Lemieux
Chungsen Leung
Wladyslaw Lizon
Ben Lobb
Tom Lukiwski
James Lunney
Dave MacKenzie
Brian Masse
Colin Mayes
Cathy McLeod
Costas Menegakis
Rob Merrifield
Larry Miller
Rob Moore
Joyce Murray
Rick Norlock
Deepak Obhrai
Tilly O'Neill Gordon
Ted Opitz
Massimo Pacetti
LaVar Payne
Pierre Poilievre
Joe Preston
James Rajotte
Brent Rathgeber
Scott Reid
Michelle RempelBlake Richards
Greg Rickford
Andrew Saxton
Gary Schellenberger
Kyle Seeback
Bev Shipley
Devinder Shory
Joy Smith
Robert Sopuck
Kevin Sorenson
Brian Storseth
Mark Strahl
David Tilson
Lawrence Toet
Brad Trost
Bernard Trottier
Susan Truppe
Merv Tweed
Frank Valeriote
Dave Van Kesteren
Maurice Vellacott
Mark Warawa
Chris Warkentin
Jeff Watson
John Weston
Rodney Weston
David Wilks
John Williamson
Stephen Woodworth
Terence Young
Wai Young
Bob Zimmer

JUSTICE ET DROITS DE LA PERSONNE

Président: Dave MacKenzie

Vice-présidents: Françoise Boivin
Irwin Cotler

Dan Albas
Raymond Côté
Kerry-Lynne D. Findlay

Robert Goguen
Pierre Jacob

Brian Jean
Brent Rathgeber

Craig Scott
Kyle Seeback

(12)

Membres associés

Eve Adams
Mark Adler
Harold Albrecht
Chris Alexander
Mike Allen
Dean Allison
Stella Ambler
Rob Anders
David Anderson
Scott Armstrong
Jay Aspin
Joyce Bateman
Leon Benoit
Candice Bergen
James Bezan
Kelly Block
Ray Boughen
Peter Braid
Garry Breitzkreuz
Gordon Brown
Lois Brown
Patrick Brown
Rod Bruinooge
Brad Butt
Paul Calandra
Blaine Calkins
Ron Cannan
John Carmichael
Colin Carrie
Sean Casey
Corneliu Chisu

Michael Chong
Rob Clarke
Joe Daniel
Patricia Davidson
Bob Dechert
Dean Del Mastro
Stéphane Dion
Earl Dreshen
Rick Dykstra
Royal Galipeau
Cheryl Gallant
Parm Gill
Shelly Glover
Jacques Gourde
Nina Grewal
Richard Harris
Laurie Hawn
Bryan Hayes
Russ Hiebert
Jim Hillyer
Randy Hoback
Ed Holder
Ted Hsu
Roxanne James
Peter Julian
Randy Kamp
Gerald Keddy
Greg Kerr
Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Mike Lake

Guy Lauzon
Dominic LeBlanc
Ryan Leef
Kellie Leitch
Pierre Lemieux
Chungsen Leung
Wladyslaw Lizon
Ben Lobb
Tom Lukiwski
James Lunney
Colin Mayes
Phil McColeman
Cathy McLeod
Costas Menegakis
Rob Merrifield
Larry Miller
Rob Moore
Rick Norlock
Deepak Obhrai
Tilly O'Neill Gordon
Ted Opitz
LaVar Payne
Pierre Poilievre
Joe Preston
James Rajotte
Scott Reid
Michelle Rempel
Blake Richards
Greg Rickford
Andrew Saxton

Gary Schellenberger
Bev Shipley
Devinder Shory
Jinny Jogindera Sims
Joy Smith
Robert Sopuck
Kevin Sorenson
Brian Storseth
Mark Strahl
David Sweet
David Tilson
Lawrence Toet
Brad Trost
Bernard Trotter
Susan Truppe
Merv Tweed
Dave Van Kesteren
Maurice Vellacott
Mike Wallace
Mark Warawa
Chris Warkentin
Jeff Watson
John Weston
Rodney Weston
David Wilks
John Williamson
Stephen Woodworth
Terence Young
Wai Young
Bob Zimmer

LANGUES OFFICIELLES

Président: Michael Chong

Vice-présidents: Stéphane Dion
Yvon Godin

Joyce Bateman
Tyrone Benskin
Corneliu Chisu

Pierre Dionne Labelle
Jacques Gourde

Guy Lauzon
Élaine Michaud

Bernard Trottier
David Wilks

(12)

Membres associés

Eve Adams
Mark Adler
Dan Albas
Harold Albrecht
Chris Alexander
Mike Allen
Dean Allison
Stella Ambler
Rob Anders
David Anderson
Scott Armstrong
Jay Aspin
Robert Aubin
Leon Benoit
Candice Bergen
James Bezan
Kelly Block
Ray Boughen
Peter Braid
Garry Breitzkreuz
Gordon Brown
Lois Brown
Patrick Brown
Rod Bruinooge
Brad Butt
Paul Calandra
Blaine Calkins
Ron Cannan
John Carmichael
Colin Carrie
Rob Clarke

Denis Coderre
Joe Daniel
Patricia Davidson
Bob Dechert
Dean Del Mastro
Earl Dreeshen
Rick Dykstra
Kerry-Lynne D. Findlay
Royal Galipeau
Cheryl Gallant
Parm Gill
Shelly Glover
Robert Goguen
Nina Grewal
Dan Harris
Richard Harris
Laurie Hawn
Bryan Hayes
Russ Hiebert
Jim Hillyer
Randy Hoback
Ed Holder
Roxanne James
Brian Jean
Peter Julian
Randy Kamp
Gerald Keddy
Greg Kerr
Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Mike Lake

Dominic LeBlanc
Ryan Leef
Kellie Leitch
Pierre Lemieux
Chungsen Leung
Wladyslaw Lizon
Ben Lobb
Tom Lukiwski
James Lunney
Dave MacKenzie
Colin Mayes
Phil McColeman
Cathy McLeod
Costas Menegakis
Rob Merrifield
Larry Miller
Rob Moore
Rick Norlock
Deepak Obhrai
Tilly O'Neill Gordon
Ted Opitz
LaVar Payne
Pierre Poilievre
Joe Preston
James Rajotte
Brent Rathgeber
Scott Reid
Michelle Rempel
Blake Richards
Greg Rickford

Andrew Saxton
Gary Schellenberger
Kyle Seeback
Bev Shipley
Devinder Shory
Joy Smith
Robert Sopuck
Kevin Sorenson
Brian Storseth
Mark Strahl
David Sweet
David Tilson
Lawrence Toet
Brad Trost
Susan Truppe
Nycole Turmel
Merv Tweed
Dave Van Kesteren
Maurice Vellacott
Mike Wallace
Mark Warawa
Chris Warkentin
Jeff Watson
John Weston
Rodney Weston
John Williamson
Stephen Woodworth
Terence Young
Wai Young
Bob Zimmer

LIAISON

Président:	Dean Allison	Vice-président:	David Christopherson	
Leon Benoit	Greg Kerr	Rob Moore	David Sweet	(26)
James Bezan	Ed Komarnicki	Marie-Claude Morin	David Tilson	
Chris Charlton	Dave MacKenzie	Joe Preston	Merv Tweed	
Michael Chong	Pat Martin	James Rajotte	Mark Warawa	
Pierre-Luc Dusseault	Rob Merrifield	Joy Smith	Chris Warkentin	
Royal Galipeau	Larry Miller	Kevin Sorenson	Rodney Weston	

Membres associés

Malcolm Allen	Olivia Chow	Randall Garrison	David McGuinty
Scott Andrews	Denis Coderre	Yvon Godin	John McKay
Charlie Angus	Irwin Cotler	Daryl Kramp	Tilly O'Neill Gordon
Mauril Bélanger	Rodger Cuzner	Kevin Lamoureux	Massimo Pacetti
Carolyn Bennett	Patricia Davidson	Alexandrine Latendresse	Geoff Regan
Dennis Bevington	Don Davies	Hélène Laverdière	Francis Scarpaleggia
Françoise Boivin	Libby Davies	Dominic LeBlanc	Judy Sgro
Garry Breitkreuz	Fin Donnelly	Hélène LeBlanc	Scott Simms
Scott Brison	Kirsty Duncan	Megan Leslie	Peter Stoffer
Gerry Byrne	Wayne Easter	Lawrence MacAulay	Frank Valeriote
Sean Casey	Hedy Fry	Hoang Mai	Mike Wallace
Robert Chisholm	Marc Garneau	John McCallum	

SOUS-COMITÉ DES BUDGETS DE COMITÉ

Président:	Dean Allison	Vice-président:	David Christopherson	
Pat Martin	Joe Preston	Merv Tweed	Chris Warkentin	(7)
Larry Miller				

OPÉRATIONS GOUVERNEMENTALES ET PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

Président: Pat Martin

Vice-présidents: John McCallum
Mike Wallace

Denis Blanchette	Ron Cannan	Jacques Gourde	Costas Menegakis	(12)
Kelly Block	Linda Duncan	Jean-François Larose	Bernard Trotter	
Peter Braid				

Membres associés

Eve Adams	Joe Daniel	Ryan Leef	Greg Rickford
Mark Adler	Patricia Davidson	Kellie Leitch	Andrew Saxton
Dan Albas	Bob Dechert	Pierre Lemieux	Gary Schellenberger
Harold Albrecht	Dean Del Mastro	Chungsen Leung	Kyle Seeback
Chris Alexander	Paul Dewar	Wladyslaw Lizon	Bev Shipley
Mike Allen	Earl Dreeshen	Ben Lobb	Devinder Shory
Dean Allison	Rick Dykstra	Tom Lukiwski	Joy Smith
Stella Ambler	Kerry-Lynne D. Findlay	James Lunney	Robert Sopuck
Rob Anders	Royal Galipeau	Dave MacKenzie	Kevin Sorenson
David Anderson	Cheryl Gallant	Colin Mayes	Brian Storseth
Scott Armstrong	Parm Gill	Phil McColeman	Mark Strahl
Jay Aspin	Shelly Glover	John McKay	David Sweet
Joyce Bateman	Robert Goguen	Cathy McLeod	David Tilson
Leon Benoit	Nina Grewal	Rob Merrifield	Lawrence Toet
Candice Bergen	Richard Harris	Larry Miller	Brad Trost
James Bezan	Laurie Hawn	Rob Moore	Susan Truppe
Françoise Boivin	Bryan Hayes	Rick Norlock	Nycole Turmel
Ray Boughen	Russ Hiebert	Deepak Obhrai	Merv Tweed
Garry Breitzkreuz	Jim Hillyer	Tilly O'Neill Gordon	Dave Van Kesteren
Gordon Brown	Randy Hoback	Ted Opitz	Maurice Vellacott
Lois Brown	Ed Holder	Massimo Pacetti	Mark Warawa
Patrick Brown	Roxanne James	LaVar Payne	Chris Warkentin
Rod Bruinooge	Brian Jean	Pierre Poilievre	Jeff Watson
Brad Butt	Peter Julian	Joe Preston	John Weston
Paul Calandra	Randy Kamp	James Rajotte	Rodney Weston
Blaine Calkins	Gerald Keddy	Brent Rathgeber	David Wilks
John Carmichael	Greg Kerr	Mathieu Ravignat	John Williamson
Colin Carrie	Ed Komarnicki	Geoff Regan	Stephen Woodworth
Corneliu Chisu	Daryl Kramp	Scott Reid	Terence Young
Michael Chong	Mike Lake	Michelle Rempel	Wai Young
Rob Clarke	Guy Lauzon	Blake Richards	Bob Zimmer

PATRIMOINE CANADIEN

Président: Rob Moore**Vice-présidents:** Pierre Nantel
Scott SimmsScott Armstrong
Gordon Brown
Paul CalandraAndrew Cash
Matthew DubéParm Gill
Jim HillyerRathika Sitsabaiesan
Terence Young

(12)

Membres associésEve Adams
Mark Adler
Dan Albas
Harold Albrecht
Chris Alexander
Mike Allen
Dean Allison
Stella Ambler
Rob Anders
David Anderson
Jay Aspin
Joyce Bateman
Mauril Bélanger
Leon Benoit
Tyrone Benskin
Candice Bergen
James Bezan
Kelly Block
Ray Boughen
Peter Braid
Garry Breitzkreuz
Lois Brown
Patrick Brown
Rod Bruinooge
Brad Butt
Blaine Calkins
Ron Cannan
John Carmichael
Colin Carrie
Corneliu Chisu
Michael ChongRob Clarke
Nathan Cullen
Joe Daniel
Patricia Davidson
Bob Dechert
Dean Del Mastro
Earl Dreeshen
Rick Dykstra
Kerry-Lynne D. Findlay
Hedy Fry
Royal Galipeau
Cheryl Gallant
Shelly Glover
Robert Goguen
Jacques Gourde
Nina Grewal
Richard Harris
Laurie Hawn
Bryan Hayes
Russ Hiebert
Randy Hoback
Ed Holder
Roxanne James
Brian Jean
Peter Julian
Randy Kamp
Jim Karygiannis
Gerald Keddy
Greg Kerr
Ed Komarnicki
Daryl KrampMike Lake
Guy Lauzon
Ryan Leef
Kellie Leitch
Pierre Lemieux
Chungsen Leung
Wladyslaw Lizon
Ben Lobb
Tom Lukiwski
James Lunney
Dave MacKenzie
Colin Mayes
Phil McColeman
Cathy McLeod
Costas Menegakis
Rob Merrifield
Larry Miller
Rick Norlock
Deepak Obhrai
Tilly O'Neill Gordon
Ted Opitz
LaVar Payne
Pierre Poilievre
Joe Preston
James Rajotte
Brent Rathgeber
Scott Reid
Michelle Rempel
Blake Richards
Greg Rickford
Andrew SaxtonGary Schellenberger
Kyle Seeback
Bev Shipley
Devinder Shory
Joy Smith
Robert Sopuck
Kevin Sorenson
Lise St-Denis
Brian Storseth
Mark Strahl
David Sweet
David Tilson
Lawrence Toet
Brad Trost
Bernard Trottier
Justin Trudeau
Susan Truppe
Merv Tweed
Dave Van Kesteren
Maurice Vellacott
Mike Wallace
Mark Warawa
Chris Warkentin
Jeff Watson
John Weston
Rodney Weston
David Wilks
John Williamson
Stephen Woodworth
Wai Young
Bob Zimmer

PÊCHES ET OCÉANS

Président: Rodney Weston

Vice-présidents: Robert Chisholm
Lawrence MacAulay

Mike Allen
Patricia Davidson
Fin Donnelly

Randy Kamp
Robert Sopuck

Philip Toone
Jonathan Tremblay

John Weston
Stephen Woodworth

(12)

Membres associés

Eve Adams
Mark Adler
Dan Albas
Harold Albrecht
Chris Alexander
Dean Allison
Stella Ambler
Rob Anders
David Anderson
Scott Armstrong
Jay Aspin
Joyce Bateman
Leon Benoit
Candice Bergen
James Bezan
Kelly Block
Ray Boughen
Peter Braid
Garry Breitzkreuz
Gordon Brown
Lois Brown
Patrick Brown
Rod Bruinooge
Brad Butt
Gerry Byrne
Paul Calandra
Blaine Calkins
Ron Cannan
John Carmichael
Colin Carrie
Corneliu Chisu

Michael Chong
Rob Clarke
Rodger Cuzner
Joe Daniel
Bob Dechert
Dean Del Mastro
Earl Dreeshen
Rick Dykstra
Kerry-Lynne D. Findlay
Royal Galipeau
Cheryl Gallant
Parm Gill
Shelly Glover
Yvon Godin
Robert Goguen
Jacques Gourde
Nina Grewal
Richard Harris
Laurie Hawn
Bryan Hayes
Russ Hiebert
Jim Hillyer
Randy Hoback
Ed Holder
Roxanne James
Brian Jean
Peter Julian
Gerald Keddy
Greg Kerr
Ed Komarnicki
Daryl Kramp

Mike Lake
Guy Lauzon
Ryan Leef
Kellie Leitch
Pierre Lemieux
Chungsen Leung
Wladyslaw Lizon
Ben Lobb
Tom Lukiwski
James Lunney
Dave MacKenzie
Colin Mayes
Phil McColeman
Cathy McLeod
Costas Menegakis
Rob Merrifield
Larry Miller
Rob Moore
Joyce Murray
Rick Norlock
Deepak Obhrai
Tilly O'Neill Gordon
Ted Opitz
LaVar Payne
Pierre Poilievre
Joe Preston
James Rajotte
Brent Rathgeber
Scott Reid
Michelle Rempel

Blake Richards
Greg Rickford
Andrew Saxton
Gary Schellenberger
Kyle Seeback
Bev Shipley
Devinder Shory
Joy Smith
Kevin Sorenson
Peter Stoffer
Brian Storseth
Mark Strahl
David Sweet
David Tilson
Lawrence Toet
Brad Trost
Bernard Trotter
Susan Truppe
Merv Tweed
Dave Van Kesteren
Maurice Vellacott
Mike Wallace
Mark Warawa
Chris Warkentin
Jeff Watson
David Wilks
John Williamson
Terence Young
Wai Young
Bob Zimmer

PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

Président: Joe Preston

Vice-présidents: Alexandrine Latendresse
Dominic LeBlanc

Harold Albrecht
Scott Armstrong
Nathan Cullen

Parm Gill
Tom Lukiwski

Scott Reid
Philip Toone

Nycole Turmel
John Williamson

(12)

Membres associés

Eve Adams
Mark Adler
Dan Albas
Chris Alexander
Mike Allen
Dean Allison
Stella Ambler
Rob Anders
David Anderson
Jay Aspin
Joyce Bateman
Leon Benoit
Candice Bergen
James Bezan
Kelly Block
Ray Boughen
Peter Braid
Garry Breitzkreuz
Gordon Brown
Lois Brown
Patrick Brown
Rod Bruinooge
Brad Butt
Paul Calandra
Blaine Calkins
Ron Cannan
John Carmichael
Colin Carrie
Corneliu Chisu
Michael Chong
David Christopherson

Rob Clarke
Joe Daniel
Patricia Davidson
Bob Dechert
Dean Del Mastro
Stéphane Dion
Earl Dreeshen
Rick Dykstra
Kerry-Lynne D. Findlay
Judy Foote
Royal Galipeau
Cheryl Gallant
Shelly Glover
Robert Goguen
Jacques Gourde
Nina Grewal
Sadia Groguhé
Richard Harris
Laurie Hawn
Bryan Hayes
Russ Hiebert
Jim Hillyer
Randy Hoback
Ed Holder
Roxanne James
Brian Jean
Peter Julian
Randy Kamp
Gerald Keddy
Greg Kerr
Ed Komarnicki

Daryl Kramp
Mike Lake
Kevin Lamoureux
Guy Lauzon
Ryan Leef
Kellie Leitch
Pierre Lemieux
Chungsen Leung
Wladyslaw Lizon
Ben Lobb
James Lunney
Dave MacKenzie
Colin Mayes
Phil McColeman
Cathy McLeod
Costas Menegakis
Rob Merrifield
Larry Miller
Rob Moore
Rick Norlock
Deepak Obhrai
Tilly O'Neill Gordon
Ted Opitz
Massimo Pacetti
LaVar Payne
Pierre Poilievre
James Rajotte
Brent Rathgeber
Michelle Rempel
Blake Richards
Greg Rickford

Andrew Saxton
Gary Schellenberger
Craig Scott
Kyle Seeback
Bev Shipley
Devinder Shory
Joy Smith
Robert Sopuck
Kevin Sorenson
Brian Storseth
Mark Strahl
David Sweet
David Tilson
Lawrence Toet
Brad Trost
Bernard Trotter
Susan Truppe
Merv Tweed
Dave Van Kesteren
Maurice Vellacott
Mike Wallace
Mark Warawa
Chris Warkentin
Jeff Watson
John Weston
Rodney Weston
David Wilks
Stephen Woodworth
Terence Young
Wai Young
Bob Zimmer

SOUS-COMITÉ DES AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

Président: Dave MacKenzie

Vice-président:

Scott Armstrong

Stéphane Dion

Philip Toone

(4)

**RESSOURCES HUMAINES, DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES, DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET
CONDITION DES PERSONNES HANDICAPÉES**

Président: Ed Komarnicki

Vice-présidents: Chris Charlton
Rodger Cuzner

Marjolaine Boutin-Sweet	Joe Daniel	Kellie Leitch	Phil McColeman	(12)
Brad Butt	François Lapointe	Colin Mayes	Devinder Shory	
Ryan Cleary				

Membres associés

Eve Adams	Bob Dechert	Ryan Leef	Bev Shipley
Mark Adler	Dean Del Mastro	Pierre Lemieux	Jinny Jogindera Sims
Dan Albas	Earl Dreshen	Chungsen Leung	Rathika Sitsabaiesan
Harold Albrecht	Rick Dykstra	Wladyslaw Lizon	Joy Smith
Chris Alexander	Mark Eyking	Ben Lobb	Robert Sopuck
Mike Allen	Kerry-Lynne D. Findlay	Tom Lukiwski	Kevin Sorenson
Dean Allison	Mylène Freeman	James Lunney	Lise St-Denis
Stella Ambler	Royal Galipeau	Dave MacKenzie	Brian Storseth
Rob Anders	Cheryl Gallant	Wayne Marston	Mark Strahl
David Anderson	Alain Giguère	Irene Mathysen	Mike Sullivan
Scott Armstrong	Parm Gill	Cathy McLeod	David Sweet
Jay Aspin	Shelly Glover	Costas Menegakis	David Tilson
Joyce Bateman	Yvon Godin	Rob Merrifield	Lawrence Toet
Leon Benoit	Robert Goguen	Larry Miller	Brad Trost
Candice Bergen	Jacques Gourde	Rob Moore	Bernard Trottier
James Bezan	Nina Grewal	Rick Norlock	Justin Trudeau
Kelly Block	Richard Harris	Deepak Obhrai	Susan Truppe
Ray Boughen	Laurie Hawn	Tilly O'Neill Gordon	Merv Tweed
Peter Braid	Bryan Hayes	Ted Opitz	Dave Van Kesteren
Garry Breitzkreuz	Russ Hiebert	LaVar Payne	Maurice Vellacott
Gordon Brown	Jim Hillyer	Pierre Poilievre	Mike Wallace
Lois Brown	Randy Hoback	Joe Preston	Mark Warawa
Patrick Brown	Ed Holder	James Rajotte	Chris Warkentin
Rod Bruinooge	Roxanne James	Brent Rathgeber	Jeff Watson
Paul Calandra	Brian Jean	Scott Reid	John Weston
Blaine Calkins	Peter Julian	Michelle Rempel	Rodney Weston
Ron Cannan	Randy Kamp	Blake Richards	David Wilks
John Carmichael	Gerald Keddy	Greg Rickford	John Williamson
Colin Carrie	Greg Kerr	Andrew Saxton	Stephen Woodworth
Corneliu Chisu	Daryl Kramp	Gary Schellenberger	Terence Young
Michael Chong	Mike Lake	Kyle Seeback	Wai Young
Rob Clarke	Guy Lauzon	Judy Sgro	Bob Zimmer

RESSOURCES NATURELLES

Président: Leon Benoit

Vice-président: Peter Julian

Mike Allen
David Anderson
Blaine Calkins

Royal Galipeau
Marc Garneau
Claude Gravelle

Ryan Leef
Laurin Liu

Jamie Nicholls
Brad Trost

(12)

Membres associés

Eve Adams
Mark Adler
Dan Albas
Harold Albrecht
Chris Alexander
Dean Allison
Stella Ambler
Rob Anders
Scott Andrews
Scott Armstrong
Jay Aspin
Joyce Bateman
Candice Bergen
James Bezan
Kelly Block
Ray Boughen
Peter Braid
Garry Breitzkreuz
Gordon Brown
Lois Brown
Patrick Brown
Rod Bruinooge
Brad Butt
Paul Calandra
Ron Cannan
John Carmichael
Colin Carrie
Corneliu Chisu
Michael Chong
Rob Clarke

Denis Coderre
Nathan Cullen
Joe Daniel
Patricia Davidson
Bob Dechert
Dean Del Mastro
Earl Dreeshen
Rick Dykstra
Kerry-Lynne D. Findlay
Cheryl Gallant
Parm Gill
Shelly Glover
Robert Goguen
Jacques Gourde
Nina Grewal
Richard Harris
Laurie Hawn
Bryan Hayes
Russ Hiebert
Jim Hillyer
Randy Hoback
Ed Holder
Roxanne James
Brian Jean
Randy Kamp
Gerald Keddy
Greg Kerr
Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Mike Lake

Guy Lauzon
Kellie Leitch
Pierre Lemieux
Chungsen Leung
Wladyslaw Lizon
Ben Lobb
Tom Lukiwski
James Lunney
Dave MacKenzie
Colin Mayes
Phil McColeman
Cathy McLeod
Costas Menegakis
Rob Merrifield
Larry Miller
Rob Moore
Rick Norlock
Deepak Obhrai
Tilly O'Neill Gordon
Ted Opitz
LaVar Payne
Pierre Poilievre
Joe Preston
James Rajotte
Brent Rathgeber
Scott Reid
Michelle Rempel
Blake Richards
Greg Rickford
Andrew Saxton

Gary Schellenberger
Kyle Seeback
Bev Shipley
Devinder Shory
Joy Smith
Robert Sopuck
Kevin Sorenson
Kennedy Stewart
Brian Storseth
Mark Strahl
David Sweet
David Tilson
Lawrence Toet
Bernard Trottier
Susan Truppe
Merv Tweed
Dave Van Kesteren
Maurice Vellacott
Mike Wallace
Mark Warawa
Chris Warkentin
Jeff Watson
John Weston
Rodney Weston
David Wilks
John Williamson
Stephen Woodworth
Terence Young
Wai Young
Bob Zimmer

SANTÉ

Président: Joy Smith**Vice-présidents:** Libby Davies
Hedy FryKelly Block
Patrick Brown
Colin CarrieMatthew Kellway
Wladyslaw LizonBen Lobb
Dany MorinDjaouida Sellah
Mark Strahl

(12)

Membres associésEve Adams
Mark Adler
Dan Albas
Harold Albrecht
Chris Alexander
Mike Allen
Dean Allison
Stella Ambler
Rob Anders
David Anderson
Scott Armstrong
Jay Aspin
Joyce Bateman
Carolyn Bennett
Leon Benoit
Candice Bergen
James Bezan
Ray Boughen
Peter Braid
Garry Breitzkreuz
Gordon Brown
Lois Brown
Rod Bruinooge
Brad Butt
Paul Calandra
Blaine Calkins
Ron Cannan
John Carmichael
Robert Chisholm
Corneliu Chisu
Michael Chong
Rob Clarke
Ryan ClearyJoe Daniel
Patricia Davidson
Bob Dechert
Dean Del Mastro
Earl Dreeshen
Kirsty Duncan
Rick Dykstra
Kerry-Lynne D. Findlay
Royal Galipeau
Cheryl Gallant
Parm Gill
Shelly Glover
Yvon Godin
Robert Goguen
Jacques Gourde
Nina Grewal
Jack Harris
Richard Harris
Laurie Hawn
Bryan Hayes
Russ Hiebert
Jim Hillyer
Randy Hoback
Ed Holder
Carol Hughes
Roxanne James
Brian Jean
Peter Julian
Randy Kamp
Gerald Keddy
Greg Kerr
Ed Komarnicki
Daryl KrampMike Lake
Guy Lauzon
Ryan Leef
Kellie Leitch
Pierre Lemieux
Megan Leslie
Chungsen Leung
Tom Lukiwski
James Lunney
Dave MacKenzie
Colin Mayes
Phil McColeman
Cathy McLeod
Costas Menegakis
Rob Merrifield
Larry Miller
Christine Moore
Rob Moore
Rick Norlock
Deepak Obhrai
Tilly O'Neill Gordon
Ted Opitz
LaVar Payne
Manon Perreault
Pierre Poilievre
Joe Preston
James Rajotte
Brent Rathgeber
Scott Reid
Michelle Rempel
Blake Richards
Greg Rickford
Andrew SaxtonGary Schellenberger
Kyle Seeback
Bev Shipley
Devinder Shory
Jinny Jogindera Sims
Robert Sopuck
Kevin Sorenson
Peter Stoffer
Brian Storseth
Mike Sullivan
David Sweet
Glenn Thibeault
David Tilson
Lawrence Toet
Brad Trost
Bernard Trotter
Susan Truppe
Merv Tweed
Dave Van Kesteren
Maurice Vellacott
Mike Wallace
Mark Warawa
Chris Warkentin
Jeff Watson
John Weston
Rodney Weston
David Wilks
John Williamson
Stephen Woodworth
Terence Young
Wai Young
Bob Zimmer

SÉCURITÉ PUBLIQUE ET NATIONALE

Président: Kevin Sorenson

Vice-présidents: Randall Garrison
Francis Scarpaleggia

Candice Bergen
Rosane Doré Lefebvre
Laurie Hawn

Russ Hiebert
Ryan Leef

Rick Norlock
LaVar Payne

John Rafferty
Jean Rousseau

(12)

Membres associés

Eve Adams
Mark Adler
Dan Albas
Harold Albrecht
Chris Alexander
Mike Allen
Dean Allison
Stella Ambler
Rob Anders
David Anderson
Scott Armstrong
Jay Aspin
Joyce Bateman
Leon Benoit
James Bezan
Kelly Block
Ray Boughen
Peter Braid
Garry Breitzkreuz
Gordon Brown
Lois Brown
Patrick Brown
Rod Bruinooge
Brad Butt
Paul Calandra
Blaine Calkins
Ron Cannan
John Carmichael
Colin Carrie
Corneliu Chisu

Michael Chong
Rob Clarke
Joe Daniel
Patricia Davidson
Don Davies
Bob Dechert
Dean Del Mastro
Earl Dreshen
Rick Dykstra
Wayne Easter
Kerry-Lynne D. Findlay
Royal Galipeau
Cheryl Gallant
Parm Gill
Shelly Glover
Robert Goguen
Jacques Gourde
Nina Grewal
Richard Harris
Bryan Hayes
Jim Hillyer
Randy Hoback
Ed Holder
Roxanne James
Brian Jean
Peter Julian
Randy Kamp
Gerald Keddy
Greg Kerr
Ed Komarnicki

Daryl Kramp
Mike Lake
Guy Lauzon
Kellie Leitch
Pierre Lemieux
Chungsen Leung
Wladyslaw Lizon
Ben Lobb
Tom Lukiwski
James Lunney
Dave MacKenzie
Colin Mayes
Phil McColeman
Cathy McLeod
Costas Menegakis
Rob Merrifield
Larry Miller
Rob Moore
Deepak Obhrai
Tilly O'Neill Gordon
Ted Opitz
Pierre Poilievre
Joe Preston
James Rajotte
Brent Rathgeber
Scott Reid
Michelle Rempel
Blake Richards
Greg Rickford
Andrew Saxton

Gary Schellenberger
Kyle Seeback
Bev Shipley
Devinder Shory
Joy Smith
Robert Sopuck
Brian Storseth
Mark Strahl
David Sweet
David Tilson
Lawrence Toet
Brad Trost
Bernard Trotter
Susan Truppe
Merv Tweed
Frank Valeriotte
Dave Van Kesteren
Maurice Vellacott
Mike Wallace
Mark Warawa
Chris Warkentin
Jeff Watson
John Weston
Rodney Weston
David Wilks
John Williamson
Stephen Woodworth
Terence Young
Wai Young
Bob Zimmer

TRANSPORTS, INFRASTRUCTURE ET COLLECTIVITÉS

Président: Larry Miller

Vice-présidents: Olivia Chow
Denis Coderre

Mark Adler
Robert Aubin
Joe Daniel

Ed Holder
Isabelle Morin

Pierre Poilievre
Mike Sullivan

Lawrence Toet
Jeff Watson

(12)

Membres associés

Eve Adams
Dan Albas
Harold Albrecht
Chris Alexander
Mike Allen
Dean Allison
Stella Ambler
Rob Anders
David Anderson
Scott Andrews
Scott Armstrong
Jay Aspin
Joyce Bateman
Leon Benoit
Candice Bergen
James Bezan
Kelly Block
Ray Boughen
Peter Braid
Garry Breitzkreuz
Gordon Brown
Lois Brown
Patrick Brown
Rod Bruinooge
Brad Butt
Gerry Byrne
Paul Calandra
Blaine Calkins
Ron Cannan
John Carmichael
Colin Carrie

Corneliu Chisu
Michael Chong
Rob Clarke
Patricia Davidson
Bob Dechert
Dean Del Mastro
Earl Dreeshen
Rick Dykstra
Kerry-Lynne D. Findlay
Royal Galipeau
Cheryl Gallant
Parm Gill
Shelly Glover
Robert Goguen
Jacques Gourde
Nina Grewal
Richard Harris
Laurie Hawn
Bryan Hayes
Russ Hiebert
Jim Hillyer
Randy Hoback
Roxanne James
Brian Jean
Peter Julian
Randy Kamp
Gerald Keddy
Greg Kerr
Ed Komarnicki
Daryl Kramp

Mike Lake
Guy Lauzon
Ryan Leef
Kellie Leitch
Pierre Lemieux
Chungsen Leung
Wladyslaw Lizon
Ben Lobb
Tom Lukiwski
James Lunney
Dave MacKenzie
Brian Masse
Colin Mayes
John McCallum
Phil McColeman
Cathy McLeod
Costas Menegakis
Rob Merrifield
Rob Moore
Rick Norlock
Deepak Obhrai
Tilly O'Neill Gordon
Ted Opitz
LaVar Payne
Joe Preston
James Rajotte
Brent Rathgeber
Scott Reid
Michelle Rempel
Blake Richards

Greg Rickford
Andrew Saxton
Gary Schellenberger
Kyle Seeback
Bev Shipley
Devinder Shory
Joy Smith
Robert Sopuck
Kevin Sorenson
Brian Storseth
Mark Strahl
David Sweet
David Tilson
Brad Trost
Bernard Trottier
Susan Truppe
Merv Tweed
Dave Van Kesteren
Maurice Vellacott
Mike Wallace
Mark Warawa
Chris Warkentin
John Weston
Rodney Weston
David Wilks
John Williamson
Stephen Woodworth
Terence Young
Wai Young
Bob Zimmer

COMITÉS MIXTES PERMANENTS

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Coprésidents: Marie-P. Charette-Poulin
Royal Galipeau

Vice-coprésidents: Carolyn Bennett
Carol Hughes

Représentant le Sénat:
Les honorables sénateurs

Représentant la Chambre des communes:

Salma Ataullahjan
Nicole Eaton

Terry M. Mercer
Michel Rivard

Rod Bruinooge
Rob Clarke
Jim Hillyer
José Nunez-Melo
Claude Patry

François Pilon
Brent Rathgeber
Terence Young
Wai Young

(17)

Membres associés

Eve Adams
Mark Adler
Dan Albas
Harold Albrecht
Chris Alexander
Mike Allen
Dean Allison
Stella Ambler
Rob Anders
David Anderson
Scott Armstrong
Jay Aspin
Joyce Bateman
Mauril Bélanger
Leon Benoit
Candice Bergen
James Bezan
Kelly Block
Ray Boughen
Peter Braid
Garry Breitkreuz
Gordon Brown
Lois Brown
Patrick Brown
Brad Butt
Paul Calandra
Blaine Calkins
Ron Cannan
John Carmichael
Colin Carrie

Corneliu Chisu
Michael Chong
Joe Daniel
Patricia Davidson
Bob Dechert
Dean Del Mastro
Earl Dreeshen
Rick Dykstra
Kerry-Lynne D. Findlay
Cheryl Gallant
Parm Gill
Shelly Glover
Robert Goguen
Jacques Gourde
Nina Grewal
Richard Harris
Laurie Hawn
Bryan Hayes
Russ Hiebert
Randy Hoback
Ed Holder
Ted Hsu
Roxanne James
Brian Jean
Randy Kamp
Gerald Keddy
Greg Kerr
Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Mike Lake

Guy Lauzon
Ryan Leef
Kellie Leitch
Pierre Lemieux
Chungsen Leung
Wladyslaw Lizon
Ben Lobb
Tom Lukiwski
James Lunney
Dave MacKenzie
Colin Mayes
Phil McColeman
Cathy McLeod
Costas Menegakis
Rob Merrifield
Larry Miller
Rob Moore
Rick Norlock
Deepak Obhrai
Tilly O'Neill Gordon
Ted Opitz
LaVar Payne
Pierre Poilievre
Joe Preston
James Rajotte
Scott Reid
Michelle Rempel
Blake Richards
Greg Rickford

Andrew Saxton
Gary Schellenberger
Kyle Seeback
Bev Shipley
Devinder Shory
Joy Smith
Robert Sopuck
Kevin Sorenson
Brian Storseth
Mark Strahl
David Sweet
David Tilson
Lawrence Toet
Brad Trost
Bernard Trotter
Susan Truppe
Merv Tweed
Dave Van Kesteren
Maurice Vellacott
Mike Wallace
Mark Warawa
Chris Warkentin
Jeff Watson
John Weston
Rodney Weston
David Wilks
John Williamson
Stephen Woodworth
Bob Zimmer

EXAMEN DE LA RÉGLEMENTATION

Coprésidents: Chris Charlton
Bob Runciman

Vice-coprésidents: Garry Breitreuz
Massimo Pacetti

Représentant le Sénat:
Les honorables sénateurs

Représentant la Chambre des communes:

Diane Bellemare
David Braley
Mac Harb
Céline Hervieux-Payette

Leo Housakos
Wilfred P. Moore
Josée Verner

Dan Albas
Rob Anders
Paulina Ayala
Ray Boughen
Patrick Brown

Réjean Genest
Brian Masse
Andrew Saxton
Maurice Vellacott

(20)

Membres associés

Eve Adams
Mark Adler
Harold Albrecht
Chris Alexander
Mike Allen
Dean Allison
Stella Ambler
David Anderson
Scott Armstrong
Jay Aspin
Joyce Bateman
Leon Benoit
Candice Bergen
James Bezan
Kelly Block
Peter Braid
Gordon Brown
Lois Brown
Rod Bruinooge
Brad Butt
Paul Calandra
Blaine Calkins
Ron Cannan
John Carmichael
Colin Carrie
Sean Casey
Corneliu Chisu
Michael Chong
Rob Clarke
Irwin Cotler
Joe Daniel

Patricia Davidson
Bob Dechert
Dean Del Mastro
Earl Dreeshen
Rick Dykstra
Kerry-Lynne D. Findlay
Royal Galipeau
Cheryl Gallant
Parm Gill
Shelly Glover
Robert Goguen
Jacques Gourde
Nina Grewal
Richard Harris
Sana Hassainia
Laurie Hawn
Bryan Hayes
Russ Hiebert
Jim Hillyer
Randy Hoback
Ed Holder
Roxanne James
Brian Jean
Peter Julian
Randy Kamp
Gerald Keddy
Greg Kerr
Ed Komarnicki
Daryl Kramp
Mike Lake

Guy Lauzon
Ryan Leef
Kellie Leitch
Pierre Lemieux
Chungsen Leung
Wladyslaw Lizon
Ben Lobb
Tom Lukiwski
James Lunney
Dave MacKenzie
Colin Mayes
Phil McColeman
David McGuinty
Cathy McLeod
Costas Menegakis
Rob Merrifield
Larry Miller
Rob Moore
Rick Norlock
Deepak Obhrai
Tilly O'Neill Gordon
Ted Opitz
LaVar Payne
Pierre Poilievre
Joe Preston
James Rajotte
Brent Rathgeber
Scott Reid
Michelle Rempel
Blake Richards

Greg Rickford
Gary Schellenberger
Kyle Seeback
Bev Shipley
Devinder Shory
Joy Smith
Robert Sopuck
Kevin Sorenson
Brian Storseth
Mark Strahl
David Sweet
David Tilson
Lawrence Toet
Brad Trost
Bernard Trotter
Susan Truppe
Merv Tweed
Dave Van Kesteren
Mike Wallace
Mark Warawa
Chris Warkentin
Jeff Watson
John Weston
Rodney Weston
David Wilks
John Williamson
Stephen Woodworth
Terence Young
Wai Young
Bob Zimmer

Comité des présidents des comités législatifs

Le Vice-président et président des comités pléniers

M. JOE COMARTIN

Le vice-président des comités pléniers

M. BARRY DEVOLIN

Le vice-président adjoint des comités pléniers

M. BRUCE STANTON

M. MIKE ALLEN

M. SCOTT ARMSTRONG

MME KELLY BLOCK

M. PETER BRAID

M. BLAINE CALKINS

MME JEAN CROWDER

M. DON DAVIES

MME IRENE MATHYSSEN

MME JOYCE MURRAY

M. GARY SCHELLENBERGER

M. BRIAN STORSETH

M. GLENN THIBEAULT

MEMBRE DU MINISTÈRE

Par ordre de préséance

Le très hon. Stephen Harper	premier ministre
L'hon. Rob Nicholson	ministre de la Justice et procureur général du Canada
L'hon. Marjory LeBreton	leader du gouvernement au Sénat
L'hon. Peter MacKay	ministre de la Défense nationale
L'hon. Vic Toews	ministre de la Sécurité publique
L'hon. Rona Ambrose	ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux et ministre de la Condition féminine
L'hon. Diane Finley	ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences
L'hon. John Baird	ministre des Affaires étrangères
L'hon. Tony Clement	président du Conseil du Trésor et ministre de l'Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario
L'hon. Jim Flaherty	ministre des Finances
L'hon. Peter Van Loan	leader du gouvernement à la Chambre des communes
L'hon. Jason Kenney	ministre de la Citoyenneté, de l'Immigration et du Multiculturalisme
L'hon. Gerry Ritz	ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et ministre de la Commission canadienne du blé
L'hon. Christian Paradis	ministre de l'Industrie et ministre d'État (Agriculture)
L'hon. James Moore	ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles
L'hon. Denis Lebel	ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités et ministre de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec
L'hon. Leona Aglukkaq	ministre de la Santé, ministre de l'Agence canadienne de développement économique du Nord et ministre du Conseil de l'Arctique
L'hon. Keith Ashfield	ministre des Pêches et des Océans et ministre de la porte d'entrée de l'Atlantique
L'hon. Peter Kent	ministre de l'Environnement
L'hon. Lisa Raitt	ministre du Travail
L'hon. Gail Shea	ministre du Revenu national
L'hon. John Duncan	ministre des Affaires autochtones et du développement du Nord canadien
L'hon. Julian Fantino	ministre de la Coopération internationale
L'hon. Steven Blaney	ministre des Anciens Combattants
L'hon. Ed Fast	ministre du Commerce international et ministre de la porte d'entrée de l'Asie-Pacifique
L'hon. Joe Oliver	ministre des Ressources naturelles
L'hon. Peter Penashue	ministre des Affaires intergouvernementales et président du Conseil privé de la Reine pour le Canada
L'hon. Bernard Valcourt	ministre associé de la Défense nationale et ministre d'État (Agence de promotion économique du Canada atlantique) (la Francophonie)
L'hon. Gordon O'Connor	ministre d'État et whip en chef du gouvernement
L'hon. Maxime Bernier	ministre d'État (Petite Entreprise et Tourisme)
L'hon. Diane Ablonczy	ministre d'État des Affaires étrangères (Amériques et Affaires consulaires)
L'hon. Lynne Yelich	ministre d'État (Diversification de l'économie de l'Ouest)
L'hon. Steven Fletcher	ministre d'État (Transports)
L'hon. Gary Goodyear	ministre d'État (Sciences et Technologie) (Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario)
L'hon. Ted Menzies	ministre d'État (Finances)
L'hon. Tim Uppal	ministre d'État (Réforme démocratique)
L'hon. Alice Wong	ministre d'État (Aînés)
L'hon. Bal Gosal	ministre d'État (Sports)

SECRÉTAIRES PARLEMENTAIRES

M. Dean Del Mastro	du premier ministre et du ministre des Affaires intergouvernementales
Mme Kerry-Lynne D. Findlay	du ministre de la Justice
M. Robert Goguen	du ministre de la Justice
M. Chris Alexander	du ministre de la Défense nationale
Mme Candice Bergen	du ministre de la Sécurité publique
M. Jacques Gourde	de la ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, pour les Langues officielles et pour l'Agence de développement économique pour les régions du Québec
Mme Susan Truppe	pour la Condition féminine
Mme Kellie Leitch	de la ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences et de la ministre du Travail
M. Deepak Obhrai	du ministre des Affaires étrangères
M. Bob Dechert	du ministre des Affaires étrangères
M. Andrew Saxton	du président du Conseil du Trésor et pour la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien
M. Greg Rickford	du ministre des Affaires autochtones et du développement du Nord canadien, pour l'Agence canadienne de développement économique du Nord et pour l'Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario
Mme Shelly Glover	du ministre des Finances
M. Tom Lukiwski	du leader du gouvernement à la Chambre des communes
M. Rick Dykstra	du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration
M. Chungsen Leung	pour le Multiculturalisme
M. Pierre Lemieux	du ministre de l'Agriculture
M. David Anderson	du ministre des Ressources naturelles et pour la Commission canadienne du blé
L'hon. Mike Lake	du ministre de l'Industrie
M. Paul Calandra	du ministre du Patrimoine canadien
M. Pierre Poilievre	du ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités et pour l'Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario
M. Colin Carrie	de la ministre de la Santé
M. Randy Kamp	du ministre des Pêches et des Océans et pour la porte d'entrée de l'Asie-Pacifique
M. Gerald Keddy	du ministre du Commerce international, pour l'Agence de promotion économique du Canada atlantique et pour la porte d'entrée de l'Atlantique
Mme Michelle Rempel	du ministre de l'Environnement
Mme Cathy McLeod	de la ministre du Revenu national
Mme Lois Brown	de la ministre de la Coopération internationale
Mme Eve Adams	du ministre des Anciens Combattants

TABLE DES MATIÈRES

Le vendredi 7 décembre 2012

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

Loi visant à renforcer la justice militaire pour la défense du Canada	
Projet de loi C-15. Deuxième lecture	13007
M. Nunez-Melo	13007
M. Larose	13008
Mme Ashton	13008
M. Marston	13008
M. Ravignat	13010
M. Opitz	13010
M. Genest-Jourdain	13010
M. Opitz	13011
M. Larose	13012
M. Giguère	13012

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

L'équipe de natation de Kenora	
M. Rickford	13013
La Journée internationale des volontaires	
Mme Laverdière	13013
La période des Fêtes	
M. Boughen	13014
La paroisse Sainte-Angèle de Saint-Léonard	
M. Pacetti	13014
La ville de Melita	
M. Tweed	13014
La communauté de l'Ouest-de-l'Île de Montréal	
Mme Blanchette-Lamothe	13014
Les droits de la personne	
Mme Grewal	13015
La période des Fêtes	
Mme Glover	13015
Le Centre d'interprétation sur l'histoire du chemin Kempt	
M. Toone	13015
Mathématiques de la planète Terre 2013	
Mme Truppe	13015
La violence faite aux femmes	
Mme Crowder	13015
Le commerce international	
M. Daniel	13016
Mont-Royal	
M. Cotler	13016
Le Nouveau Parti démocratique Canada	
M. Zimmer	13016
La défense nationale	
M. Nicholls	13016
Le Nouveau Parti démocratique du Canada	
M. Leef	13017

QUESTIONS ORALES

Le registre des armes à feu	
M. Toone	13017
M. Van Loan	13017
M. Toone	13017
M. Van Loan	13017
La défense nationale	
M. Toone	13017
M. Van Loan	13017
M. Harris (St. John's-Est)	13017
M. Gourde	13018
M. Harris (St. John's-Est)	13018
M. Gourde	13018
M. McKay	13018
M. Van Loan	13018
M. McKay	13018
M. Van Loan	13018
M. Coderre	13018
M. Gourde	13018
Mme Blanchette-Lamothe	13018
M. Gourde	13018
Mme Blanchette-Lamothe	13018
M. Gourde	13019
M. Ravignat	13019
M. Gourde	13019
M. Ravignat	13019
M. Gourde	13019
Les investissements étrangers	
M. Harris (Scarborough-Sud-Ouest)	13019
M. Lake	13019
M. Harris (Scarborough-Sud-Ouest)	13019
M. Keddy	13019
Mme Liu	13019
M. Lake	13020
La réforme démocratique	
M. Boulerice	13020
M. Van Loan	13020
M. Boulerice	13020
M. Poilievre	13020
La défense nationale	
M. McKay	13020
M. Gourde	13020
M. McKay	13020
M. Gourde	13021
M. Coderre	13021
M. Gourde	13021
L'assurance-emploi	
Mme Charlton	13021
Mme Finley	13021
Mme Charlton	13021
Mme Finley	13021
Mme Raynault	13021
Mme Finley	13021
Mme Perreault	13021

Mme Finley	13022
L'économie	
M. Sopuck	13022
M. Flaherty	13022
La coopération internationale	
Mme Laverdière	13022
M. Fantino	13022
Mme Laverdière	13022
M. Lake	13022
M. Dewar	13022
M. Lake	13022
La Syrie	
M. Dewar	13023
M. Kenney	13023
La défense nationale	
M. Hsu	13023
M. Gourde	13023
M. Dion	13023
M. Gourde	13023
Les affaires autochtones	
Mme Crowder	13023
M. Rickford	13023
Mme Crowder	13023
M. Rickford	13024
La défense nationale	
M. Opitz	13024
M. MacKay	13024
M. McKay	13024
M. Gourde	13024
L'emploi	
Mme Sims	13024
Mme Finley	13024
Les affaires autochtones	
M. Leef	13024
M. Rickford	13025
Les sciences et la technologie	
Mme Turmel	13025
M. Goodyear	13025
Le registre des armes à feu	
M. Fortin	13025
M. Bernier	13025
Le développement économique régional	
M. Hyer	13025

M. Rickford	13025
Recours au Règlement	
Déclarations de députés	
M. Easter	13026

AFFAIRES COURANTES

Les affaires étrangères	
M. Obhrai	13026
Réponse du gouvernement à des pétitions	
M. Lukiwski	13026
Les comités de la Chambre	
Affaires étrangères et développement international	
Mme Brown (Newmarket—Aurora)	13026
Ressources humaines, développement des compétences, développement social et condition des personnes handicapées	
M. Komarnicki	13026
Agriculture et agroalimentaire	
M. Tweed	13026
Affaires étrangères et développement international	
M. Dewar	13026
Motion d'adoption	13026
M. Alexander	13027
Mme Ashton	13028
M. Calandra	13028
Motion	13028
Adoption de la motion	13029
M. Alexander	13029
Motion	13029

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

La Loi de l'impôt sur le revenu	
Projet de loi C-377. Étape du rapport	13030
Décision de la présidence	
Le président suppléant (M. Barry Devolin)	13030
Motions d'amendement	
M. Cuzner	13030
Motions n ^{os} 1 et 2	13030
M. Hiebert	13031
Motions n ^{os} 3, 4 et 5	13031
M. Adler	13033
M. Boulerice	13035
M. Anderson	13036
M. Allen (Welland)	13038

ANNEXE

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address: <http://www.parl.gc.ca>